



DPE/Service communication - 2020 - Photo (dernière de couverture) : François Grunberg

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU
SERVICE DE L'EXPERTISE ET DE LA STRATÉGIE



Retrouvez toute l'information
pratique de votre ville au 3975 et sur
paris.fr



RAPPORT ANNUEL 2019

Sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement



Ce rapport est établi pour l'exercice 2019, en application des articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il inclut les caractéristiques techniques, indicateurs de performance et détails prévus aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales. La publication de ces données normalisées vise à permettre des comparaisons entre collectivités.

Ces données seront par ailleurs accessibles sur le site de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement à l'adresse suivante : www.services.eaufrance.fr



SOMMAIRE



Page 6
Données essentielles

Page 15
Les actualités 2019

Page 24
**Missions et activités
des services**

Page 44
**Collecter les eaux
valoriser les ouvrages
et les effluents, diversifier
les usages du réseau***

Page 55
Solidarités

Page 60
**Données financières
et indicateurs
de performance**

Page 82
Glossaire et sigles



DONNÉES ESSENTIELLES

LES CHIFFRES CLES 2019

L'EAU

production

184,205

millions de m³ d'eau en 2019

produits grâce à :

102

points de captage d'eau souterraine, (Dans les régions de Sens, Provins, Fontainebleau, et à l'ouest, près de Dreux)

5

usines de traitement des eaux souterraines situées à : Longueville (77), Sorques (77), Porte d'Arcueil (94), Saint-Cloud (92) et L'Haÿ-les-Roses (94)

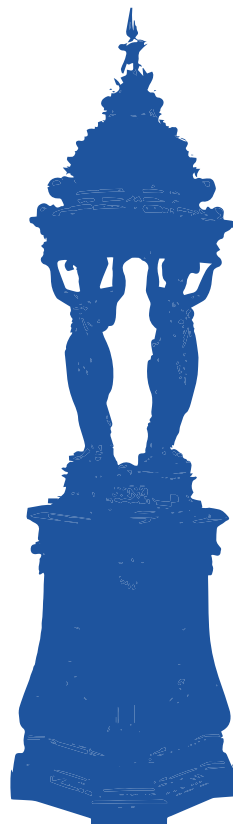
2

usines de traitement des eaux de rivière, Orly pour l'eau de la Seine, Joinville pour l'eau de la Marne

3

aqueducs principaux : l'Avre à l'ouest, la Vanne et le Loing au sud, d'un linéaire total de 470 km

transportés par :



distribution

distribués par :

2 030

km de réseau d'eau potable (dont 1 933 Km dans Paris intra-muros y-compris les bois)

5

réservoirs principaux, d'une capacité de stockage de 1,1 million de m³

3

châteaux d'eau permettant d'alimenter les quartiers hauts de Paris

1

« périphérique de l'eau », liaison entre les réservoirs de Ménilmontant et des Lilas au nord, et entre les réservoirs de Montsouris et celui de Saint-Cloud au sud

Plus de
1200

points d'eau potable accessibles sur l'espace public, dont 14 fontaines pétillantes

164,17

millions de m³ d'eau facturés aux abonnés

300

millions d'€, c'est le budget de l'eau en 2019 en exploitation (dont 1,98 millions d'€ au budget annexe de l'eau de la Ville de Paris) et 96,7 millions d'€ en dépenses d'investissement

915

personnes travaillent pour le service public de l'eau (Eau de Paris et Ville de Paris / Section Politique des Eaux)

94 487

abonnés *

2 204 773

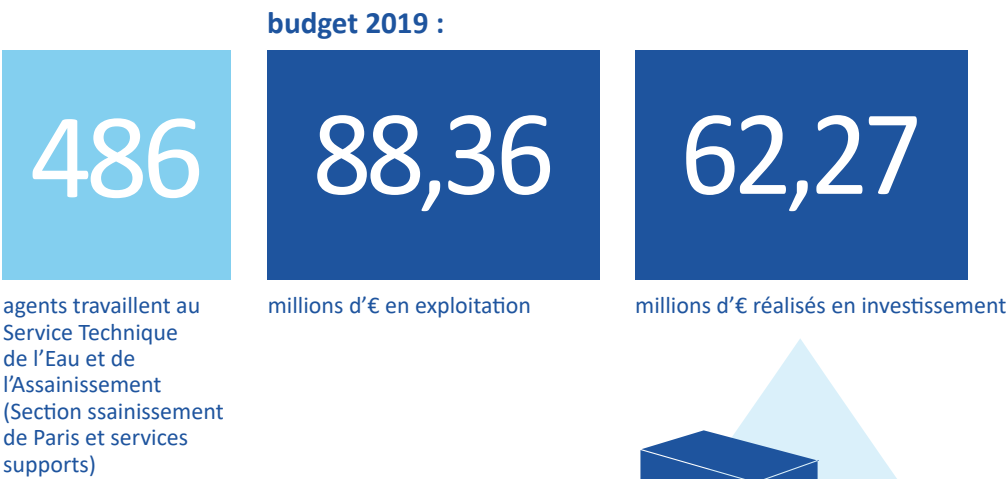
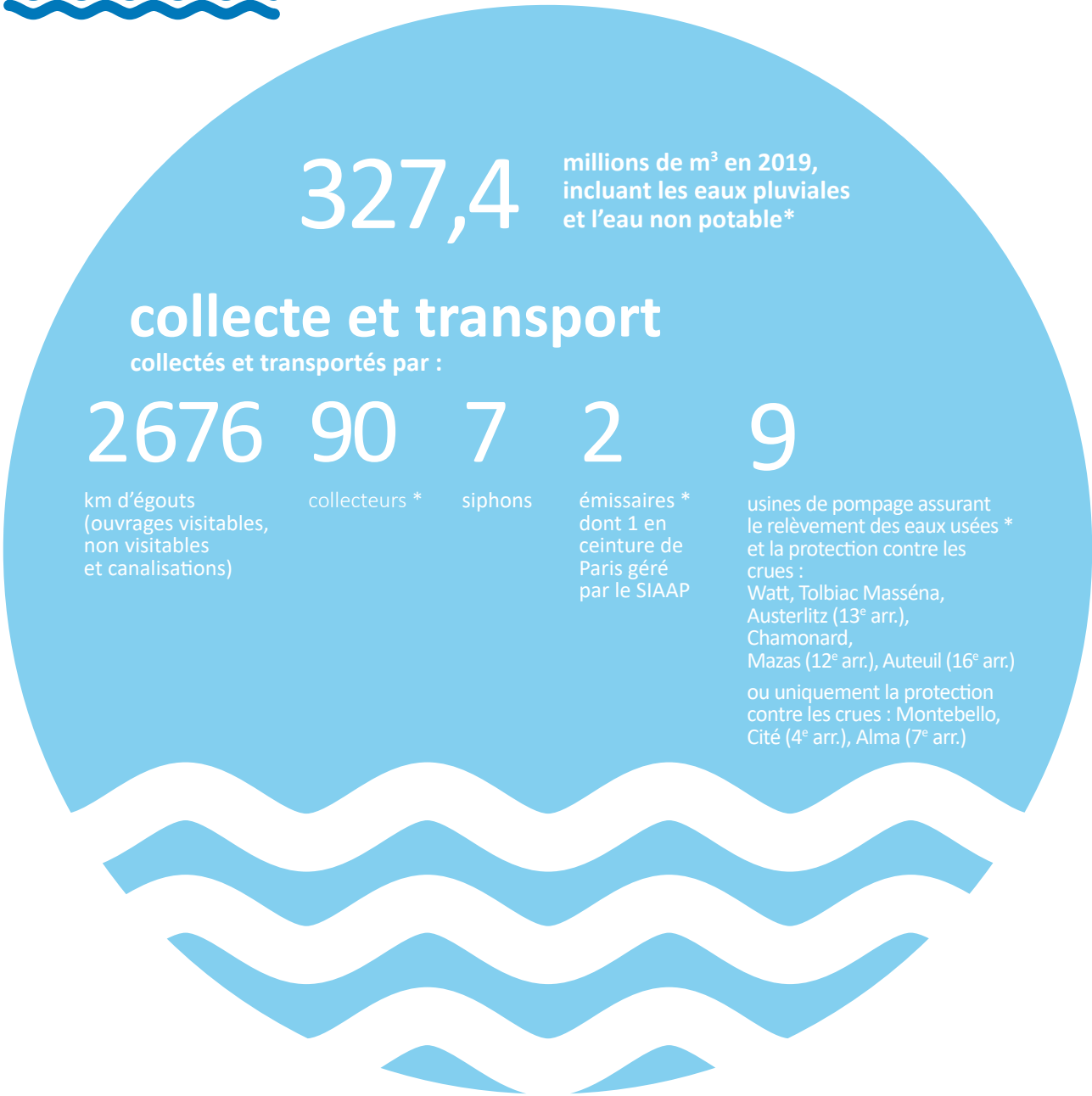
habitants desservis² ; 3 millions d'usagers quotidiens en incluant les divers acteurs économiques, sans compter les touristes

3,4248 €/m³

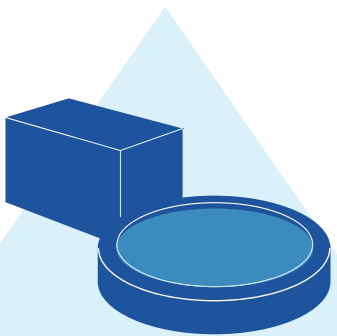
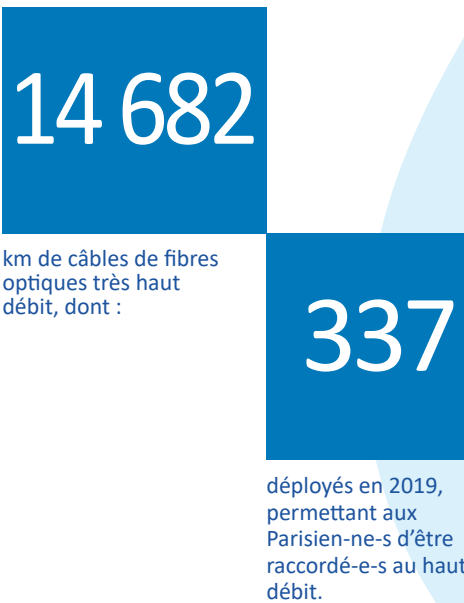
c'est le prix des services d'eau et assainissement ; 3,6133€/m³ en prenant la référence nationale de consommation d'un ménage (120 m³) équipé d'un compteur de 15 mm

² Référence INSEE, population légale 2017, en vigueur le 1er janvier 2019

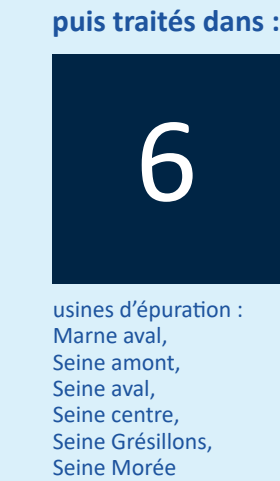
L'ASSAINISSEMENT



le réseau fait également office de galerie technique* abritant entre autres :



traitement



LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À PARIS

Différents acteurs interviennent pour délivrer un service de grande qualité aux Parisien-ne-s. La Ville de Paris est en charge de l'organisation du service et de son contrôle. La gestion du service de l'eau potable est confiée à la régie* publique municipale Eau de Paris (EDP). Le service de l'assainissement est assuré en régie directe par la Section de l'assainissement de Paris (SAP) pour la collecte des eaux usées. Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) exerce la compétence de transport et d'épuration des eaux usées parisiennes.



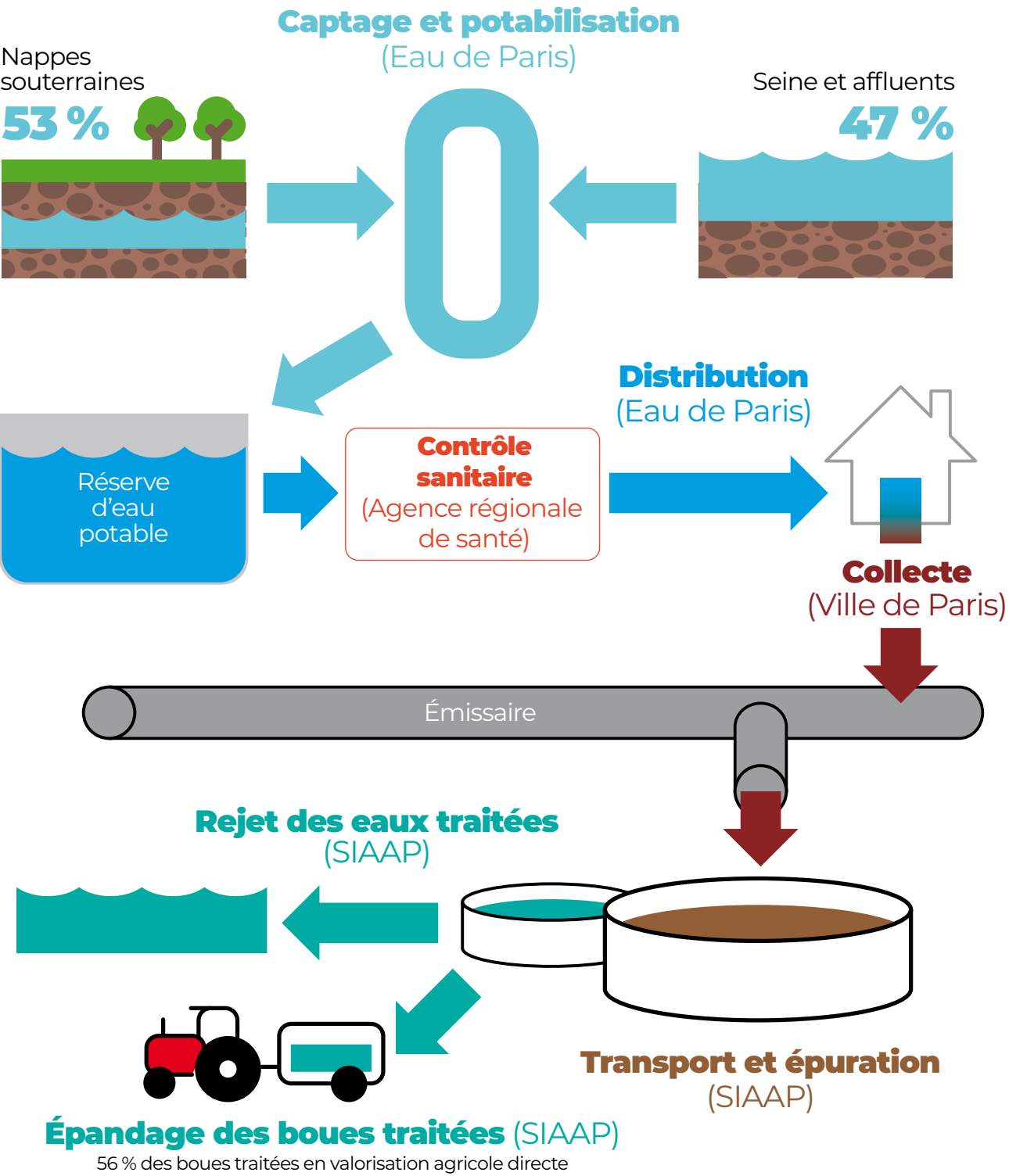
LA VILLE DE PARIS : AUTORITÉ ORGANISATRICE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

En tant qu'autorité organisatrice* des services publics d'eau et d'assainissement, la Ville de Paris est responsable de leur qualité et de leur performance. Elle définit la politique des eaux, qui est ensuite mise en œuvre par les opérateurs* publics.

La Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Ville de Paris et son Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement (STEA), ainsi que la Direction des Finances et des Achats, veillent à la mise en œuvre du service de l'eau par l'opérateur public Eau de Paris. Le STEA est par ailleurs chargé de la protection du milieu naturel et du suivi des enjeux de l'eau à l'échelle du territoire parisien et, plus largement - en concertation avec les autres collectivités et services de l'État - à l'échelle de la métropole et du bassin de la Seine.

Au 31 décembre 2019, le STEA comptait 486 agents dont 79 femmes soit 16% de l'effectif. La Section politique des eaux (SPE) est constituée de 12 agents, ingénieurs, techniciens et administratifs. La Section de l'assainissement de Paris (SAP) regroupe 423 agents, ingénieurs, administratifs, techniciens ou ouvriers, parmi lesquels 274 égoutiers, dont 9 femmes égoutières, qui assurent l'exploitation du réseau souterrain des égouts parisiens

Plus d'informations sur les compétences et les missions de la Ville de Paris sont disponibles sur www.paris.fr.



EAU DE PARIS : RÉGIE MUNICIPALE EN CHARGE DU SERVICE DE L'EAU

Depuis le 1er janvier 2010, Eau de Paris gère toutes les missions du service de l'eau à Paris : protection des captages, production, transport, distribution, surveillance de la qualité de l'eau et relation avec les usagers et les abonnés. La Ville de Paris a ainsi repris la maîtrise publique intégrale du service de l'eau afin d'en assurer une gestion rigoureuse, transparente et efficace au service des Parisien-ne-s. Eau de Paris est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

LES STATUTS

Le Conseil d'administration d'Eau de Paris, dont la composition est inscrite dans les statuts adoptés en Conseil de Paris par délibération des 24 et 25 novembre 2008, modifiés par délibération des 19 et 20 mars 2012, compte dix-huit membres ayant voix délibérative :

- treize conseillers de Paris
- deux représentants du personnel
- deux représentants d'associations, en l'occurrence UFC Que Choisir et France Nature Environnement
- un membre de l'Observatoire parisien de l'eau
- Et deux membres (personnalités qualifiées) ayant voix consultative :

- une scientifique
- une spécialiste des questions de démocratie locale

LE CONTRAT D'OBJECTIFS

Approuvé en février 2015 par le Conseil de Paris, et actualisé en 2017, le Contrat d'Objectifs entre la Ville et Eau de Paris définit les rôles de chacune des deux parties et précise les indicateurs et tableaux de bord permettant d'évaluer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2019, Eau de Paris comptait 895 salariés. L'activité recouvre des métiers très spécialisés, avec une forte proportion de techniciens et un encadrement intermédiaire important. En 2019, la part des cadres atteint 29 % de l'effectif, celle des agents de maîtrise 52 % et la proportion des ouvriers / employés représente 19 %.

La régie inscrit sa gestion des équipes dans une démarche socialement avancée, avec deux axes plus spécifiques :

- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : En 2019, la part des femmes a diminué dans l'entreprise, elles représentent 30,5 % de l'effectif, avec un taux plus fort parmi les cadres (38,2%) mais également en légère diminution. À noter que le conseil d'administration, présidé par Célia Blauel, est composé de neuf femmes et onze hommes.
- l'ouverture de l'entreprise aux personnes en situation de handicap : Le taux de travailleurs en situation de handicap est stable il s'établit en 2019 à 7.53%.

L'égalité et la promotion de la diversité constituent des enjeux forts du contrat d'objectifs qui lie la régie à la ville, Plus d'informations relatives à Eau de Paris sont disponibles dans son rapport d'activité disponible sur www.eaudeparis.fr.

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : LA SECTION DE L'ASSAINISSEMENT DE PARIS (SAP) ET LE SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP) ONT DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Au sein du STEA, la SAP assure en régie directe :

- la collecte des eaux usées* domestiques, non domestiques et des eaux pluviales
- leur transport jusqu'au réseau du SIAAP.
- La SAP a également en charge les branchements sur le réseau des égouts de Paris et les relations avec les usagers.

Le SIAAP assure le transport et l'épuration des eaux usées.

Établissement public administratif de coopération interdépartementale, il regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ainsi que 180 communes de grande couronne. Son réseau reçoit les eaux usées collectées sur les territoires des collectivités adhérentes. À l'échelle du territoire métropolitain, le réseau du SIAAP couvre 1 800 km² et traite chaque jour les eaux usées de

programmes de [prélèvements](#)* et d'analyses d'eau, en expertise les résultats, inspecte les systèmes de production et de distribution et informe les usagers sur la qualité de l'eau distribuée. Cette information est fournie chaque année aux abonnés, transmise aux mairies d'arrondissement et accessible chaque mois sur le site Internet d'Eau de Paris. Les missions gérées par l'ARS sont développées dans sur le site Internet www.ars.iledefrance.sante.fr/



près de 9 millions d'habitants, soit environ 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées.

Les eaux collectées à Paris sont traitées par les stations d'épuration : Seine Centre située à Colombes (92), Seine Aval localisée à Achères (78) et Grésillons à Triel-sur-Seine (78), à l'aval d'Achères. Ces usines d'épuration doivent répondre à des normes environnementales strictes, fixées au niveau européen, afin de protéger la Seine, milieu récepteur des eaux usées traitées. Le SIAAP établit un rapport annuel sur la qualité de son service.

Plus d'informations relatives au SIAAP sont disponibles sur : www.siaap.fr.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France a la charge du contrôle sanitaire des eaux distribuées à la population parisienne. À ce titre et en application du code de la santé publique, elle définit les

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN)

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions. À ce titre, l'agence collecte des redevances payées par les usagers de l'eau afin de financer ses actions. Elle distribue des aides sous forme de subventions ou d'avances. Elle permet ainsi, à l'échelle du bassin, une mutualisation et une solidarité entre les différents usagers.

Le comité de bassin* est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales, et l'État.

Il est l'organe délibératif du bassin : sur proposition

du Conseil d'administration, le comité de bassin a approuvé en octobre 2018 le 11ème programme d'intervention « eau et climat » de l'Agence. Les actions de l'agence de l'eau sont développées sur son site Internet www.eau-seine-normandie.fr

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) SEINE GRANDS LACS

L'établissement public Seine Grands Lacs regroupait initialement Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne : créé en 1969, sa mission était d'exploiter les barrage-réservoirs existants nécessaires à la protection contre les inondations et à la régulation des débits d'étiage des rivières sur le territoire de ces collectivités issues de l'ancien département de la Seine. Il exploite quatre ouvrages situés sur l'Yonne et en dérivation de la Seine, de la Marne, de l'Aube, représentant un volume de stockage de 800 millions de mètres cube d'eau. Pour compléter le dispositif existant, l'intérêt d'un nouvel ouvrage dans le secteur de la Bassée (77), a été identifié de longue date et s'est concrétisé à partir de 2001 par la conception d'un projet : la première phase, appelée « casier pilote de la Bassée », est un volet majeur du programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes, et fait l'objet de discussions au sein des instances de l'Établissement.

Suite à la loi NOTRe et à la loi MAPTAM, les statuts de l'établissement ont évolué vers un Syndicat mixte ouvert, élargissant en 2017 la gouvernance à la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier-Der et Blaise, et de Troyes Champagne Métropole. Les actions de l'EPTB Seine Grands Lacs sont développées sur son site Internet www.seinegrandslacs.fr/

L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'EAU (OPE)

L'Observatoire parisien de l'eau est une commission extra-municipale pouvant débattre de sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement. Lieu d'échange et de réflexion à caractère consultatif, elle assiste l'exécutif parisien dans sa réflexion et rend des avis permettant d'éclairer l'action de l'exécutif dans ce domaine, en vue notamment de répondre aux attentes des usagers.

En 2019, l'Observatoire Parisien de l'Eau lance un appel à candidature pour accueillir de nouveaux membres au sein de son Bureau. Le 29 janvier, au cours d'une réunion exceptionnelle à l'Hôtel de Ville ce sont 17 nouveaux membres qui viennent s'ajouter aux 11 membres du précédent Bureau. Le 4 juillet, le Bureau de l'OPE dans sa nouvelle formation est invité à participer à une demi-journée d'information sur Les enjeux de l'assainissement parisien dans les locaux de la Direction de la Propreté et de l'Eau - Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement (75014).

Toutes les activités et réunions de l'Observatoire sont publiques et permettent à tout un chacun de s'informer et de s'exprimer sur les enjeux de l'eau et de l'assainissement. Si vous souhaitez rejoindre l'OPE rendez-vous sur : www.observatoireparisiendeleau.fr.

LES ACTUALITES 2019

ACTUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

CONTRAT EAU ET CLIMAT PARISIEN 2020-2024

Le 11^e programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2019-2024) établit un nouveau dispositif : le contrat de territoire « Eau & Climat ». Cet accord rassemble les acteurs de l'eau d'un territoire autour d'un programme d'actions affichant 4 objectifs : le bon état des eaux, la préservation de la ressource en eau, le respect de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique. En 2019, la Ville de Paris s'est associée à l'AESN, Eau de Paris, des aménageurs publics et des bailleurs sociaux parisiens pour élaborer un contrat « Eau et Climat parisien 2020 – 2024 ». Son périmètre couvre le territoire parisien, le domaine public de la Ville et celui d'Eau de Paris. Les actions des maîtres d'ouvrages signataires doivent répondre à 2 enjeux :

- La gestion à la source des eaux pluviales et la performance de gestion des eaux usées urbaines. Plusieurs actions prioritaires sont identifiées : la végétalisation/déconnexion des eaux pluviales dans l'espace public ; la création ou l'extension d'espaces verts à Paris ; les cours d'écoles végétalisées « OASIS » ; la végétalisation des toitures / terrasses ; la sensibilisation aux enjeux de la gestion des eaux pluviales et l'animation du Plan ParisPluie.
- La protection des milieux aquatiques et humides. Le montant total d'investissement du contrat est estimé à 149,3 M€. Les actions seront éligibles aux subventions de l'AESN. Un second contrat porté par Eau de Paris, auquel la Ville est associée en tant que « maître d'ouvrage » s'intéresse quant à lui, à l'enjeu « préservation des ressources en eau ».

CONTRÔLE DES BATEAUX

En vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, il est prévu d'accueillir des compétitions de nage dans la Seine et d'ouvrir ensuite des sites de baignade permanents en Seine et en Marne. Un comité de pilotage co-présidé par la Maire de Paris et le Préfet de région a été créé pour mener à bien ce projet. Il suit la mise en œuvre d'un plan d'actions visant la réduction des déversements d'eaux usées dans le fleuve. Dans cette perspective, une loi votée en mars 2018 impose aux bateaux-logements, quand le port est équipé, d'être raccordés au réseau d'assainissement collectif dans un délai de 2 ans : la compétence de contrôle de ces raccordements a été confiée à la Ville de Paris. Depuis 2019, les visites de conformité sont effectuées par l'équipe de la subdivision du contrôle des eaux du STEA pour vérifier la conformité des systèmes de raccordements des bateaux-logements sur le territoire parisien. En cas de non-conformité, les propriétaires doivent réaliser des travaux de mise aux normes. L'objectif est de visiter au moins une fois d'ici fin 2021 les 270 bateaux situés en amont du pont d'Iéna où se dérouleront les épreuves olympiques. Une soixantaine de bateaux ont été visités en 2019.

JARDINS DE PLUIE À L'ÉCOLE DU BREUIL



En 2019, une expérimentation scientifique a été lancée en collaboration avec la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) et l'École du Breuil afin de tester l'hypothèse selon laquelle la capacité d'absorption de l'eau par les végétaux est suffisante pour végétaliser même dans les secteurs à fortes contraintes en sous-sol. En décembre 2019,

2 jardins étanches de 25m2 ont été réalisés sur le domaine de l'école. L'objectif est de mesurer, dans le premier jardin, la part d'eau qui s'infiltre dans la terre et dans le second où l'eau sera stockée dans une réserve, le taux d'évapotranspiration. Chacun des jardins sera équipé de capteurs dont les données seront recueillies et analysées par un institut de recherche, le CEREMA.

SECONDES RENCONTRES DU PARIS PLUIE

Le Plan Paris Pluie vise à faire reculer l'imperméabilisation des sols parisiens, à restaurer le cycle naturel de l'eau et à renforcer la présence de l'eau et de la nature en ville. Un an après son adoption par le Conseil de Paris, des Rencontres ont été organisées le 17 octobre au Pavillon de l'Arsenal avec plus de 100 participants, acteurs publics et privés de l'aménagement. Les échanges furent ouverts par Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme et la matinée animée par l'ADOPTA. Un panorama des actions engagées par la Ville depuis les premières rencontres en juin 2018 a été dressé. Par exemple, la mise place d'une gouvernance pour accompagner les acteurs vers une gestion plus « durable » des eaux pluviales et les soutenir dans leurs projets. Des tables rondes se sont succédées pour illustrer et partager les avancées de cette nouvelle politique à Paris et ailleurs. À cette occasion, quelques aménagements récents ont été mis en lumière : la place de la Nation, l'Esplanade St Louis, les cours d'école végétalisées OASIS. Des intervenants venus d'autres horizons ont cité des cas concrets de leur démarche similaire : le GRAIE et son accompagnement de la Région Rhône-Alpes, la Métropole du Grand Lyon, innovante en matière de gestion des eaux de pluie, ou les objectifs de déconnexion du Département de Seine Saint Denis. L'après-midi, une soixantaine de personnes a visité des sites ayant intégré la doctrine du Parispluie. Ces secondes rencontres ont suscité beaucoup d'intérêt et ouvert la voie vers une troisième édition.

INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR DE FAÇADE SUR UN IMMEUBLE D'HABITAT COLLECTIF

En septembre 2019, un réservoir de façade a été expérimenté pour la première fois à Paris sur un immeuble de Paris Habitat, rue Louis Blanc dans le 10e arrondissement. Le réservoir de façade est un dispositif de collecte et de stockage de l'eau



de pluie qui se substitue aux descentes d'eaux pluviales existantes. L'eau de pluie stockée dans le réservoir ne rejoint plus directement les égouts. Elle est récupérée pour une valorisation in situ et offre une réserve d'eau capable d'arroser sans consommation et sans frais les espaces verts et végétations urbaines d'un immeuble. Véritable volume tampon, le réservoir joue un rôle de régulateur en absorbant les surplus d'eau lors des orages pour en différer l'utilisation en période sèche. En agissant ainsi, le réservoir contribue à la mise en œuvre du Plan Paris Pluie. Ce premier prototype a été conçu dans le cadre du programme FAIRE, en partenariat avec la DPE et Paris Habitat. Son utilisation a été confiée à une association qui gère un jardin partagé, et fait l'objet d'un suivi avec les équipes du STEA.

PROTOCOLE D'ENGAGEMENT - MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS POUR LA Baignade en Marne et en Seine



Le 9 octobre 2019, à l'occasion du Comité de pilotage « qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine » coprésidé par le Préfet de Région et la Mairie de Paris, l'État et les collectivités concernées ont signé un protocole d'engagement. En tant qu'acteurs de l'eau du territoire métropolitain, les 26 signataires se mobilisent. Leur objectif : améliorer la qualité environnementale et sanitaire de l'eau en Seine et en Marne. Ils affirment partager les mêmes axes de travail et œuvrer ensemble pour rendre les deux rivières baignables d'ici 2022 pour la Marne, à partir de 2024 pour la Seine. Un plan d'actions est mis en œuvre pour organiser des épreuves de triathlon et de nage en eau libre en Seine lors des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 et, au-delà, pour permettre aux Franciliens de se baigner à nouveau en Seine et en Marne. 23 sites (dont 5 sur la Seine à Paris) pour lesquels les études de faisabilité se poursuivent, ont été identifiés.

RAFRAICHISSEMENT URBAIN



Les enjeux d'adaptation au changement climatique sont centraux dans les réflexions menées par la ville de Paris. Pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur, une stratégie de rafraîchissement urbain se développe combinant solutions expérimentales et solutions plus éprouvées. Durant l'été 2019, qui a connu 2 vagues de chaleur exceptionnelles et se classe au 3ème rang des étés les plus chauds en France depuis un siècle, le STEA a participé à la mise en œuvre et au suivi de 3 expérimentations :

- La fontaine Totem double fonction (fontaine à boire et brumisation grosses gouttelettes) clipsables sur les bouches incendie. Le modèle a été mis au point par Eau de Paris et validé avec les services de la BSPP (brigade des sapeurs-pompiers de Paris). Une trentaine de ces fontaines ont été installées sur la période de juin à septembre.
- le projet LIFE COOL AND LOW NOISE ASPHALT visant à réduire le bruit et la chaleur, l'étude du comportement de 3 revêtements innovants de chaussée posés sur 3 sites pilotes (rues Lecourbe, Frémicourt et Courcelles dans les 15ème et 8ème arrondissements). Les propriétés thermiques et microclimatique de ces matériaux ont été analysées en cas d'arrosage ou de non arrosage à l'eau non potable.
- La réalisation du projet AéroSeine, lauréat de l'appel à projet 2018 FAIRE design urbain. Cette bouche de rafraîchissement raccordée au réseau d'eau non potable refroidit l'air ambiant par un système de débordement. Ce prototype expérimental a été mis en service en juillet 2019, et intégré au projet d'aménagement du quartier de la rue Blanchard (20ième)

ACTUALITÉS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU (EAU DE PARIS)

10 ANS D'EAU DE PARIS



La régie de la Ville de Paris a fêté les 10 ans de sa création en 2019. Ce fut l'occasion de mettre en avant ses spécificités.

Le 7 mars 2019, afin de valoriser l'aspect « entreprise intégrée » du service de l'Eau et montrer son engagement auprès de la Ville de Paris à résoudre les défis actuels, Eau de Paris a organisé à l'Hôtel de Ville le colloque « Pour une ville durable, la gestion publique de l'eau au cœur des solutions ? ». Cette manifestation se déroulait en trois tables rondes réunissant experts et grands témoins. Les sujets

abordés ont porté sur la gouvernance ouverte, le droit à l'eau ou la transition écologique.

Une autre des particularités de la régie est la gestion d'un important patrimoine, à la fois industriel, architectural et historique. Pour ce dixième anniversaire, un livre, « Les Patrimoines de l'eau », édité en collaboration avec le Centre des Monuments Nationaux et les Editions du Patrimoine, en célèbre les ouvrages remarquables.

Enfin, une exposition composée de photographies de Stéphane Querbes, « Eau et Merveilles » a été

proposée du 7 au 30 mars 2019 sur les grilles de l'Hôtel de Ville puis au pavillon de l'Eau à partir du 19 septembre. Elle présentait la vision portée par le photographe sur la variété des métiers du service de l'eau, la richesse du patrimoine et la modernité des installations de production.



DÉFI INNOVATION

Acteur majeur de la transition écologique, Eau de Paris contribue au renforcement de la place de l'eau dans la ville. Ainsi près de 1 200 points d'eau potable sont accessibles gratuitement sur le domaine viaire, les parcs, les jardins et les cimetières.

En 2018, la régie a inauguré sa plateforme d'open-innovation en partenariat avec le Comité Richelieu. Cette démarche permet de trouver des solutions aux défis auxquels elle se trouve confrontée. Une première vague de défis innovation a été mise en ligne en octobre 2018 et ses lauréats ont été désignés en juillet. En 2019, des expérimentations ont eu lieu pour lutter contre les îlots de chaleur. Certaines ont d'ores et déjà fait leurs preuves à travers l'essai « fontaines Totem 2 en 1 » (cf paragraphe « Rafraichissement urbain »). À titre d'exemple, le lauréat du défi n°1 a expérimenté une solution innovante pour répondre au besoin d'« inspection des ouvrages sans présence d'agent en espace confiné ». Un prototype est en cours de développement pour répondre au défi n°2, « diagnostiquer l'intérieur des conduites d'eau potable en fonte ».



LE PARIS DE L'EAU ZÉRO PLASTIQUE

À la pointe de la transition écologique et soucieuse de favoriser des initiatives concrètes pour une ville toujours plus durable, Eau de Paris a lancé, en partenariat avec l'ONG Surfrider Foundation et la PME Parisienne Gobilab, un manifeste pour un « Paris de l'eau zéro déchet plastique », déployé via un dispositif comprenant : une plateforme digitale d'engagement, une campagne digitale, une opération e-influenceurs, la création d'un triporteur électrique et la distribution de 50 000 gourdes végétales tout au long de la séquence « été », sur une trentaine d'événements. À fin 2019, la plateforme comptabilisait près de 20 000 signataires. La contribution d'Eau de Paris à la réduction du plastique a pu être estimée à 874 240 bouteilles évitées sur l'ensemble de ces événements.

TRÈS BONNS RÉSULTATS DU PLAN D'AMÉLIORATION DU RENDEMENT

Un rendement 2019 en net progrès (+0,9 point) qui témoigne des bons résultats du plan d'amélioration du rendement, avec en particulier une diminution importante des pertes apparentes (1Mm3 suite à l'étalonnage des débitmètres sortis d'usine de Joinville, 0,3Mm3 suite au début du déploiement du nouveau parc de compteurs abonnés) et des pertes réelles (0,3Mm3 économisés dans le cadre d'une meilleure maîtrise du réseau et une lutte plus efficace et rapide contre les fuites, grâce notamment à la recherche de fuite par méthode acoustique).



LE PRIX DES SERVICES D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT

La part variable du prix des services d’eau et d’assainissement inclut la production et la distribution d’eau, la collecte et l’épuration des eaux usées et des taxes et redevances.

Au 1er janvier 2020, date de valeur réglementaire pour le présent rapport, le prix du mètre cube d’eau était de 3,4248 €/m3 hors part fixe. La composante eau potable du prix de l’eau est stable.

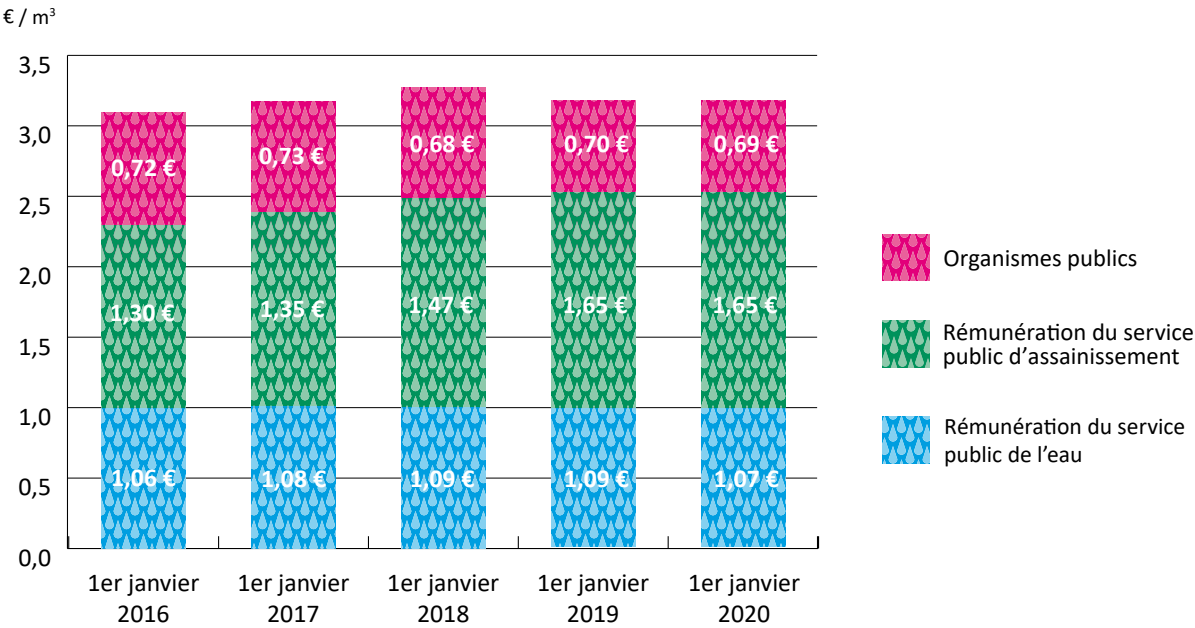
	1 ^{er} janvier 2019 € HT/m³	1 ^{er} janvier 2020 € HT/m³
Distribution de l’eau		
Part « Fourniture et distribution d’eau » (EDP)	1,0063	1,0063
Part « Communale » Eau (SPE)	0,0150	0,0150
Redevance « Prélèvement » (AESN)	0,0700	0,0700
Collecte et traitement des eaux usées		
Part « Collecte » (communale SAP)	0,4090	0,4090
Part « Transport - Épuration » (SIAAP)	1,0970	1,0970
Organismes publics		
Redevances « Agence de l’Eau Seine - Normandie »		
• « Lutte contre la pollution »	0,3800	0,3800
• « Modernisation réseaux »	0,1850	0,1850
Taxe « Voies navigables de France » (VNF)	0,0087	0,0093
Redevance « soutien d’étiage ⁴ » (EPTB)	0,0081	0,0025
Total hors TVA	3,2574	3,1741
TVA 5,5 % (service de l’eau)	0,0818	0,0816
TVA 10 % (service de l’assainissement et redevance « modernisation des réseaux »)	0,1691	0,1691
Total TTC des composantes du prix de l’eau	3,5126	3,4248

⁴ Intégrée dans la part « fourniture et distribution de l’eau » au 1er janvier 2013, la redevance soutien d’étiage instaurée par l’EPTB Grands Lacs de Seine fait l’objet d’une ligne distincte à partir du 1er janvier 2013

À cela s’ajoute la part fixe correspondant au prix de location et d’entretien du compteur. Elle est due par tout abonné, quelle que soit sa consommation et diffère selon la taille du compteur entre 22,61 € et 876,99 € TTC pour des diamètres variant respectivement de 15 à 500 mm.

Pour faciliter les comparaisons nationales, le décret du 2 mai 2007 prévoit de calculer le prix de l’eau à partir d’une consommation annuelle de référence de 120 m3 et d’une part fixe correspondant à un compteur de 15 mm. Selon ces critères, le prix de l’eau à Paris est de 3,6133 € TTC/m3 contre 3,6167 € TTC/m3 au premier janvier 2019.

Evolution du prix de l’eau depuis 2016 (Hors TVA et pour 1 m³)



Quels sont les frais d’accès au service ?

Pour tout nouvel abonnement au service de l’eau, des frais d’ouverture sont demandés. Il s’agit :

des frais forfaitaires d’accès au service (régis par le règlement du service public de l’eau à Paris, et dont le montant est fixé par le conseil d’administration d’Eau de Paris), qui sont au 1er janvier

2020 de 21,02€ HT ;

- du coût des travaux d’installation du branchement (si nécessaires), réalisés par la personne publique aux frais de l’abonné, et qui font l’objet d’un devis.

Les frais d’accès au service de l’assainissement comprennent, outre les frais liés à l’évacuation et

au traitement des eaux usées, le coût des travaux de création de la partie du branchement particulier situé sous la voie publique (si nécessaire), majoré de 10 % pour frais d’élaboration du projet et de surveillance des travaux.

Redevances AESN et VNF

Les redevances portant pour l’AESN et VNF sur le prélèvement des ressources en eau dans le milieu naturel donnent lieu chaque année à un contrôle d’équilibre entre les versements effectués par la régie auprès des organismes et les montants effectivement recouverts auprès des abonnés du service.

Le mécanisme retenu vise à assurer une égalité entre le montant perçu par Eau de Paris en application du tarif appliqué au volume facturé et le montant effectivement appelé par l’AESN et VNF. Un calcul annuel permet d’ajuster le montant de la redevance en fonction des sommes effectivement payées par

Eau de Paris à ces organismes et le montant effectivement perçu auprès des usagers, compte tenu du volume réel facturé au titre de chaque exercice. Ainsi, d’une année sur l’autre, le tarif s’ajuste pour redresser les éventuels écarts.

MISSIONS ET ACTIVITES

DES SERVICES

APPROVISIONNER LA CAPITALE EN EAU

LA CONSOMMATION D'EAU S'EST STABILISÉE



En 2019, la consommation a été de 164,17millions de m3, soit 449 780 m3 en moyenne journalière (1,34% de baisse par rapport à 2018).

D'OÙ VIENT L'EAU DE PARIS ?

UNE ALIMENTATION DIVERSIFIÉE :

Les moyens de production et de distribution de l'eau de Paris sont hérités de la fin du XIXème siècle, époque qui privilégiait les eaux d'origine souterraine. Pour moitié, l'alimentation de la capitale en eau potable est toujours assurée

ainsi. Le recours aux eaux de surface de la Seine et de la Marne est venu compléter le système de production et distribution pour satisfaire l'ensemble des besoins.

VOLUME PRODUIT PAR ORIGINE EN 2019

Type de ressource	Provenance	Volumes (en m³)	Volumes (en m³)
Eaux souterraines	Aqueduc de l'Avre	21 394 145	84 683 209
	Aqueduc de la Vanne	33 573 417	
	Aqueduc du Loing	29 715 647	
Eaux de surface	Seine - Usine d'Orly	48 605 587	99 522 017
	Marne - Usine de Joinville	50 916 430	
Total			184 205 226

Les eaux souterraines sont prélevées dans 102 puits de captage, distants de 70 à 150 kilomètres de la capitale, à proximité des villes de Sens, Provins et Fontainebleau au sud-est et de Dreux et Verneuil-sur-Avre à l'ouest. Elles sont acheminées par trois aqueducs principaux : l'aqueduc de l'Avre à l'ouest, et ceux de la Vanne et du Loing au sud. Elles sont traitées à la source ou à leur arrivée à Paris.

Les eaux de surface prélevées dans la Seine et la Marne sont traitées respectivement dans les usines d'Orly et de Joinville.

Les eaux sont ensuite chlorées afin de garantir leur qualité bactériologique pendant leur transport jusqu'aux réservoirs parisiens, puis jusqu'aux points de consommation.

Aux portes de Paris, cinq réservoirs principaux permettent de stocker l'eau avant sa distribution :

- Montsouris pour les eaux de l'aqueduc du Loing;
- Ménilmontant et Les Lilas pour celles venant de l'usine de Joinville;
- Saint-Cloud pour celles de l'aqueduc de l'Avre;
- L'Haÿ-les-Roses pour celles de l'aqueduc de la Vanne et de l'usine d'Orly.

ÉVOLUTION DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, ÉCHANGÉS, UTILISÉS PAR LE SERVICE ET LIVRÉS À PARIS ENTRE 2017 ET 2019 (EXPRIMÉS EN MILLIERS DE M³) :

		2017		2018		2019	
Production	Vecteur Loing	35 582	18,06 %	36 589	19,41 %	29 715	16,13%
	Vecteur Avre	25 749	13,07 %	22 451	11,91 %	21 394	11,61%
	Vecteur Vanne	42 834	21,74 %	40 457	21,47 %	33 573	18,23%
	Vecteur Seine	50 225	25,49 %	51 115	27,12 %	48 605	26,39%
	Vecteur Marne	42 652	21,65 %	37 865	20,09 %	50 916	27,64%
Volume produit		197 042	100 %	188 477	100 %	184 204	100 %

LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

La Ville de Paris et Eau de Paris veillent à maintenir la capacité de production en eau destinée aux Parisien-ne-s et à prévenir toute situation qui pourrait l'affecter.

La capacité de production maximale d'Eau de Paris s'élève à un million de mètres cubes par jour :

- 400 000 m3/j d'eaux souterraines :
 - sources de la Voulzie : 50 000 m3/j ;
 - eaux prélevées dans le champ captant des Vals de Seine : 50 000 m3/j ;
 - sources des vallées du Loing et du Lunain : 50 000 m3/j ;
 - sources de la vallée de la Vanne et du ru de Saint Ange : 150 000 m3/j ;
 - sources et champs captants de la vallée de l'Avre et de la vallée de l'Eure : 100 000 m3/j ;

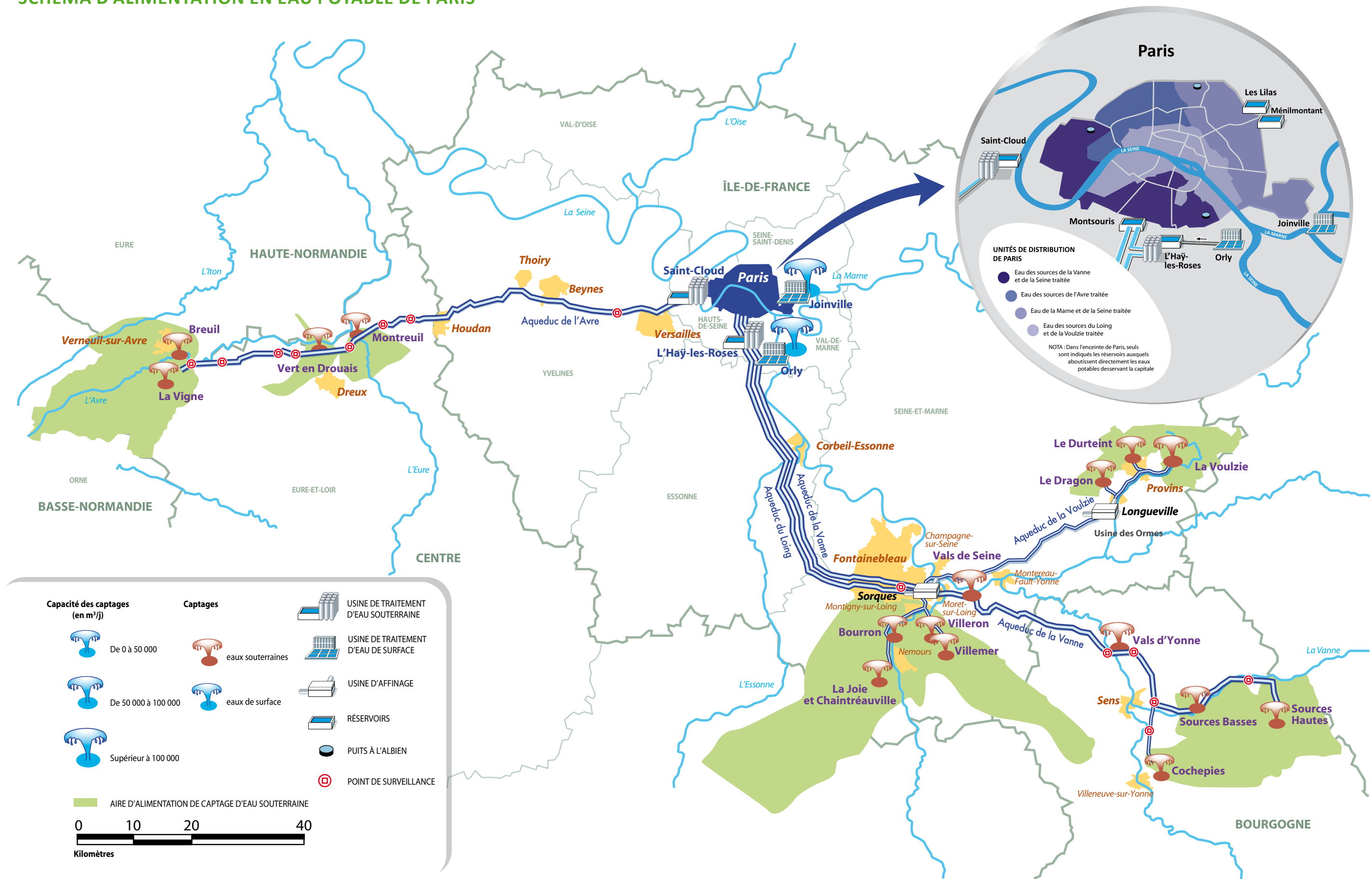
Moins vulnérables aux pollutions accidentelles et aux crues exceptionnelles que les eaux de surface, et plus propices à des actions ciblées en lien avec les agriculteurs locaux sur les questions de protection de la ressource, les eaux souterraines contribuent à la sécurité de l'alimentation de Paris.

- 600 000 m3/j d'eaux de surface, réparties pour moitié dans chacune des usines d'Orly et de Joinville.

Par ailleurs, la Ville de Paris dispose de réserves :

- La réserve d'eau brute de 300 000 m3 de l'usine d'Orly permettrait de faire face à une éventuelle pollution ponctuelle de la Seine qui interromprait les prélèvements.
- Les cinq réservoirs principaux aux portes de Paris ont une capacité totale de stockage d'1,1 million de m3.
- 6 puits dans Paris permettent de prélever dans la nappe de l'Albien, dont les travaux du dernier se sont achevés en 2016 dans la ZAC Clichy Batignolles. Cette eau souterraine d'excellente qualité est contenue dans des aquifères de l'ère secondaire, entre 500 et 800 mètres sous le bassin parisien. Exploitée à Paris par des forages depuis le milieu du 19è siècle, elle alimente encore aujourd'hui trois fontaines publiques. Il s'agit d'une ressource stratégique dont la mobilisation n'est prévue qu'en cas de crise pour y prélever au plus 18 000 m3 par jour, soit l'équivalent de 6,5 litres d'eau par habitant et par jour.

SCHÉMA D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PARIS





ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION (TOTALE ET PAR ORIGINE) DEPUIS 2015 (EN M³)

Ressource		2015	2016	2017	2018	2019
Eaux souterraines	Sources du Sud	81 292 219	81 043 123	78 416 922	77 045 656	63 289 064
	Sources de l'Ouest	25 991 275	24 177 730	25 748 975	22 451 192	21 394 145
Eaux de surface	Usine d'Ivry	0	0	0	0	0
	Usine d'Orly	48 167 400	50 622 700	50 224 678	51 114 825	48 605 587
	Usine de Joinville	47 682 416	39 648 200	42 651 612	37 865 300	50 916 430
Total eaux souterraines		107 283 494	105 220 853	104 165 897	99 496 848	84 683 209
Total eaux de surface		95 849 816	90 270 900	92 876 290	88 979 825	99 522 017
Production totale annuelle		203 133 310	195 491 753	197 042 187	188 476 673	184 205 226
Production moyenne / jour		556 530	534 130	539 841	516 375	504 671
Evolution		+0,49 %	-4,02 %	+0,8 %	-4,35 %	-2.26%

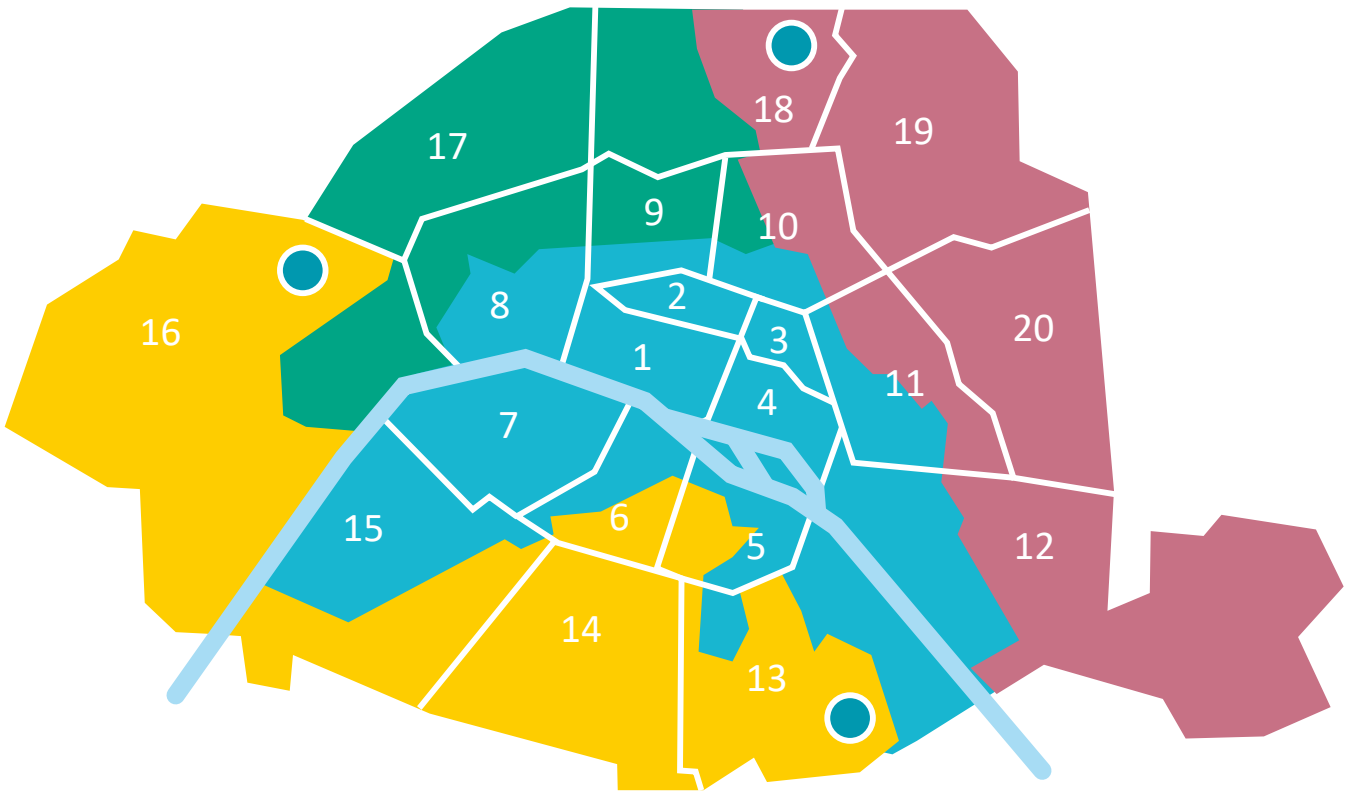
LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION*

Il est constitué de près de 2 000 km de conduites d’eau potable dans Paris intramuros et dans les bois de Vincennes et Boulogne. Il est contrôlé à distance par un centre de « contrôle commande ». Pour relever l’eau vers les points hauts de la capitale, Eau de Paris dispose de dix-huit usines de relevage et de trois châteaux d’eau.

L’Agence Régionale de Santé a défini des zones de qualité d’eau homogène appelées unités de

distribution. Le réseau parisien est aujourd’hui divisé en quatre unités de distribution (UDI) :

- l’UDI Centre : eau des sources du Loing et de la Voulzie,
- l’UDI Sud-Ouest : eau de la Seine (usine d’Orly) et des sources de la Vanne,
- l’UDI Est : eau de la Marne (usine de Joinville) et de la Seine (usine d’Orly),
- l’UDI Nord-Ouest : eau des sources de l’Avre.



Unité de distribution de Paris
Plan des principaux réseaux d’eau potable de Paris

- SUD OUEST

Eau d’Orly et de la Vanne
- NORD OUEST

Eau de l’Avre
- EST

Eau de Joinville, Orly et Vanne
- CENTRE

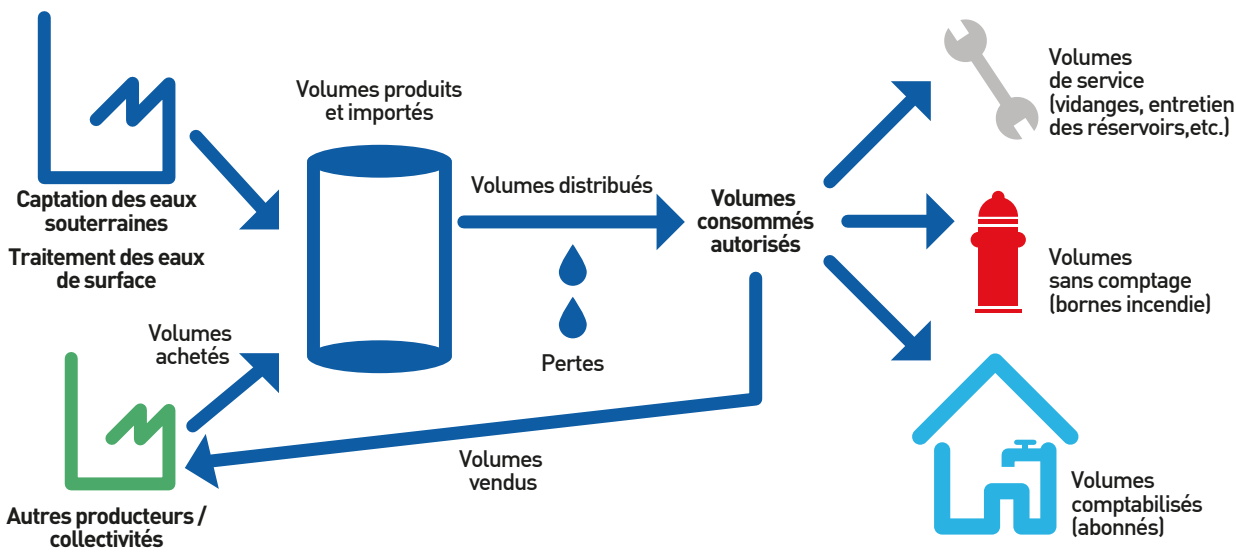
Eau du Loing, Orly et Vanne

- FONTAINE À L’ALBIEN
- 13° arr. Fontaine Paul Verlaine
 - 16° arr. Fontaine Lamartine
 - 18° arr. Fontaine de la Madone



En cas de pollution affectant un secteur, le réseau étant totalement maillé, il est possible de maintenir une alimentation de qualité à partir d’une autre unité de distribution.

PARIS MAINTIENT UN TRÈS BON NIVEAU DE RENDEMENT



En 2019, le rendement a atteint 91,3 % (le taux était de 90.4% en 2018). Après une baisse légère de 2012 à 2016, le rendement ONEMA est en constante augmentation depuis 2017.

- En 2019, trois événements sont à prendre en compte dans l'évolution du rendement :
- Une diminution importante des pertes apparentes de l'ordre de 1 million de m3 à la suite de l'étalonnage des débitmètres sortis d'usine de Joinville ;
 - Une diminution des pertes apparentes estimée à 300 000 m3 par rapport à 2018 grâce au changement en masse du parc de compteur des abonnés ;
 - Une diminution importante des pertes réelles totales de l'ordre de 300 000 m3 par rapport à 2018, soit une baisse de 3 %. Cette mesure permet d'avoir une idée du réel effort d'économie de la ressource lié à la maîtrise du réseau. Elle prolonge une baisse de 5% en 2018.

L'amélioration du rendement depuis 2016, provient essentiellement de la fiabilisation de la sectorisation et de la mise en place de la recherche de fuite par méthode acoustique. En effet, les fuites sont détectées plus rapidement et en plus grande quantité.

- **La sectorisation** : Paris est actuellement découpée en 45 secteurs hétérogènes de 5 à 250 km de réseau (34 secteurs de distribution et 11 secteurs de transport). A noter qu'en 2019, 1 nouveau secteur a été créé. Depuis 2017, un gros travail a été fourni par les exploitants pour fiabiliser l'étanchéité des secteurs et les débitmètres. Eau de Paris a développé son propre système informatisé pour suivre quotidiennement la sectorisation en s'appuyant sur l'expertise des métiers : ce système traite tous les jours plus d'un million de données issues de la télérelève des compteurs abonnés, des débitmètres de sectorisation, des capteurs de pression, des capteurs acoustiques, du SIG et du suivi d'exploitation. Il permet ainsi de suivre quotidiennement le rendement et le débit de nuit des 45 secteurs, de détecter des anomalies grâce à des algorithmes et de prioriser les interventions ; le SI offre un pilotage des performances hydraulique en temps réel pour une gestion optimale du rendement de réseau.

- **La localisation des fuites** : avant 2018, la recherche de fuites se faisait exclusivement à travers les visites de réseaux en ouvrage visitable, une méthode consommatrice de moyens considérables, une équipe de 5 agents visitant ainsi 1,5 km de réseau par jour en milieu confiné. Depuis septembre 2017, la Direction de la Distribution a mis en place

la recherche de fuites par méthode acoustique (détection acoustique des vibrations générées par les fuites). Cette méthode permet de vérifier 4 à 5 km de canalisations par jour. L'exploitation du réseau est assurée par 3 agences territoriales qui disposent au minimum d'un technicien spécialisé dans la recherche acoustique de fuites. En 2019, 1 700 km de réseau ont pu ainsi être vérifiés, soit 300 km de plus qu'en 2018, et le nombre de fuites détectées sur le réseau a augmenté de 8 % par

rapport à l'année précédente. Pour mémoire, la réglementation nationale exige un plan d'action et de travaux pour réduire les pertes en eau lorsque le rendement de réseau est < à 85% (décret n°2012-97 du 27 janvier 2012).

ÉVOLUTION DEPUIS 2016 DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMÉS (m³) ET DU RENDEMENT DU RÉSEAU

	2016	2017	2018	2019
Volumes produits et importés	195 477 000	197 137 000	188 507 000	184 204 000
Volumes comptabilisés	167 000 000	174 436 000	167 259 000	165 365 327
Volumes consommés sans comptage	1 415 000	1 415 000	1 415 000	1 415 000
Volumes de service	6 467 000	2 181 000	1 653 000	1 482 763
Volumes consommés « autorisés »	175 068 200	178 032 000	170 327 000	168 263 000
Rendement du réseau	89,6 %	90,3 %	90,4 %	91,3%

	2017	2018	2019
Volume produit	197 042 100 %	188 477 100 %	184 204 100 %
Achat aux interconnexions	42	47	53
Fourniture d'eau aux interconnexions	-88	-73	-73
Vente en gros	-536	-675	-658
Volumes de service, déversements	-8 572	-2 455	-2 619
Variation de stock (marnage des réservoirs)	-53	-55	-39
Volumes livrés à Paris	187 835	185 376	180 893

UNE RESPONSABILITÉ : GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Eau de Paris est responsable de la qualité de l'eau livrée au robinet du consommateur. L'eau produite et distribuée aux Parisien-ne-s est soumise à un double contrôle continu :

- le contrôle sanitaire, qui relève de la responsabilité de l'État ;
- l'auto surveillance mise en œuvre par Eau de Paris.

LE CONTRÔLE SANITAIRE ASSURÉ PAR L'ÉTAT

Le contrôle sanitaire des eaux est régi par les dispositions des articles L.1321-5, R.1321-15 et suivants du code de la santé publique. Les modalités du contrôle sanitaire réalisé par la Délégation Territoriale de Paris de l'ARS d'Ile-de-France sont définies

par le préfet dans l'arrêté 2009-364-44 du 30 décembre 2009. Les **prélèvements*** sont effectués :

- au niveau de la ressource, avant traitement de potabilisation ;
- au point de mise en distribution, après traitement de potabilisation (usines, réservoirs) ;
- au plus près du consommateur, dans des établissements recevant du public (écoles, crèches...) ou chez des particuliers.

Les analyses sont effectuées sur une dizaine d'**échantillons*** d'eau prélevés quotidiennement. Elles sont réalisées par un laboratoire agréé. L'eau produite à Paris est d'excellente qualité comme en attestent les résultats du contrôle sanitaire exercé par l'État.

L'AUTO SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES RESSOURCES EN EAU

L'auto surveillance mise en œuvre par Eau de Paris porte sur la qualité des ressources en eau prélevée pour l'alimentation en eau potable et sur l'eau transportée par le réseau de distribution. Ce suivi permet d'adapter les traitements de potabilisation. La qualité des eaux souterraines fait l'objet d'un suivi, notamment pour les paramètres nitrates et pesticides.

Sur le vecteur de l'Avre, les teneurs en nitrates sont en très légère augmentation, par rapport à 2018, et en tendance sur 3ans. Les précipitations importantes des mois de novembre et décembre avaient entraîné une hausse des nitrates. Cependant, à l'échelle d'une décennie, ces teneurs restent stables.

Sur le vecteur Loing, les concentrations en nitrates sur l'ensemble des ressources restent globalement stables, par rapport à 2018 et en tendance sur trois ans. Seules les sources de Nemours (Chaintreauxville et La Joie), présentent des concentrations en nitrates en très légère hausse, dans la continuité de la tendance observée depuis plus de 20 ans.

Sur le vecteur Vanne, les concentrations en nitrates sont en très légère baisse en 2019, mais restent sur une tendance haussière en moyenne sur trois ans. L'hiver 2018-2019 a été moins sujet au lessivage des sols que le précédent et explique cette amélioration. Cependant une tendance à l'augmentation se dessine pour les sources d'Armentières, Cérilly et Pâtures.

L'alimentation en eau potable de Paris fait appel à des ressources en eau souterraine prélevées dans plusieurs bassins. L'apport de ces différentes ressources acheminées par les trois aqueducs de l'Avre, du Loing et de la Vanne, permet de diminuer la teneur globale en nitrates de l'eau distribuée. Ce traitement de dilution (le mélange des eaux est considéré par le ministère de la santé comme un traitement, pour les nitrates) est pratiqué par Eau de Paris en complément des mesures de protection des ressources, dont les effets ne seront mesu-

rables que sur le long terme. Compte tenu de la diversité des ressources sur les différents bassins de prélèvements, les différentes sources se compensent et permettent de garantir une teneur globale en deçà de la limite de qualité.

Le contrôle des eaux de surface a révélé globalement une faible contamination en nitrates avec une moyenne de 20mg/L pour la Seine et pour la Marne pour les trois dernières années, et une moyenne légèrement plus faible pour la Marne (19 mg/L en 2019) que pour la Seine (20 mg/L en 2019).

L'EAU DES FONTAINES PUBLIQUES EST ÉGALEMENT SURVEILLÉE

Plus de 1200 points d'eau potable sur les voies publiques parisiennes et dans les parcs et jardins sont raccordés au réseau de distribution*.

Trois fontaines publiques d'eau potable sont alimentées par la nappe de l'Albien, situées square Lamartine (16ème arrondissement), square de la Madone (18ème arrondissement) et place Paul Verlaine (13ème arrondissement). L'eau de l'Albien est une eau faiblement minéralisée et sa consommation nécessite un traitement d'élimination du fer. Peu chargée en calcium, elle ne convient pas aux nourrissons, en raison de sa teneur en fluor.

Les fontaines publiques sont surveillées par Eau de Paris. Les fontaines de l'Albien sont soumises à un contrôle sanitaire particulier selon les articles R.1321-2 et R.1321-3 du code de la santé publique. Dans le cadre du budget participatif, la ville de Paris a missionné Eau de Paris, pour mettre en œuvre l'installation d'une quarantaine de fontaines supplémentaires sur l'espace public parisien. Le projet, d'un montant de 2M€, concerne le déploiement de 29 nouvelles fontaines délivrant de l'eau plate et 11 nouvelles fontaines délivrant de l'eau pétillante. Le déploiement a débuté en 2017 et s'est achevé en 2019. En 2019, les 4 dernières fontaines Pétillantes ont été mises en service.



UNE EAU POTABLE D'EXCELLENTE QUALITÉ

En 2019, la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine a été soumise à la fois au contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France et à l'auto-surveillance exercée par Eau de Paris. L'ensemble de ces contrôles vise les points de mise en distribution après traitement de potabilisation de l'eau (station de traitement production ou TTP) et les points de distribution sur le réseau et au robinet du consommateur (Unités de Distribution ou UDI).

Ainsi en 2019, Comme pour 2018, aucune non-conformité relevée : le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a montré un taux de

- conformité de :
- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et de 100% pour les paramètres microbiologiques sur les 2 424 échantillons prélevés en distribution
 - 100% pour les paramètres physico-chimiques et 100% pour les paramètres microbiologiques sur les 505 échantillons prélevés à la mise en distribution.

- L'auto-surveillance des eaux destinées à la consommation humaine a montré un taux de conformité de :
- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et de 99,9 % pour les paramètres microbiologiques sur les 1 582 échantillons prélevés en distribution
 - 99,8 % pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 644 échantillons prélevés à la mise en distribution

Cadre du contrôle		Nombre de prélèvements	Conformité microbiologie	Conformité physico-chimique
Contrôle sanitaire ARS	TTP	505	100 %	100 %
	UDI	2 424	100 %	100 %
Auto-surveillance EDP	TTP	644	100 %	99,8%
	UDI	1582	99,9%	100 %

Les résultats de ces contrôles témoignent de la très bonne qualité de l'eau distribuée.

POINT INFO : ACCÈS AUX DONNÉES

Les données mensuelles sur la qualité de l'eau distribuée à Paris sont mises à disposition du public, chaque mois, en mairie d'arrondissement et sur les sites internet :

- www.eaudeparis.fr • www.sante.gouv.fr
- Une information annuelle est envoyée aux abonnés avec une de leurs factures.

UN PATRIMOINE ENTRETENU ET PRÉSERVÉ

• INVESTISSEMENTS 2019

Les dépenses d'investissement liées à des travaux ont atteint 86,3 millions d'euros hors taxes en 2019.

• PRINCIPALES RÉALISATIONS

Eau de Paris déploie une politique patrimoniale forte et ambitieuse qui couvre l'intégralité de ses ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution d'eau potable que les 'aques-duc, usines, réservoirs et conduites.

Sur le patrimoine industriel

Ce paragraphe met en exergue des travaux conséquents (liste non exhaustives) réalisés en 2019 par typologie d'ouvrage industriel pour contribuer à leur entretien et pérennisation :

- **L'aqueduc de la Vanne** a bénéficié de travaux couplés à l'arrêt d'eau de l'ouvrage (intervenant tous les 2 ans) au printemps 2019.

Pendant cet arrêt d'eau, le programme de travaux de l'ordre de 4 M€HT a consisté en deux opérations :

o (1) renouvellement de conduites en fonte grise dans des zones à risque pour 1 M€HT

Après diagnostic, le tronçon situé en partie basse du siphon de l'École à Dannemois (91) est apparu comme prioritaire parmi 3 tronçons compte-tenu de l'urbanisation du site.

o (2) la réfection des enduits intérieurs dégradés pour 3M€HT

Les diagnostics ont permis d'identifier le linéaire de l'aqueduc de la Vanne situé entre Chevannes et Mennecy (91), représentant 2 762 mètres, formé de maçonnerie meulière enduite, comme étant particulièrement dégradé.

Il s'agissait en particulier de procéder à la réfection des enduits abimés par combinaison de leur vieillissement naturel et de l'action de racines invasives.

Cette opération permet également d'inscrire Eau

de Paris comme acteur durable : les enduits démolis ont été valorisés localement et transformés en matériel de renforcement des pistes routières. Cela a permis de réduire les transports des déchets en usine de traitement ou l'approvisionnement et la production de matériau pour le renforcement des routes, activités toutes deux émettrices de GES et énergivores.

- **L'usine d'Orly** fait l'objet d'un projet de modernisation et de création d'une nouvelle filière dite « Orly 2 » pour permettre, d'assurer à la fois l'alimentation de la capitale en eau potable (25%) et l'approvisionnement de secours de la Métropole en cas de crise mais aussi par modularité et flexibilité d'assurer la résilience et la sobriété environnementale du système d'alimentation en eau potable du territoire.

En particulier 2019 a permis d'achever les études de conception et la maquette BIM, et de se voir délivrer le permis de construire et l'arrêté Loi sur l'Eau ; les travaux préparatoires ont été engagés en mai avec l'installation de la base vie de chantier et la réalisation des terrassements et fondations des futurs ouvrages.

Cette opération constitue également un chantier durable dans la mesure où près d'un tiers des déblais de terrassement (13 000 tonnes au total) a été réalisée in situ permettant d'éviter l'émission de GES par près de 700 camions d'évacuation requis.

- **Le réservoir des Lilas** subit un traitement des bétons de ses coursives pour garantir la pérennité de l'ouvrage.

Le marché de travaux a été notifié en novembre 2017. La phase d'exécution a démarré le 1er mars 2018 pour une durée de 24 mois pour un montant de 2,9 M€HT. La fin des travaux est escomptée fin février 2020.

Effectivement les bétons des parements extérieurs des compartiments du réservoir et chemins de ronde du réservoir souffrent de désordres importants (contrairement aux bétons intérieurs des compartiments en bon état). En particulier en fin d'année 2019 les travaux se poursuivent au niveau des trémies d'accès ainsi que dans les niveaux -2 et -4 (allée centrale) du réservoir.



- **Réhabilitation de deux galeries d'eau boulevard de la Villette à Paris 19ème et place de la Bataille de Stalingrad à Paris 10ème**

Pour faire suite à deux effondrements de galerie survenus en 2018, des travaux de confortement et de réhabilitation ont été entrepris par Eau de Paris. Les travaux d'un montant de 1,25 M€HT, débutés en octobre 2018 (secteur Villette) et novembre 2018 (secteur Stalingrad), ont été réceptionnés respectivement en janvier et en mars 2019. Ces travaux ont été réalisés en deux phases :

o Réalisation de travaux d'injections de traitement des sols depuis la surface et en galerie (injections de collage)

o Une fois les remblais stabilisés par ces travaux d'injection, réalisation des travaux de terrassement, de démolition et reconstruction des galeries de renouvellement des conduites d'eau dans les galeries avant réfection complète de la voirie

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

- **L'opération Ouest parisien** (induisant des travaux sur conduites d'eau potable) se situe dans le 16ème et 17ème arrondissement et s'effectue en lien avec les projets majeurs d'aménagement de l'espace public (extension de la ligne de tramway T3 entre les portes d'Asnières et Dauphine, prolongement RER E/ligne EOLE) et immobiliers (Multi-

strates et 1000 arbres). Ces projets ont conduit à des actions de dévoiement, de renouvellement, de doublement de réseau et de traversée de tunnelier sous galerie.

L'année 2019 a permis la réalisation des travaux de déviation de la conduite de transport et des conduites de distribution des boulevards des Maréchaux. Les études de renouvellement des conduites des voies adjacentes au tracé du T3 ouest ont été terminées et les travaux de déviation et de renouvellement de la « Ceinture Nord » dans le cadre de l'extension de la ligne du tramway du T3 entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine et le renouvellement des réseaux de distribution situés sous les boulevards des Maréchaux ont été en majeure partie réalisés entre avril et décembre 2019.

- TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU NON POTABLE

Concernant le service d'eau non potable, pas de travaux engagés en 2019. À signaler 3 incidents d'exploitations majeurs qui ont induit des réparations en urgence :

- rupture de conduite de transport DN 1250 mm boulevard Saint-Marcel ;
- rupture de conduite de transport DN 1250 mm boulevard des Batignolles ;
- rupture de conduite de transport DN 800 mm boulevard de la Villette ;

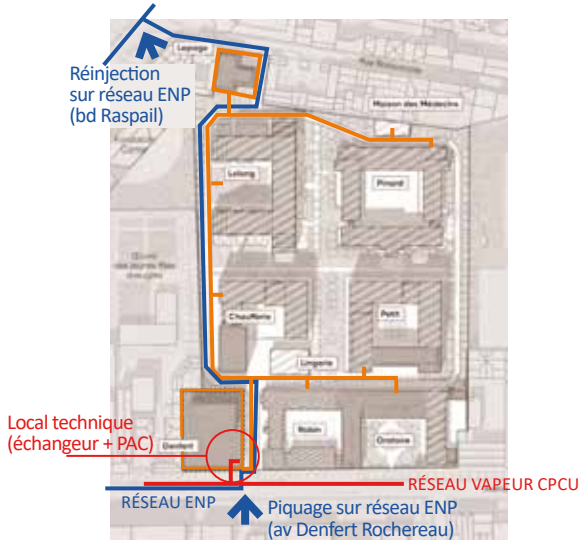
EAU ET ÉNERGIE

Eau de Paris inscrit ses actions dans le plan climat air énergie territorial de La Ville et contribue à la production locale d'énergie.

L'ÉCO-QUARTIER SAINT-VINCENT-DE-PAUL



L'ancien site hospitalier de Saint-Vincent de Paul, d'une emprise de 3,4 hectares et situé dans le 14ème arrondissement de la Ville de Paris a été transformé en Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) par décision du Conseil de Paris en décembre 2016. L'aménagement de cette ZAC a été confié à la société publique locale Paris & Métropole Aménagement (P&MA). Courant 2018, il a été acté que la fourniture en chaleur de la ZAC (chauffage et eau chaude sanitaire) serait effectuée par l'intermédiaire de récupération de calories sur l'eau non potable du réseau parisien, avec un appoint et un secours par le réseau de chaleur de la Compagnie Parisienne pour le Chauffage Urbain (CPCU).



La traduction technique de ce choix consiste à réaliser un piquage d'entrée sur le réseau d'eau non potable, qui transitera ensuite dans une sous-station primaire implantée sur la ZAC et comprenant un échangeur thermique, ainsi qu'une pompe à chaleur. Cet échangeur permet, au moyen d'un fluide frigorigène de récupérer les calories de l'eau non potable et la pompe à chaleur permet d'augmenter la température de l'eau chaude distribuée afin d'atteindre les seuils de distribution de l'eau chaude sanitaire, ainsi que l'eau de chauffage, qui seraient distribuées via un réseau de chaleur basse température de la CPCU, notamment au moyen de sous-stations secondaires équipant chacun des bâtiments.

Afin de fiabiliser les débits en eau non potable nécessaire à la fourniture énergétique du futur quartier, les conduites d'eau non potable doivent être renforcées le long du boulevard Denfert Rochereau, ainsi que de la rue Boissonnade. A ce titre, Eau de Paris a réalisé en 2019 des études de renforcement et a évalué les montants correspondants.

Des échanges sont prévus en 2020 pour progresser avec l'aménageur et la CPCU sur le dossier et aboutir à une convention de fourniture d'eau non potable à CPCU au cours du premier semestre 2020.

EXPLOITATION DU DOUBLET GÉOTHERMIQUE À L'ALBIEN DANS LA ZAC CLICHY-BATIGNOLLES À PARIS 17^E



Mis en service fin 2017. Les travaux de finition réalisés en 2019 ont consisté à traiter les émergences, habiller les édifices et réaliser les aménagements paysagers au-dessus de la centrale de géothermie. Les premières données analysées dans le cadre du projet, notamment via la plateforme de suivi énergétique, permettent de conclure que le taux d'énergies renouvelables du réseau de chaleur est proche des objectifs. En effet l'installation de la centrale géothermique locale portée par La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) et Eau de Paris vise un approvisionnement en chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments à 85% renouvelable grâce à la géothermie.

SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT, DE LA QUALITÉ ET DU SERVICE À L'USAGER

MODERNISATION DE L'USINE D'ORLY

Cf. p 34 principales réalisations sur le patrimoine industriel

CLARIFICATION DE L'USINE DE JOINVILLE

Les travaux d'amélioration des étapes de clarification de l'usine de Joinville ont pour objectif de permettre la production de 300.000 m3/jour quelle que soit la qualité d'eau de la Marne. Ce vaste programme de 18,5 M€ s'articule en trois temps :

- Phase 1 : Optimisation de l'étape de flottation ;
- Phase 2 : Construction d'un nouveau décanteur de capacité 200.000 m3/j en lieu et place du décanteur existant (réalisé dans les années 80 et limité à 100.000 m3/j) ;

- Phase 3 : Consolidation de l'atelier du traitement des boues.

Les phases 1 et 3 sont aujourd'hui terminées. L'année 2018 a vu la finalisation des travaux architecturaux et de second œuvre. Le décanteur a pu être mis en période d'observation à partir de mi-décembre 2018 pour une fin de période d'observation en juin 2019.

Le nombre peu important de jours de fonctionnement du décanteur sur cette période ainsi que les qualités d'eau en entrée n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des essais prévus au marché.

En accord avec l'entreprise, une nouvelle phase d'observation a été lancée, elle a débuté le 2 décembre 2019 et se terminera en juin 2020.

Au premier semestre 2019, 8 des 11 marchés de travaux qui composent le projet décanteur ont été réceptionnés marquant une étape importante du projet.

DES ACTIONS POUR UNE PROTECTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU, INSCRITES DANS LES TERRITOIRES

Eau de Paris conçoit et met en œuvre sur le terrain des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, en priorisant les actions selon le niveau de dégradation et les enjeux sur la ressource. Ces actions rejoignent les objectifs nationaux dans le cadre de la démarche Grenelle, qui consistent à engager des actions pour reconquérir la qualité de l'eau et protéger durablement les captages.

Parmi les captages, 8 ensembles de sources sont classées prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement :

- à l'ouest, la source de la Vigne et les deux champs captants de Montreuil et de Vert-en-Drouais,
 - au sud et à l'est, les captages de la Voulzie dans le provinois, au sein des sources hautes de la vallée de la Vanne, les deux captages de Cérilly et de Armentières-La Bouillarde, et dans la région de Fontainebleau, les captages de La Joie et de Villemer.
- Eau de Paris met en œuvre sa stratégie de surveillance et de protection de la ressource, réaffirmant ainsi son engagement pour le développement durable sur l'ensemble des territoires sur lesquels elle intervient. Ce plan d'action s'appuie sur l'expertise

des équipes d'Eau de Paris dans les domaines de la qualité de la ressource, de l'hydrogéologie ou encore de l'agro-écologie et repose notamment sur un accompagnement vers des pratiques agricoles durables, grâce à un partenariat étroit avec les professionnels et les collectivités locales. Son déploiement d'ici 2020 se traduira par une dépense totale depuis 2015 de 4,4 millions d'euros en investissement et 5 millions d'euros en exploitation.

Ce plan d'action se décline en :

Trois cibles :

- 3.500 hectares en culture bio, soit +67%,
- 10.500 hectares de cultures durables, soit +60%,
- Acquisition par Eau de Paris de 200 hectares supplémentaires, soit +50%.



2 objectifs sur la qualité de l'eau :

- Réduction des teneurs en nitrates,
- Réduction des taux de pesticides détectés.

5 axes stratégiques :

- Développer les connaissances pour mieux agir demain,

- Contribuer à une gestion économe de la ressource,
- Agir pour la préservation de la qualité des rivières et des eaux souterraines,
- Innover pour accompagner le changement des pratiques agricoles protégeant durablement la qualité de l'eau,
- Favoriser la mobilisation et la coopération sur les territoires.

ANIMATIONS TERRITORIALES

Pour protéger et préserver les ressources en eau sur les aires d'alimentation de captages (AAC), Eau de Paris s'appuie sur des chargé(e)s de mission « Agriculture et territoire », personnes charnières pour la mise en place d'actions efficaces, adaptées et durables sur le terrain.

Leurs missions :

- Connaître les enjeux du territoire et les communiquer aux acteurs locaux (agriculteurs, organismes techniques agricoles, acteurs économiques, syndicats d'eau...);
- Accompagner le développement de systèmes agricoles durables qui protègent l'eau en développant des outils adaptés (conseil technique, aides financières, ...);
- Catalyser une dynamique territoriale sur les aires alimentant les captages pour la reconquête de la qualité de l'eau en proposant des actions (animations, partenariats, expérimentations locales, ...).

En 2019 les actions marquantes sont les suivantes :

- La poursuite du développement de filières bio par les agriculteurs de la vallée de la Vanne et notamment l'association Terre du Pays d'Othe. En 2019, cette démarche a permis de développer de nouveaux débouchés locaux, de signer un contrat d'approvisionnement avec la caisse des écoles du 11e arrondissement pour la livraison de lentilles, pâtes, huiles, et de démarcher d'autres collectivités en local et à Paris. Dans cette démarche, bien que le collectif soit autonome, l'animation fournit un appui administratif et technique à chaque étape du projet. Au niveau de la communication, l'animation a participé avec les agriculteurs à la valorisation de la démarche au stand de la Ville de Paris du Salon

de l'Agriculture et a coorganisé un marché de producteurs biologiques au château de Cérilly lors des journées du Patrimoine qui a accueilli 750 personnes ;

- La mise en place d'un partenariat avec la coopérative Union Bio Semences pour trois ans afin d'appuyer techniquement le développement de l'agriculture biologique sur les territoires des sources du Lunain (Villeron, Villemer), des sources Voulzie-Durteint-Dragon et des sources de La Vigne ;

- Le lancement d'un partenariat avec l'association Agrof'île pour sensibiliser et accompagner les agriculteurs franciliens sur la mise en place de haies, de parcelles en agroforesterie et sur la valorisation des couverts végétaux, qui limitent le lessivage des nitrates, par le pâturage ovin ;

- L'accompagnement d'un projet de création d'un silo de collecte de céréales bio sur le territoire Loing-Lunain (sources de Bourron, Villeron, Villemer, la Joie et Chaintréauville) porté par la coopérative Terres Bocage Gatinais qui s'est concrétisé en fin d'année par un partenariat de 3 ans.

D'autre part, 2019 voit naître la création d'un nouveau régime d'aides aux agriculteurs pour la transition vers des systèmes agricoles qui protègent l'eau :

Ce nouveau régime est propre à Eau de Paris et destiné à remplacer les aides nationales existantes, peu adaptées aux contextes agronomiques et économiques locaux sur les aires d'alimentation de captages d'Eau de Paris. Ce nouveau dispositif sera déployé en partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, co-financeur à 80%. Eau de Paris assurera l'intégralité de l'instruction des demandes d'aides, des paiements et du contrôle des engagements, ainsi que les 20% de co-financement restants.

Ce projet a nécessité un travail étroit avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de s'assurer de sa compatibilité avec les dispositions réglementaires européennes relatives aux aides d'État en matière

d'agroenvironnement. Le dispositif a été officiellement notifié en cours d'année à la Commission européenne dont la réponse positive a été reçue en janvier 2020.

L'année 2019 a également vu la mise en place d'un travail d'instrumentation afin de permettre l'instruction des aides via un outil informatique. Cette plateforme permettra de faciliter et de sécuriser l'instruction et le paiement des aides.

SURFACES ENGAGÉES SUR LES TERRITOIRES PILOTES

AIRE D'ALIMENTATION DES SOURCES DE LA VALLÉE DE LA VANNE

Une forte progression des surfaces en agriculture biologique est encore observée en 2019, à l'instar de la progression 2018 : environ 4.100 hectares en bio pour 42 agriculteurs, soit 440 hectares de plus qu'en 2018. Cela représente environ 17 % de la surface agricole du territoire (1% seulement en 2008).

AIRE D'ALIMENTATION DES SOURCES DE LA VIGNE :

Environ 3.600 hectares sont engagés vers des pratiques durables (dont environ 2.480 hectares en réduction d'intrants, 400 hectares en herbe et 770 hectares en agriculture biologique). La diminution des engagements par rapport à 2018 concerne les mesures de réduction d'intrants car les agriculteurs en fin d'engagement ne se sont pas réengagés (difficultés techniques de respecter les contrats, retards de paiement des aides, ...). La surface en agriculture biologique progresse légèrement, notamment grâce aux acquisitions foncières réalisées par Eau de Paris. Ces engagements représentent au total 16% de la surface agricole de l'aire d'alimentation en 2019 (idem 2018). L'objectif du nouveau régime d'aides agricoles est de permettre l'augmentation de ces surfaces.

AIRE D'ALIMENTATION DES SOURCES DE LA VOULZIE :

Les surfaces engagées sont en légère augmentation, avec 2.318 hectares engagés, représentant 23% de la surface agricole.

UN SERVICE TOUJOURS PLUS PERFORMANT

Après sept années consécutives au cours desquelles Eau de Paris a été lauréate du prix « Élu service client de l'année » dans la catégorie de la distribution d'eau, l'entreprise publique a choisi de ne pas renouveler sa participation, afin de se consacrer plus fortement aux enjeux de mesure et de prévention des insatisfactions de ses abonnés et usagers. L'année 2019 a été consacrée à consolider la nouvelle organisation, accompagner le plan de renouvellement des compteurs et préparer les évolutions des outils de la relation clients. Dans le même temps, le partage d'informations et de consignes a été renforcé avec les équipes, sur des points d'avancement majeur du plan de renouvellement des compteurs ou des évolutions de procédures appelant une attention particulière. L'année a été marquée par la poursuite du plan individualisé de formation des conseiller-ère-s, à travers des formations flash sur plateau ou des formations en groupes. Ces formations ont été organisées sur le temps d'activité en maintenant le plateau ouvert.

EAU DE PARIS RÉPOND AUX USAGERS...

Eau de Paris dispose d'une agence clientèle dans Paris, d'un site Internet et d'une agence en ligne, pour répondre aux demandes des usagers.

En 2019, le Centre d'appel et traitement des demandes d'Eau de Paris a traité 40 909 appels sur les 44 322 appels émis par les usagers et abonnés. L'activité a enregistré une hausse importante au niveau de l'activité téléphonique (environ +15%) principalement due au déploiement des nouveaux compteurs (demande d'information, prise de contact pour rdv, etc.) et une très légère hausse au niveau des écrits (courriels et courriers) (+2,5%).

Le site Internet et l'agence en ligne d'Eau de Paris continuent d'être bien identifiés par les usagers et abonnés (270 253 et 342 343 visites ont été enregistrées respectivement en 2018 et 2019 sur le site Internet).

Plusieurs moyens sont mis à la disposition des usagers pour joindre Eau de Paris:
Le site www.eaudeparis.fr
Le numéro unique **0974.506.507**
L'agence en ligne <https://agence.eaudeparis.fr>
L'agence clientèle, située au 19, rue Neuve-Tolbiac, 75013 Paris

... ET ASSURE LE SUIVI DES SIGNALEMENTS ET RÉCLAMATIONS*

1 579 réclamations ont été reçues en 2019 (contre 1 731 en 2018 valeur corrigée et fiabilisée), parmi lesquelles 1102 concernaient la facturation.

On constate un nombre de signalements liés au manque de pression en augmentation (8 en 2019 contre 2 en 2018* valeur corrigée) mais restant très faible sur le nombre total de signalements.

Le nombre de signalements sur la qualité de l'eau, 61 en 2019 (contre 56 en 2018), reste très faible au regard du nombre d'usagers. Lorsqu'elle reçoit un signalement, Eau de Paris rappelle systématiquement l'utilisateur et procède, le cas échéant, à des analyses pour identifier prioritairement le réseau en cause, intérieur ou public.

Une fois connus les résultats des analyses, Eau de Paris répond à l'utilisateur, et saisit l'Agence régionale de santé (ARS) si un dépassement des limites de qualité est observé. Selon les cas, l'ARS peut solliciter auprès d'Eau de Paris, un diagnostic du réseau intérieur. Si un problème est détecté sur le réseau intérieur, l'ARS adresse un courrier au propriétaire des installations afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour que l'eau respecte les normes de qualité à l'intérieur des habitations.

Les signalements pour des problèmes « de corrosion » (couleur de l'eau ou présence de dépôts type « sable ») restent majoritaires. Le motif de problème de santé (manifestations cliniques comme maux de ventre, diarrhées et démangeaisons de la peau) arrive en seconde position.

48 signalements ont nécessité l'intervention des équipes de préleveurs qui réalisent au minimum deux prélèvements : un premier au compteur de l'immeuble, représentatif de la qualité de l'eau du réseau public, et un second à l'intérieur de l'immeuble, généralement chez l'utilisateur

responsable de l'appel, représentatif de l'eau du réseau privé.

Sur l'ensemble des interventions on comptabilise notamment 47 cas ont été détectés sur le réseau intérieur (problème de corrosion, plomb, présence d'ammonium) dont 13 résultats non-conformes ; 1 résultat sur le réseau public faisant état d'une non-conformité (suite à une casse intervenue sur une importante conduite d'eau alimentant l'est parisien). Un retour à la normal a pu être observé l'après-midi même de l'événement.

LA SENSIBILISATION DES USAGERS

L'année 2019 s'est articulée autour des événements institutionnels et grand public liés à la célébration **des dix ans d'Eau de Paris**. Les temps forts organisés ont permis de mettre en avant le modèle de gestion publique et intégrée de la régie et de marquer sa réussite. Un modèle connu et partagé, comme l'ont démontré le colloque intitulé « Pour une ville durable, la gestion publique de l'eau au cœur des solutions ? » tenu à l'Hôtel de Ville le 7 mars et les retombées presse associées, à l'image de l'article du Monde du vendredi 8 mars.

La communication institutionnelle a été principalement marquée par la tenue du colloque intitulé « Pour une ville durable, la gestion publique de l'eau au cœur des solutions ? » le 7 mars 2019, à l'Hôtel de Ville. Cet événement, qui a réuni grands témoins, experts, professionnels et représentants associatifs autour de trois tables rondes, a attiré plus de 400 personnes. Il a été accompagné d'une conférence de presse.

Autres temps forts institutionnels, l'organisation de rendez-vous avec les élus locaux des territoires du bassin du Loing Lunain, le déplacement de Célia Blauel et de François Vauglin dans le Sénonais pour la promotion de la filière bio, des aires d'alimentation des captages aux assiettes des enfants des écoles du 11^{ème} arrondissement.

Pour ses dix ans, Eau de Paris a également tenu à célébrer les exceptionnels patrimoines du service public de l'eau de la capitale, patrimoines naturels, industriels, architecturaux et humains, avec la mise en valeur des compétences et expertises des équipes. Cette démarche a pris la forme de la création par Stéphane Querbes de photographies

qui ont été dans un premier temps présentées sur les grilles de l'Hôtel de Ville et du 7 au 30 mars 2019, et qui ont ensuite rejoint le Pavillon de l'eau. Dans le même temps, un ouvrage « Les Patrimoines de l'eau » a été édité en collaboration avec le Centre des Monuments Nationaux et les Editions du Patrimoine.

La rencontre avec le grand public s'est opérée autour d'une nouvelle dynamique répondant aux enjeux de la ville durable et à l'ambition de Paris d'organiser des JOP sans plastique. Dès le printemps, Eau de Paris a lancé un manifeste pour un « Paris de l'eau zéro déchet plastique ». Consommer l'eau du robinet constitue le premier geste en faveur du zéro plastique. Le manifeste a été déployé via un dispositif comprenant : une plateforme digitale d'engagement, une campagne digitale, une opération e-influenceurs, une conférence de presse en présence de Surfrider et Gobilab, partenaires de l'opération, la création d'un triporteur électrique et la distribution de 50 000 gourdes végétales tout au long de la séquence « été ». Les équipes d'Eau de Paris, largement mobilisées, ont pu informer le public et l'inviter à boire l'eau du robinet et à signer le manifeste. Eau de Paris a ainsi été présente sur une trentaine d'événements d'avril à septembre 2019 :

- Sur des événements organisés par la Ville de Paris pour lesquels l'entreprise publique a assuré la mise à disposition et la distribution d'eau potable : Biodiversiterre, Carnaval Tropical, Paris Plages en sont les principaux. Eau de Paris a dans ce cadre renforcé les dispositifs de distribution d'eau, organisé des ravitaillements sur les événements sportifs, répondu aux questions du public ;

- Sur des événements pour lesquels Eau de Paris a été partenaire de la Ville de Paris, et notamment de grands événements sportifs constituant des rendez-vous Paris 2024 : Fan zone de la Coupe du Monde de football féminin dans le jardin Nelson Mandela et les journées olympiques et paralympiques. Outre l'alimentation en eau des espaces sportifs, ces deux événements ont été l'occasion de communiquer largement vers le public sur les qualités de l'eau de Paris et d'accompagnements spécifiques vers les enfants ;

- Sur d'autres événements dont Eau de Paris a été partenaire comme le Forum Météo et Climat et Pa-

ris d'avenir, We Love Green, la Marche des fiertés et Fnac Live. Là encore, outre l'alimentation en eau des espaces, ces événements ont été l'occasion de communiquer largement vers le public sur les qualités de l'eau de Paris et de faire signer le manifeste, en organisant des ateliers de sensibilisation vers les enfants.

En décembre 2019, la plate-forme comptabilisait près de 20 000 signataires. La contribution d'Eau de Paris à la réduction du plastique a pu être estimée à 874 240 bouteilles évitées sur l'ensemble de ces événements.

Pendant l'été, en raison des fortes canicules, une communication spécifique a été mise en place avec un affichage digital sur 60 écrans des stations de RER/gares pendant l'été, un affichage sur les panneaux lumineux de la ville, des informations presse, une communication régulière sur les réseaux sociaux et le site internet et la création d'une carte des fontaines « 2 en 1 » déployées pendant la période estivale.

Comme chaque année, Eau de Paris a ouvert quelques-unes de ses installations non sensibles, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Le public a ainsi pu découvrir les sources d'Erigny, les sources et le château de Cérilly, le site de Villeron, le site de Montreuil, le Pavillon de l'eau et les parcours des enfants du Patrimoine. Ce sont ainsi 1 972 visiteurs qui ont été accueillis sur le week-end.

Eau de Paris a également poursuivi sa communication via les réseaux sociaux, avec une augmentation significative des fréquentations. Les relais communication de la séquence été ainsi que les canicules ont généré un flux de connexions, pour des usagers à la recherche d'informations pratiques (conseils, fontaines, etc...). Fin 2019, Eau de Paris a presque doublé la fréquentation de sa page LinkedIn, qui compte désormais 6 169 abonné.e.s (contre 3 500 en 2018) et les fréquentations ont augmenté de 21 % sur Twitter (1 057 abonné.e.s supplémentaires). Sur Facebook, Eau de Paris a également augmenté sa fréquentation (357 mentions « j'aime » gagnées sur toute l'année avec un algorithme actuel de Facebook qui favorise peu la dynamique des pages). Le compte Instagram de la régie a également vu le nombre de ses abonné.e.s

augmenter, passant de 650 à 750, grâce à des publications telles que des jeux concours incitant à s'abonner, et des publications compatibles avec la ligne éditoriale de medium.

Les expositions temporaires suivantes se sont tenues au Pavillon de l'Eau en 2019 :



- Entre mi-décembre 2018 et le 31 août 2019, le Pavillon de l'eau a proposé « L'eau dans la ville du 19ème au 21ème siècle ». Réalisée à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Sir Richard Wallace par Eau de Paris, l'exposition a présenté l'évolution du service public de l'eau et la présence de l'eau dans la ville, depuis les grands travaux haussmanniens jusqu'aux défis actuels et futurs de la ville durable.

- Depuis le 19 septembre 2019, le Pavillon accueille l'exposition « Eau et Merveilles ». Réalisée à partir des photos de Stéphane Querbes présentée sur le

grilles de l'Hôtel de Ville, cette exposition donne à voir l'incroyable variété des métiers d'Eau de Paris, la richesse de son patrimoine historique et naturel et la modernité de ses installations. - En complément de cette exposition principale, le Pavillon accueille, également, « Les Patrimoines de l'eau », exposition de photographies de Pascal Lemaître

découverte et ludique pour les enfants autour de modules plaçant l'enfant en situation d'une goutte d'eau traversant les différentes étapes de la potabilisation Ouverte le 19 octobre 2018, l'exposition s'est poursuivie jusqu'en Août 2019, accueillant près de 200 000 visiteurs en 10 mois. Cette exposition a été transposée depuis le 19 septembre 2019 au Pavillon de l'Eau.

Eau de Paris a également revisité son programme de sensibilisation dans le cadre d'une nouvelle programmation d'ateliers au Pavillon de l'eau et hors les murs, autour des enjeux du changement climatique et de la consommation responsable de l'eau. Elle a dans ce cadre également développé un projet apicole en partenariat avec la Société Centrale d'Apiculture (SCA). Installé sur une emprise du réservoir d'eau potable de Montsouris, ce rucher à vocation pédagogique a permis de sensibiliser deux classes du 13e arrondissement et quatre classes du 14e arrondissement de Paris. A l'occasion de ce nouveau projet, un programme pédagogique spécifique a été conçu et proposé aux équipes enseignantes : intervention d'un apiculteur en classe, décoration des ruches, rencontre avec abeilles sur le rucher, dégustation du miel, visite du patrimoine hydraulique de leurs quartiers, atelier pédagogique au Pavillon de l'eau. Près de 150 élèves ont ainsi été sensibilisés à la préservation de l'eau et de l'environnement à travers ce projet de développement durable.

Eau de Paris a également poursuivi son action de sensibilisation sur les territoires dans le cadre de partenariats avec des associations, dans les Yvelines, en Essonne et en Seine et Marne notamment, dans le cadre d'ateliers de sensibilisation et de visites terrain conduites par des associations. Des animations et visites se sont poursuivies dans le cadre du programme « décode la science », animé sur la Seine et Marne par l'association Terre Avenir dont Eau de Paris est partenaire. L'association a dans ce cadre tenu son rendez-vous annuel du forum de Provins.

tirées de l'ouvrage éponyme édité aux Editions du Patrimoine. Ces photos célèbrent la symbiose entre la technique et la nature qui, de Belgrand jusqu'à nos jours, fait la spécificité de l'approvisionnement en eau de la capitale.

En 2019, dans le cadre de sa démarche de renforcement de la sensibilisation du public aux enjeux de la protection durable de l'eau et de l'environnement, Eau de Paris a poursuivi son action hors les murs du pavillon de l'eau, en construisant un partenariat avec le Palais de la Porte Dorée. Dans ce cadre, l'entreprise a imaginé une exposition

COLLECTER LES EAUX,

VALORISER LES OUVRAGES ET LES EFFLUENTS, DIVERSIFIER LES USAGES DU RESEAU*

UN RÉSEAU D'ÉGOUTS UNIQUE

Le débit moyen journalier d'eaux usées transportées par le réseau d'assainissement parisien en 2019 avoisine 900 000 m³/jour. Il s'agit d'un réseau en quasi-totalité de type « unitaire », c'est-à-dire collectant dans les mêmes ouvrages les eaux usées d'origines domestique et industrielle et les eaux pluviales..



Ce réseau assure trois fonctions essentielles :

- la collecte des eaux usées et des eaux de ruissellement de Paris intra-muros, et leur transport jusqu'aux émissaires*, canalisations de grand diamètre assurant leur évacuation vers les ouvrages d'épuration interdépartementaux ;
- le transport d'effluents venant de départements situés en amont du réseau (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis) vers ces mêmes émissaires ;
- celle de galerie technique du fait de son caractère visitable, en abritant des conduites d'eau potable et non potable, et dans certains ouvrages, des conduites d'eau glacée pour la climatisation, des câbles très basse tension et des fibres optiques, et dans le nouveau quartier de la ZAC Batignolles des conduites de collecte pneumatique des déchets*.

Il présente quelques spécificités :

- son fonctionnement est largement gravitaire*.
- Cinq stations de pompage relèvent toutefois en permanence les eaux des quartiers bas des 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements ;
- Il est presque entièrement constitué d'ouvrages

visitables, d'une longueur totale de 2 676 km, dont environ 143 km d'émissaires et de grands collecteurs, et 730 km d'ouvrages annexes (branchements particuliers, avaloirs*, branchements de regards) ;

- les dimensions des ouvrages et l'existence de 39 déversoirs d'orages rejetant directement en Seine les eaux excédentaires* permettent d'éviter mises en charge et débordements du réseau lors des fortes pluies.

Un poste central de « contrôle commande » connecté aux 140 stations de gestion locale du réseau des égouts (usines, déversoirs d'orage, maillages, sites de mesures) permet de surveiller et d'agir en temps réel sur les pompes, vannes, et ainsi de gérer les flux de manière optimisée. Il fournit également les éléments nécessaires à la production, chaque mois, d'un bilan d'auto-surveillance du réseau qui permet de connaître les événements (pluviométrie...) et d'apprécier le bon fonctionnement des équipements installés.

UN PATRIMOINE ENTRETENU ET MODERNISÉ

UN RÉSEAU RÉHABILITÉ ET MODERNISÉ

La réhabilitation du réseau d'assainissement de Paris fait l'objet d'un programme pluriannuel qui permet après l'établissement d'un diagnostic et d'un projet de réhabilitation d'intervenir sur l'ensemble du réseau dit structurant qui se compose des ouvrages les plus importants en taille et en capacité hydraulique, mais aussi d'intervenir sur les égouts élémentaires identifiés comme à risque ou signalés lors des contrôles comme dégradés.

En 2019, 2268 ml mètres linéaires d'ouvrages ont été réhabilités au total. La réhabilitation de 800 ml du collecteur Marceau (section sur Levallois-Perret) a été lancée au mois de septembre pour s'achever au mois de mai 2019. Par ailleurs une portion de 350 ml du collecteur de Nord qui avait fait l'objet d'un signalement de dégradation est en cours de réhabilitation depuis la fin de l'année 2018, s'est achevée au mois d'avril 2019. Une portion de 910 ml d'égouts élémentaires se situant dans le secteur du Boulevard Saint-Germain a également été réhabilitée, ainsi que 138.5 ml de canalisations.

Enfin, la SAP réalise des diagnostics et réhabilite les branchements particuliers*, qui relient les immeubles au réseau d'assainissement. Paris en compte 104 600. L'accès à cette partie du patrimoine est dans la majorité des cas possible uniquement en passant par le domaine privé. Un défaut d'entretien du branchement particulier peut générer un reflux d'eaux d'égout vers le sous-sol. Une inspection et un diagnostic sont donc réalisés à l'occasion de campagnes systématiques, lors des visites effectuées par les égoutiers dans le cadre d'enquêtes ou à l'occasion de grands travaux de réhabilitation. En 2019, 4 432 branchements particuliers ont fait l'objet d'un diagnostic et 1 222 ont été réhabilités.

LE TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Compte tenu de l'originalité du réseau parisien (majoritairement des galeries visitables construites pour l'essentiel au 19^e siècle) la SAP ne fait pas à proprement parler de renouvellement du réseau. Les galeries ne sont presque jamais reconstruites comme on changerait une canalisation : elles sont entretenues, rénovées le plus souvent de l'intérieur. Du fait du caractère visitable des ouvrages, l'entretien régulier permet de limiter les interventions lourdes, d'où un taux de « renouvellement » faible à Paris (0,31% en moyenne en prenant en compte les opérations de réhabilitation du réseau).

UNE GALERIE TECHNIQUE VALORISÉE

Dès leur construction, les égouts de Paris ont été utilisés comme galerie technique permettant d'héberger, sans tranchée, différents réseaux ou câbles : réseaux d'eau potable et non potable, télécommunications publiques ou privées, climatisation. Seules les canalisations de gaz, les canalisations électriques et les canalisations de chauffage urbain ne sont pas admises pour des raisons de sécurité. Cette fonction implique que la galerie technique soit gérée selon des règles précises d'implantation et d'identification des câbles, des procédures administratives et financières, et des règles de sécurité pour les intervenants.

La SAP étudie, autorise et contrôle le déploiement de réseaux dans le réseau d'assainissement. Elle calcule également la redevance due pour l'occupation du domaine public et encaissée par le budget général de la Ville, mais dont une partie est reversée au budget annexe de l'assainissement. La recette pour le budget annexe de l'assainissement a atteint 2 027 415€ HT en 2019.

En 2006, la Ville de Paris a souhaité, à travers le programme PARVI, Paris Ville numérique, promouvoir et faciliter le développement du très haut débit au profit de tous les Parisiens. Le développe-

ment de la fonction de galerie technique du réseau d'assainissement s'est donc naturellement intensifié. Il constitue en effet un vecteur privilégié pour déployer de nouveaux réseaux jusqu'au domicile des Parisiens car il dessert tous les immeubles et permet de limiter les travaux sur la voie publique. Ainsi, l'ensemble des Parisiens est raccordable au très haut débit, et peut se connecter à Internet à une vitesse inégalée, recevoir la télévision haute définition et bénéficier de services multimédia.

Au total, fin 2019 près de 14 682 km de câbles à fibres optiques occupent les égouts, et environ 337 km ont en 2019.

LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

Le Pôle Usager du STEA traite dorénavant toutes les demandes de raccordement* des bâtiments neufs au réseau, conçoit le projet de branchement particulier et éventuellement réalise les travaux : 442 demandes d'autorisation à bâtir et 156 demandes de raccordement ont été instruites en 2019.

Elles reçoivent également de nombreuses demandes de renseignements et déclarations d'intention de commencement de travaux qui visent à s'assurer que des travaux réalisés sur la voie publique ne vont pas endommager le réseau. Au total, le nombre de réponses faites par le service dans le cadre des demandes de projet de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) s'est élevé à 13 922 en 2018.

Le traitement des signalements adressés par les habitants constitue un autre volet du service aux usagers. 600 signalements ont été reçus en 2019. Ils débouchent généralement sur des travaux de curage ou des petits travaux d'entretien sur les branchements particuliers.

Enfin, la SAP dispose d'une équipe d'intervention d'urgence, dite de la « Permanence », qui est disponible 365 jours par an, 7 jours sur 7 et 24h sur 24. En 2019, les 36 agents ont effectué 1879 interventions à la demande des Parisien-ne-s.

Les principales causes d'intervention sont :

- les objets perdus – 538 interventions : 29 %
- engorgement, eau en sous-sol, infiltration, déversement en égout - 498 interventions : 27 %
- eau sur chaussée, bouche d'égout engorgée – 221 interventions : 12 %
- signalement de mauvaises odeurs: 198 interventions : 11%
- incident sur tampon: 164 interventions : 9 %
- contrôle ouvrage, affaissement, effondrement sur chaussée: 124 interventions : 7 %
- rats - 82 interventions : 4 %
- autres – 54 interventions : 3 %

UN NOUVEAU POTENTIEL À EXPLOITER

Dans l'esprit d'une ville demain plus économe en ressources, la Ville s'est définitivement engagée dans la valorisation de ses eaux usées afin de réduire son recours aux énergies non renouvelables.

L'eau utilisée par les Parisien-ne-s est, une fois rejetée, plus chaude qu'à l'état naturel. Les eaux qui circulent dans le réseau d'assainissement ont une inertie thermique leur conférant une température comprise entre 12 et 18°C. Il est désormais techniquement possible de recueillir cette énergie dans les égouts pour chauffer des bâtiments ou des équipements municipaux : les calories sont extraites des effluents qui circulent grâce à des échangeurs thermiques directement posés dans les ouvrages et sont valorisées à l'aide de pompes à chaleur. On estime que les eaux usées de 100 habitants permettent d'apporter une contribution au chauffage de 10 personnes

Cette solution urbaine innovante pour produire de la chaleur sans combustible fossile s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Climat de Paris, qui vise une part de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique de la Ville.

EAUX USÉES, SOURCE D'ÉNERGIE

Afin de limiter le recours aux énergies fossiles, la Ville de Paris poursuit son engagement dans la valorisation des eaux usées.

Actuellement 3 sites sont en fonctionnement et chauffent divers établissements :

- Wattignies (12ème) : le premier mis en service en 2011 pour le groupe scolaire Wattignies,
- Aspirant Dunand (14ème) : mis en service en 2016 pour le bassin de la piscine et l'eau chaude sanitaire des douches,
- Mairie du 11ème : opération réalisée en 2019 pour une mise en service en 2020, pour la mairie d'arrondissement et le groupe scolaire Parmentier situé à proximité.

Ces installations confirment, années après années, que le potentiel énergétique du réseau d'assainissement est capable d'alimenter en énergie renouvelable le système de chauffage plusieurs équipements et bâtiments.

Un quatrième site, en projet, sera installé d'ici la saison hivernale 2021/2022, desservant le secteur de la Grange aux Belles (10ème) Le système de récupération de chaleur vise à couvrir près de 50 % des besoins thermiques d'un ensemble composé d'un bassin école, un gymnase, deux écoles maternelles et un collège.

D'autres sites suivront comme les piscines Amiraux et Hébert aux besoins thermiques constants pour lesquelles les études de faisabilité seront lancées en 2020.

UN IMPÉRATIF : LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL

Le réseau d'assainissement parisien voit transiter, à travers les eaux qu'il collecte, des flux de pollution de plusieurs origines (eaux usées des ménages, eaux industrielles, eaux de pluie lessivant chaussées et toitures polluées...), dont les effets sont potentiellement susceptibles d'affecter tant la santé humaine que le milieu naturel. Historiquement, pour des raisons techniques et de coût de construction, le réseau d'égouts de Paris, bien que constitué d'ouvrages visitables, n'a pas pu être dimensionné pour contenir les volumes d'eaux à évacuer en cas d'événements météorologiques extrêmes (orages d'été). La Seine était donc censée servir d'exutoire lorsque le réseau est saturé.

La prise de conscience progressive de la nocivité pour le fleuve de ces rejets d'eaux unitaires a amené à repenser la gestion du réseau d'assainissement. Aujourd'hui, le milieu naturel ne doit plus servir de simple exutoire aux rejets d'eaux usées mais doit être préservé contre ces sources de pollution. Aussi l'objectif est aujourd'hui de limiter et de traiter les déversements d'effluents en Seine.

Les obligations dans le domaine de l'eau sont fortement encadrées par la réglementation européenne.

La directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 (DERU) relative au traitement des eaux usées urbaines a fixé des prescriptions minimales européennes pour l'assainissement collectif des eaux usées domestiques. La directive cadre sur l'eau n° 2000/60/CE a notamment défini un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface et fixé des objectifs de préservation et de restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines ; le « bon état » des différents milieux devant être atteint d'ici à 2015, 2021 ou 2027. La réglementation nationale sur l'assainissement a donc été précisée et complétée pour répondre à l'évolution des enjeux sanitaires et environnementaux. L'arrêté du 21 juillet 2015 a défini les prescriptions relatives aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5. L'arrêté inter préfectoral 2018/DRIEE/SPE/003 du 16 novembre 2018 décline ces prescriptions pour le réseau parisien.

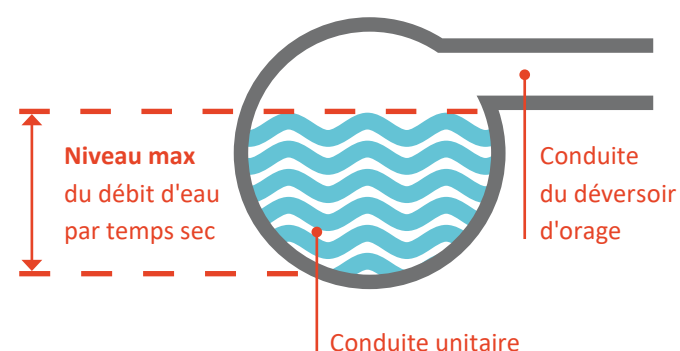
Dans ce cadre, le Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement est notamment soumis à une auto-surveillance destinée à apprécier l'efficacité de la collecte effectuée, qui comprend notamment un suivi des déversements effectués au milieu naturel.



LES DÉVERSOIRS D'ORAGE

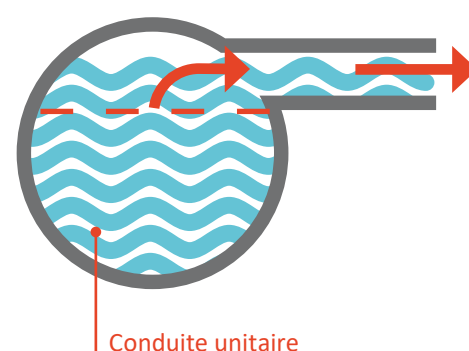
Les déversoirs d'orage sont des ouvrages de communication entre le réseau de collecte* et de transport des eaux usées et le milieu naturel. Ils servent d'exutoires de sécurité pour le réseau d'assainissement. Il est en effet impossible de dimensionner un réseau à même d'écouler les débits de forts épisodes pluvieux pour des raisons économiques (coûts des ouvrages) mais aussi de place disponible sous les chaussées.

PAR TEMPS SEC



Lors des fortes pluies, les égouts peuvent ainsi se retrouver saturés, sous pression, tout l'espace étant occupé par les eaux usées grossières des eaux pluviales. Sans déversoir, la pression dans le réseau pourrait se traduire par des remontées d'eaux dans les habitations (caves) et dans les rues. Les déversements d'eaux usées du réseau d'assainissement dans le milieu naturel sont réglementés : ils sont interdits

PAR TEMPS DE PLUIE



en période de temps sec et doivent rester exceptionnels en temps de pluie. Les déversoirs doivent par ailleurs faire l'objet d'une surveillance par le service d'assainissement.

POLLUTION COLLECTÉE EN 2019

Le tableau ci-après dresse le bilan, pour l'ensemble de l'année 2019, des volumes et flux de pollution collectés par le réseau.

On distingue, pour les eaux collectées à Paris, les eaux usées de celles provenant du ruissellement pluvial. Cette distinction ne peut être faite pour les eaux provenant des bassins versants de banlieue et transportées dans le réseau parisien. En effet les débits sont mesurés par des stations situées aux entrées de Paris et il n'est pas possible de faire la part entre les eaux usées et les eaux pluviales.

Trois paramètres sont plus particulièrement pris en compte pour le calcul des flux polluants :

① les matières en suspension (MES) : il s'agit des particules de toutes tailles, de nature minérale ou organique, en suspension dans les effluents,

② la demande biochimique en oxygène (DBO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques contenues dans l'eau, par l'intermédiaire des bactéries. Autrement dit, c'est la quantité d'oxygène qui sera prélevée au milieu naturel en cas de déversement. On évalue usuellement la quantité d'oxygène consommée sur 5 jours (DBO5),

③ la demande chimique en oxygène (DCO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour dégrader l'ensemble des matières oxydables contenues dans l'effluent, qu'elles soient biodégradables ou non.

	Volumes (millions de m³)		MES (milliers de T)		DBO ₅ (milliers de T)		DCO (milliers de T)	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
1 - Eaux collectées sur Paris								
Eaux de temps sec	261,1	255	68,1	57,1	61,4	48,0	138,5	111,1
Eaux de temps de pluie	35,3	32,4	6,7	6,3	1,0	0,9	5,0	4,7
Apports de la crue de janvier-février 2018	6,1	0						
Total 1	302,5	287,4	74,8	63,4	62,2	48,9	143,5	115,8
2 - Eaux collectées sur la banlieue								
Temps sec + temps de pluie	41,0	40,0	8,6	8,4	8,2	8,0	18,5	18,0
Eaux entrant dans le réseau parisien								
Total (1+2)	343,5	327,4	83,4	71,8	70,6	56,8	162	133,8
Eaux sortant du réseau parisien vers le réseau du SIAAP	340,5	325,6	77,3	66,1	70,1	56,3	160,8	132,5
Eaux déversées au milieu naturel	2,6	1,7	0,7	0,5	0,2	0,1	0,7	0,5
Eaux pluviales rejetées	0,4	0,1	NS	0	NS	0	NS	0
Pollution extraite du réseau ou stockée durant l'année	-	-	5,4	5,2	0,3	0,4	0,5	0,8

Le tableau met en évidence une diminution de 4,7% des apports dans le réseau parisien, entraînant une diminution de 4,4% du volume transféré vers les stations d'épuration et une diminution de 35,6% des rejets unitaires dans le milieu naturel. Cette variation des apports résulte des éléments suivants :

- Les volumes d'eau potable mis en distribution sont en légère diminution (-1,3%) tandis que les volumes d'eau non potable ont diminué de 6,0% et que les vidanges en égout des réseaux d'eau potable ou non potable ont diminué de 17,2%.

- La pluviométrie inférieure de 5,9% à 2018 et égale à la moyenne entre 1971 et 2018.
- Les volumes unitaires provenant de banlieue ont diminué de 2,4%.
- Aucun apport dû à la crue, contrairement à 2018 où un apport de 5,8 Mm3 avait été estimé.

REJETS UNITAIRES AU MILIEU NATUREL

Les rejets unitaires d'effluents dans le milieu naturel (Seine) lors d'évènements pluvieux exceptionnels sont tolérés, sous réserve d'une obligation légale et réglementaire d'autosurveillance à laquelle se soumet le service de l'assainissement parisien.

Le volume d'eau unitaire déversé en Seine par le réseau d'assainissement parisien, pour l'ensemble de l'année 2019, est évalué à 1,7 million de mètres cubes. Il est en diminution de 34,6% par rapport à l'année 2018. Ces déversements peuvent avoir plusieurs origines :

- Par temps de pluie principalement, il s'agit de déversements par le biais des déversoirs d'orage afin d'éviter la surcharge du réseau et les inondations. L'essentiel (88,6%) des déversements de 2019, soit 1,5 millions de m3, est constitué des déversements en temps de pluie.
- Par temps sec, ce sont des déversements permanents et identifiés d'eaux claires ou des rejets d'eaux usées consécutifs à des travaux, des

pannes ou des dysfonctionnements dans le réseau. Ils représentent environ 194 000 m3 en 2019.

- Les déversements d'eaux dus à des travaux s'élèvent à 63 000 m3, correspondant aux rejets récurrents des déversoirs d'orage Bièvre, Périphérique et Vincennes Charenton durant les chômages de TIMA⁵.
- Le volume rejeté par temps sec durant la crue de la Seine représente 8 000 m3. Ces déversements sont uniquement dus à la protection de TIMA en période de crue, contrairement à 2018 où les volumes constituaient pour partie à des rejets permettant d'éviter la saturation ou le débordement du réseau.
- Le volume rejeté par temps sec dû à des pannes et dysfonctionnement s'élève à 56 000 m3.
- Les rejets d'eaux d'exhaure par le déversoir d'orage Bugeaud représentent 65 000 m3.

CE TABLEAU FAIT APPARAÎTRE LES VOLUMES DÉVERSÉS ET LA PLUVIOMÉTRIE DEPUIS 1999.

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Pluviométrie annuelle (mm)	739	871	932	718	518	570	480	645	706	597	574	685
Volume déversé (millions de m³)	19,5	12,6	14,7	8,2	4,6	3,2	1,8	4,0	3,9	3,6	2,2	2,9

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pluviométrie annuelle (mm)	537	648	659	693	495	638	699	684	643
Volume déversé (millions de m³)	1,9	2,1	2,3	1,5	0,9	1,6	3,4	2,6	1,7

⁵ TIMA est un tunnel de stockage des eaux de pluie à 30 mètres sous la Seine à Ivry-Masséna, géré par le SIAAP. Il permet de stocker et de transporter les eaux excédentaires de temps de pluie pour éviter la saturation du réseau d'assainissement et les rejets d'eaux résiduaires dans la Seine. Après la fin des épisodes pluvieux, les eaux pluviales sont transportées jusqu'à l'usine de traitement du SIAAP Seine amont à Valenton (Val-de-Marne).

L'année 2019 (643,1 mm) est caractérisée par une pluviométrie à la moyenne des 48 dernières années (643,2 mm sur la période 1971-2018). De plus, la distribution des cumuls mensuels est très hétérogène. Les mois d'avril, juillet et septembre ont été très secs. Les cumuls sont proches des

déversements unitaires, soit 91% des déversements du mois de mai

- Les 6 et 9 août : 44 mm de pluie, périodes de retour de 1 an, occasionnant 402 960 m3 de déversements unitaires soit 98% des déversements du mois d'août



records de sécheresse (maximum 20 mm d'écart sur le mois de septembre). Il n'y a pas eu de mois très pluvieux (au moins 32 mm d'écart au mois de novembre). La pluviométrie a été inférieure à celle de 2018 : 683,8 mm (-5,9%).

Il y a eu quatre événements pluvieux importants en 2019 :

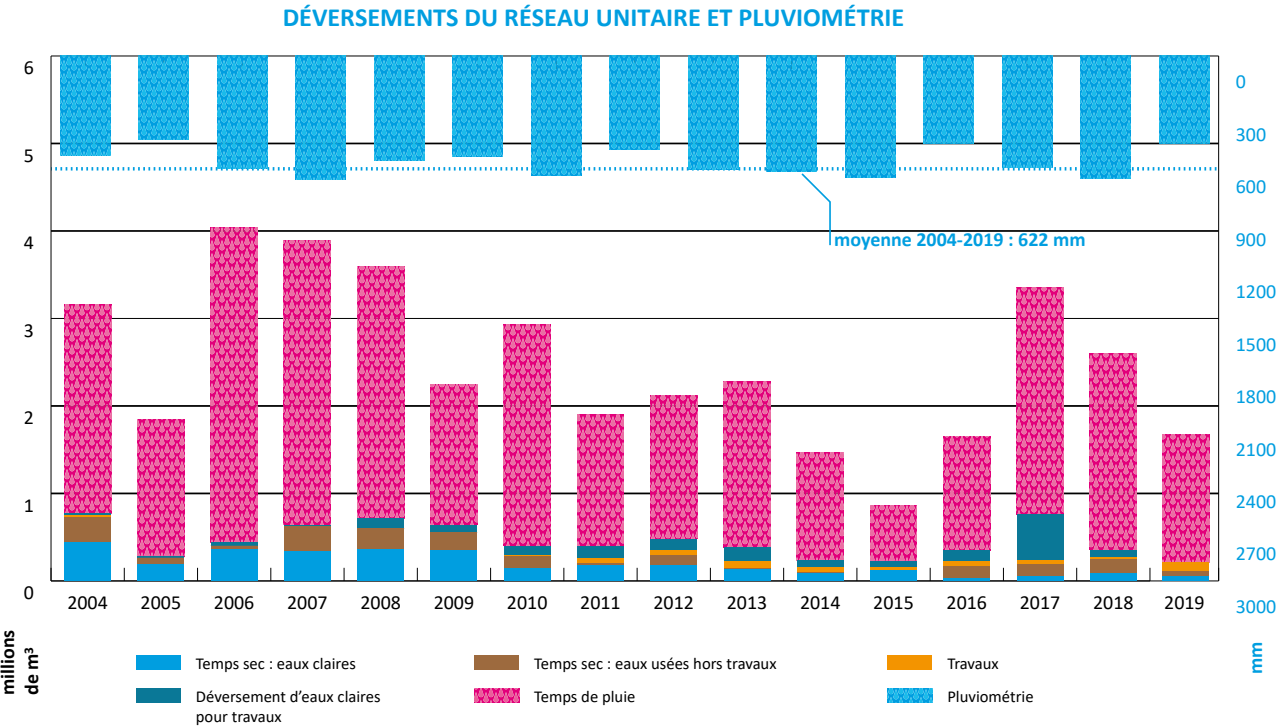
- Du 10 au 11 mai : 48 mm de pluie, période de retour de 2 ans, occasionnant 418 917 m3 de

- Le 15 novembre : 24 mm de pluie, période de retour de 6 mois, occasionnant 144 558 m3 de déversements unitaires, soit 51% des déversements du mois de novembre

Ces événements ont été à la source de 1 120 328 m3 de déversements unitaires de temps de pluie, soit 74% des déversements de l'année.

REJETS D’EAUX PLUVIALES DES QUARTIERS RIVE GAUCHE DANS LE MILIEU NATUREL

Le nord du XIIIe arrondissement est équipé d’un réseau séparatif. Les eaux pluviales sont rejetées dans le milieu naturel après une simple décantation. Le volume total de ces rejets pluviaux stricts s’élève à 50 802 m3 pour l’année 2019.



POLLUTION EXTRAITE DU RÉSEAU

La pollution extraite du réseau correspond à la pollution contenue dans les sables extraits à l’occasion des opérations de curage. En effet, le fonctionnement optimal du réseau d’assainissement parisien, basé sur l’écoulement gravitaire, suppose que soit préservé au maximum l’écoulement des eaux, et donc qu’il soit remédié aux phénomènes d’ensablement par des curages périodiques.

État d’ensablement du réseau	
Etat relevé en octobre 2016	7 106 m³
Etat relevé en octobre 2017	7 726 m³
Etat relevé en octobre 2018	7 215 m³
État relevé en octobre 2019	7 472 m³
Évolution 2018/2019	+ 3,44%

On constate un volume de sables en place de 7 472 m3, en augmentation de 3.44 % par rapport à l’année 2018. Il demeure néanmoins conforme à l’objectif du service d’être inférieur à 10 000m3.

Le volume total de sous-produits extraits en 2019 est égal à 4 550 m3, dont 4 516 m3 de sables (et graisses) et 34.5 m3 de refus de grille et produits divers.

La masse totale des sables, des graisses et autres produits (refus de grille...) extraits pendant l’année 2019 est égale à 6 220 tonnes en diminution de 4.1%, soit 268 tonnes, par rapport à 2018.

CONTRÔLE DES DÉVERSEMENTS D’EFFLUENTS D’ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Parmi les eaux collectées par le réseau d’assainissement parisien, les eaux usées non domestiques*, issues de l’activité d’opérateurs économiques divers et de grands services publics (Hôpitaux de Paris, RATP...), constituent une source de pollution potentielle particulièrement importante. Ces rejets peuvent aussi menacer la sécurité des personnels travaillant en égout. C’est pourquoi tout déversement d’eaux usées non domestiques dans les égouts publics parisiens doit être préalablement autorisé par la Ville de Paris, conformément à l’article L 1331-10 du Code de la Santé Publique.

Conformément au chapitre 4 du règlement d’assainissement de Paris, les établissements rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques (article 15) sont soumis à déclaration, avec remise par le service d’un récépissé auquel est joint le détail de leurs obligations qui figure intégralement dans le règlement d’assainissement. Les établissements rejetant des eaux usées non domestiques à proprement dites (article 17) doivent recevoir une autorisation, délivrée après visite sur site et énonçant les obligations de l’établissement en termes de qualité de ses rejets et d’auto-surveillance.

4790 déclarations ou autorisations de déversement étaient en vigueur en 2019 : 4 152 déclarations et autorisations concernant les restaurants et les pressings et 638 autorisations pour les garages, établissements de soins, laboratoires, atelier, trai-

L’épandage* des matières de curage issues des réseaux d’assainissement est interdit par la réglementation. La destination et l’élimination dans des conditions satisfaisantes pour l’environnement de ces produits font l’objet d’un contrôle rigoureux du service. Pour chaque volume extrait, des bordereaux de suivi établis par l’entreprise chargée du curage précisent l’origine, la nature, la

quantité estimée et la destination du produit, ainsi que ses conditions de transport et d’élimination. Les centres de traitement font l’objet de visites du service autant que de besoin.

La qualité des sables extraits des **bassins de dessablement*** fait par ailleurs l’objet d’analyses pour une meilleure identification des sources de pollution et une meilleure information

du prestataire chargé de l’élimination. Après les matières organiques, les graisses représentent en masse une part importante de la pollution extraite du réseau d’assainissement. Le fer et l’aluminium sont quantitativement les métaux les plus représentés dans les boues de curage. On note également la présence d’hydrocarbures, de plomb, de zinc, de mercure et de cadmium.

tements de surface, imprimeries, blanchisseries, et autres activités (climatisation).

Les établissements autorisés à déverser dans le réseau sont contrôlés afin de vérifier que la pollution produite est retenue et n'atteint pas le réseau d'assainissement : sur les 1 499 courriers envoyés (et 649 relances) par la cellule Contrôle des Eaux en 2019, 87% des établissements (hors activité restauration) ont renvoyé les documents demandés. Les restaurants sont les établissements à plus faible taux de réponse, 51% en 2019, malgré des relances écrites, par téléphone, voire des passages sur place.

Les activités les plus polluantes sont par ailleurs systématiquement contrôlées en égout chaque année par des prélèvements effectués à partir du point de rejet à l'égout de l'établissement. Sur les 446 contrôles effectués en 2019 (représentant 281 établissements), 82% ont été jugés non ou peu polluants, c'est-à-dire qu'un des paramètres analysés au plus est supérieur à la réglementation appliquée, mais que le dépassement est limité et n'entraîne pas de danger significatif pour le personnel, le réseau ou l'environnement.

Les sites potentiellement les plus polluants sont tous l'objet d'un suivi : hôpitaux de l'AP-HP, ateliers de la RATP, ateliers de traitement de surface, laboratoires d'enseignement, de recherche et d'analyses. Depuis janvier 2015, la campagne de recensement de toutes les imprimeries et activités de « garage » a permis de mettre en conformité 268 établissements supplémentaires ; 67 contrôles ont été réalisés en 2019 sur les rejets de pressings utilisant du perchloroéthylène (PCE) ou des solvants de substitutions, produit dont les déversements accidentels en égout sont très polluants et constituent un risque pour la santé.

Dans le cadre de l'auto-surveillance, le service a demandé aux exploitants de pressings les documents attestant de l'enlèvement correct des boues, de la tenue d'un plan de gestion de solvants et de l'entretien correct des machines. En 2019, 31 établissements ont abandonné l'usage du perchloroéthylène au profit de solvants de substitution

ou Aqualavage. Le taux de retour de l'auto-surveillance a été de 89 % et 1 % des analyses étaient très polluantes.



Enfin, la subdivision contrôle des eaux de la SAP assure le suivi des entreprises possédant une station de traitement des effluents industriels afin de leur permettre d'améliorer le fonctionnement de ces systèmes de prétraitement, grâce à des visites d'aide à la gestion régulières (trimestrielles ou bi-annuelles) et à des analyses en sortie de station. Ce service assiste et conseille 94 établissements, dont 20 ateliers de traitement de surface, 7 centrales à béton, 14 hôpitaux et 20 ateliers de la RATP et de la SNCF, 3 sites CPCU, 2 blanchisseries et 5 pressings (5 déconsignations du réseau ont pu être réalisées en 2019, suite aux visites sur sites et sensibilisations de la cellule).

⁴ Les traitements de surface sont destinés à conférer un aspect et des caractéristiques particulières aux pièces métalliques. Leurs utilisations sont les suivantes : anticorrosion, anti-usure, aspect, conductibilité... Les traitements de surfaces interviennent surtout dans le secteur de l'automobile, des télécommunications, de l'électronique, de l'aérospatial, de la bijouterie et de la quincaillerie.

SOLIDARITES

INDISPENSABLE À LA VIE, L'EAU DOIT ÊTRE ACCESSIBLE À TOUS. IL S'AGIT D'UN DROIT FONDAMENTAL, RECONNU PAR LES NORMES INTERNATIONALES ET LA LOI FRANÇAISE.

Dans le cadre de la remunicipalisation du service de l'eau parisien, des actions spécifiques ont été mises en place en direction des publics défavorisés et des personnes sans domicile fixe. Le contexte parisien se caractérisant par des abonnements collectifs au sein des immeubles et par la quasi-absence de factures individuelles, la Ville de Paris a mis en place un dispositif adapté pour répondre aux exigences sociales et pour rendre effectif le droit à l'eau pour tous, sans discrimination aucune.

Les dépenses liées à l'eau correspondent en moyenne à 0,8 % du revenu brut d'une famille. Mais l'effort financier n'est pas le même selon le niveau de vie des ménages, et la facture d'eau peut dépasser 3 % du budget des plus démunis, seuil que l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) recommande de ne pas franchir.

La Ville de Paris a donc instauré dès 2010 une allocation préventive de solidarité pour l'eau, adossée aux aides aux logements de la collectivité parisienne. Les Parisiens en bénéficient automatiquement s'ils reçoivent déjà les aides au logement de la Ville de Paris. Ainsi en 2019, près de 40 000 ménages ont bénéficié de cette aide, financée par le budget de la Ville de Paris. L'aide moyenne annuelle pour l'eau par foyer est de 76 €.

Par ailleurs, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) parisien accorde des aides destinées à faciliter le maintien des ménages les plus défavorisés dans leur logement. Il permet notamment de régler des dettes de loyers, charges incluses, et donc des impayés d'eau. En 2019, ce fonds a permis d'aider 2 196 ménages. L'aide moyenne par foyer pour les dépenses d'eau a été évaluée à 186 € par an. Ce sont les usagers parisiens qui prennent en charge cette solidarité, via leurs factures d'eau. Eau de Paris a maintenu sa contribution annuelle au FSL en 2019, en versant 500 000 €.

Les dettes d'eau sont également traitées dans le cadre de ce FSL. Pour aider les personnes titulaires

d'un contrat de fourniture d'eau, une aide spécifique "FSL eau" a été créée en octobre 2012. Ce fonds permet d'aider, dans la limite de 400 € par an, les ménages en difficulté ayant saisi la possibilité offerte par la loi SRU d'individualiser leur contrat de fourniture d'eau.

Grâce à une équipe dédiée à l'information et à la sensibilisation, Eau de Paris, notamment sur son site du Pavillon de l'eau, a pu également assurer par elle-même un certain nombre d'actions de sensibilisation, essentiellement auprès d'enfants et de scolaires, public particulièrement prescripteur.

Pour réaliser ses missions d'information et de sensibilisation aux enjeux de l'eau, Eau de Paris mobilise également une équipe pédagogique, qui réalise, principalement au Pavillon de l'eau, des animations et ateliers à destination du grand public et des scolaires.

Par ailleurs, Eau de Paris accompagne cette politique de la collectivité parisienne en permettant la mensualisation des factures d'eau sur simple demande, et le maintien de la fourniture d'eau y compris en l'absence de paiement par le syndicat de copropriété. Eau de Paris œuvre à ne pas couper l'eau dans les logements dès lors qu'ils sont habités. Une convention, conclue entre la régie et les occupants qui s'engagent à payer leurs factures d'eau, permet de garantir l'accès à l'eau dans les squats, jusqu'à ce qu'une décision de justice prononçant l'expulsion ne soit prise.

La mise en œuvre du droit à l'eau se concrétise aussi avec l'augmentation des points d'eau dans la ville. Avec plus de 1200 points d'eau potable, Paris dispose d'un réseau conséquent : fontaines sur la voie publique et dans les jardins, sanisettes, distribution de gourdes. La régie donne également régulièrement des gourdes aux associations venant en aide aux sans-abri (EMMAÜS, La mie de pain, SAMU

social, la Croix rouge, etc.). En 2019, ce sont ainsi plus de 13.800 gourdes qui ont été distribuées, tous dons confondus, à destination des SDF, des migrants et des personnels accompagnants.

Eau de Paris a par ailleurs installé des rampes de distribution d’eau à la demande de la Ville de Paris sur les sites d’accueil et de rassemblement de migrants.

Eau de Paris est chargée des fontaines à boire situées sur la voirie parisienne. En janvier 2018, La Ville de Paris a confié la gestion des fontaines d’eau potable situées dans les parcs et espaces verts ou les bois gérés par les services municipaux auparavant, soit 919 fontaines. Parmi les 196 fontaines de type Wallace, Millénaire, bornes fontaines et Pétillantes en service, Eau de Paris et les services sociaux de la Ville de Paris ont identifié des points d’eau devant être maintenus ouverts toute l’année afin de favoriser l’accès à l’eau des sans-abri, même l’hiver. Ces points font l’objet d’un entretien particulier l’hiver mais peuvent être malgré tout fermés quelques jours en cas de fort gel, pour la sécurité des riverains (risque important de chute dû au gel de l’eau stagnante au sol). Le nombre de fontaines accessibles l’hiver a progressé significativement dépassant les 110 fontaines en 2019. Une concertation avec la DEVE a permis de laisser plus d’une trentaine de fontaines en service.

Dans le cadre du budget participatif, la ville de Paris a missionné Eau de Paris, pour mettre en œuvre l’installation d’une quarantaine de fontaines supplémentaires sur l’espace public parisien. Le projet, d’un montant de 2M€, concerne le déploiement de 29 nouvelles fontaines délivrant de l’eau plate et 11 nouvelles fontaines délivrant de l’eau pétillante. Le déploiement a débuté en 2017 et s’est achevé en 2049. En 2019, les 4 dernières fontaines pétillantes ont été mises en service.

Le site web d’Eau de Paris donne la disponibilité des fontaines en permanence.

PARIS SE MOBILISE ET AGIT EN FAVEUR DE L’ACCÈS À L’EAU ET À L’ASSAINISSEMENT POUR TOUS DANS LE MONDE.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : LA VILLE POURSUIT SON SOUTIEN AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Comme chaque année depuis 2006, la Ville de Paris a réitéré son appel à projet SOLIDAE, permettant aux associations de solliciter pour le financement de projets de développement sur les thèmes de l’accès à l’eau, à l’assainissement, à la gestion des déchets, et nouveauté de cette édition, à l’énergie. A travers ce dispositif, la ville de Paris participe à l’émancipation des plus démunis et apporte sa pierre à l’édifice dans le cadre de la réalisation des Objectifs de Développement Durables de l’ONU.

Sur cette 5ème édition de SOLIDAE, 49 projets ont été déposés, dont 14 jugés inéligibles au vu du règlement. A l’instar des éditions précédentes, les thématiques de l’eau et de l’assainissement restent les plus plébiscitées par les associations, alors que la thématique « gestion des déchets » a légèrement marqué le pas par rapport à l’édition précédente. Le volet « accès à l’énergie », pour sa première, a fait l’objet de 5 demandes, et a bénéficié de sa synergie avec les projets d’accès à l’eau dans le cadre d’hybridation solaire des installations d’adduction d’eau.

Au terme de la première phase d’instruction par les services de la DGRI et de la DPE, 17 projets ont été retenus pour les entretiens individuels avec les associations porteuses en présence des services instructeurs et des représentants des cabinets d’élus de tutelle de l’appel à projet SOLIDAE. A l’issu des ces entretiens, seuls 13 projets ont été conservés.

Le comité d’engagement du 7 Mai 2019 a acté le financement des 11 projets suivants, pour un montant total de subventions de 878 535 € :



PROJETS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DE L’APPEL À PROJET SOLIDAE 2018-2019

Associations subventionnées	Pays d'intervention	Thématiques	Montant de la subvention	Versement à notification ⁴
LE PARTENARIAT	Maroc	Déchets	74 248 €	26 407 € (D)
ELANS	Cameroun	Déchets	72 500 €	24 659 € (D)
ADSCAL	Sénégal	Eau / Énergie	10 000 €	6 000 € (E)
ADESAF	Togo	Eau / Assainissement / Énergie	35 000 €	10 000 € (EA) 10 000 € (N)
APAP-K	République démocratique du Congo	Eau / Énergie	39 220 €	15 000 € (E) 10 000 € (N)
ICD-Afrique	Sénégal	Eau / Assainissement / Énergie	68 000 €	31 500 € (EA) 12 500 € (N)
HAMAP	Sénégal	Eau / Assainissement / Énergie	110 235 €	60 235 € (EA)
Aquassistance	Cameroun	Eau	120 000 €	50 000 € (EA)
Un Enfant Par La Main	Haïti	Eau / Assainissement	124 332 €	54 332 € (EA)
Inter Aide	Sierra Leone	Eau / Assainissement	200 000 €	60 000 € (EA)
Entrepreneurs du monde	Philippines	Énergie	25 000 €	17 500 € (N)

Les projets lauréats représentent ainsi un montant de 388 133 € de subventions sur l’année de notification de l’appel à projet 2018-2019. Il faut ajouter à cela les montants versés aux projets précédemment sélectionnés et actifs au 1er janvier 2019.

⁴ (E) : eau, (A) : assainissement, (N) : énergie

HORMIS CES NOUVEAUX PROJETS LAURÉATS, 17 AUTRES PROJETS SONT TOUJOURS EN COURS FIN 2019 :

Associations porteuses	Pays	Débuté en	Montant subvention voté	Versement 2019
ANI	Cameroun	Septembre 2018	61 864 €	10 000 € (EA)
Aquassistance	Sénégal	Septembre 2017	150 000 €	45 000 € (EA)
AGIRabcd	Togo	Novembre 2018	61 500 €	0 €
CFS GK Savar	Bangladesh	Janvier 2018	34 565 €	0 €
IDO	Togo	Décembre 2017	15 000 €	15 000 € (EA)
Inter Aide	Malawi	Janvier 2018	68 000 €	31 500 € (EA) 12 500 € (N)
Migration et développement	Maroc	Décembre 2017	200 000 €	32 000 € (EA)
Morija	Burkina Faso	Décembre 2017	202 000 €	34 000 € (EA) 28 326 € (D)
EAST	Madagascar	Septembre 2017	124 332 €	54 332 € (EA)
Guilde du raid	Cameroun	Juillet 2017	150 000 €	0 €
Eau et Vie	Bangladesh	Juin 2016	182 620 €	18 262 € (EA)
GRET	Mauritanie	Juillet 2016	240 000 €	35 000 € (EA)
GRET	Vietnam	Décembre 2016	135 030 €	13 503 € (D)
GRET	Madagascar	Décembre 2018	319 500 €	0 €
ESF	Togo	Juillet 2018	171 466 €	20 000 € (EA)
SEVES	Niger	Decembre 2018	210 000 €	100 000 € (EA)
Kynarou	Inde	Juillet 2018	214 100 €	90 000 € (EA) 3 000 € (D)

Parmi ces projets, la plupart se sont déroulés comme prévu. En revanche certains d'entre eux ont rencontré des difficultés notables :

- Le projet d'AGIRabcd au Togo s'est heurté à l'incapacité des entreprises locales à effectuer les travaux selon l'étude technique établie car l'acheminement des équipements leur était impossible. Des heurts ont également émergé avec le partenaire associatif local. Le projet a du être révisé en profondeur, et aucun versement n'a donc été fait en 2019.
- le projet d'Eau et Vie au Bangladesh a quelque peu redressé la barre en 2019 mais semble toujours en retard sur les objectifs révisés en 2018 après une première alerte. En ce sens, le versement 2019 a été diminué en faveur du solde prévu pour le rapport final en 2020.
- Le projet d'EAST à Madagascar a connu certaines difficultés liées à l'implantation d'une station de compostage, et qui a provoqué un litige avec une autre association de développement. Le projet est en cours de reformulation autour de la collecte des déchets dans l'agglomération d'Antsirabé.

2 PROJETS SE SONT ACHEVÉS ET ONT ÉTÉ SOLDÉS EN 2019 :

Associations porteuses	Pays	Montant Total de Subvention voté	Montant du solde
ADSCAL	Sénégal	27 400 €	1 000 €
LE PARTENARIAT	Sénégal	139 905 €	12 426 €

Le montant total des subventions versées dans le cadre du dispositif SOLIDAE en 2019, aux 17 projets en cours, aux 2 projets soldés, ainsi qu'aux 11 nouveaux projets lauréats de l'appel à projet 2017-2018, s'est élevé à **950 650 €** (1 024 253 € en 2018) dont **759 755 €** pour les volets « Eau Assainissement » sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ; **140 895 €** pour le volet « Gestion des déchets » et **50 000 €** pour le volet « Energie » sur le budget général.

COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES DE VILLE À VILLE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

En 2019, la Ville de Paris a également poursuivi le développement de ses projets de coopération technique en Palestine dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

- Jéricho II** : La deuxième phase projet de coopération Jéricho-Paris, avec le soutien technique d'Eau de Paris, s'est achevée en novembre 2019. Le Maire de Jéricho a pu faire part de son fort attachement à cette coopération, qui œuvre à gérer de façon durable la source naturelle de Jéricho. Après avoir contribué à la réalisation du SIG, à la modélisation du réseau d'eau potable, et identifié les investissements prioritaires, la coopération s'est focalisée sur la gestion de la facturation et le recouvrement des dettes. La coopération a permis en 2019 de reformuler le dispositif de facturation et de recouvrement, et de revoir le logiciel de facturation pour permettre l'édition de factures à partir de tablettes. Le système d'alerte par SMS est opérationnel. Enfin, une campagne a été menée et a permis de sensibiliser les habitants sur l'usage raisonné de l'eau potable. Les bases d'une prochaine coopération ont pu être identifiées.

→ Contribution Ville sur Fonds Oudin en 2019 : **69 300 euros.**

ACTIONS D'URGENCE EAU-ASSAINISSEMENT

Deux projets ont par ailleurs été subventionnés au titre de l'aide d'urgence en eau et assainissement en 2019 pour un montant totale de **180 000 euros** : Le montant total des subventions versées dans le cadre des actions d'urgences a été de **111 000 euros en 2018.**

Projet	Contexte d'intervention	Date	Montant subvention
ACTED Syrie	Approvisionnement en eau et fourniture de kits d'hygiène pour les populations déplacées	Novembre 2019	130 000 €
CROIX ROUGE FRANCAISE Mozambique	Financement d'une station de potabilisation après le passage du cyclone IDAI	Avril 2019	50 000 €



DONNEES FINANCIERES

ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU (VILLE DE PARIS)

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 429 617,44 €	1 295 520,94 €	3 600,00 €	54 880,66 €	79 215,84 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	786 398 €	640 040,79 €			146 357,21 €
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	0,70 €			4 999,30 €
Total des dépenses de gestion des services		2 221 015,44 €	1 935 561,73 €	3 600,00 €	54 880,66 €	225 573,05 €
66	Charges financières	100,00 €	15,53 €			
67	Charges exceptionnelles	3 203 624,18 €	784 629,00 €		10 000,00 €	2 408 995,18 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues	399 900,00 €				
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 824 639,62 €	2 720 206,26 €	3 600,00 €	64 880,66 €	2 634 568,23 €
023	Virement à la section d'investissement (4)					
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)	1 715,65 €	1 250,00 €			465,65 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 715,65 €	1 250,00 €			465,65 €
Total		5 826 355,27 €	2 721 456,26 €	3 600,00 €	64 880,669 €	2 635 033,88 €

Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 504 600,00 €	2 518 209,71 €			-13 609,71 €
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services		2 504 600,00 €	2 518 209,71 €			-13 609,71 €
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		1 547,35 €			
78	Reprises sur provisions et dépréciation (2)					
Total des recettes réelles d'exploitation		2 504 600,00 €	2 519 757,06 €			-13 609,71 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)					
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		2 504 600,00 €	2 519 757,06			-13 609,71 €
Pour information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		3 321 755,27 €				

SECTION D'EXPLOITATION

• DÉPENSES

Les dépenses de l'exercice 2019 se sont élevées à 2.725.056,26 €

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 2.723.806,26 €, répartis comme suit :

- 47,70 % pour les charges à caractère général ;
- 23,50 % pour les charges de personnel ;
- 28,81% pour les charges exceptionnelles ;

• Les charges à caractère général comprennent principalement les frais de sous-traitance générale pour 416.991,21 euros, correspondant aux analyses réalisées par Eau de Paris. Elles couvrent la poursuite des programmes d'analyses pour le suivi environnemental du milieu naturel des lacs des bois, de la Seine ainsi que le suivi de qualité bactériologique de la Seine en vue de la baignade dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et en héritage les années suivantes ;

• Les charges à caractère général incluent également les études et recherches (nature 617), pour un total de 329.992,98 euros ont notamment permis :

o La poursuite de l'étude sur l'adéquation du niveau de service pour les usages de l'eau non potable, avec un niveau d'investissement soutenable, initiée en octobre 2019. L'année 2019 a vu l'achèvement de la phase 1 (pour 71.019,92 €) et le démarrage des phases 2 et 3 (pour 60.609,16 €) ainsi que la réalisation d'un diagnostic complet de l'ensemble du parc des bouches de remplissage de tonnes (BRT) à partir d'une application ad hoc développée sous Geopararazzi (1.816,92 €). Le montant dépensé sur 2019 s'élève ainsi à 133.446,00 €.

o Une étude dans le cadre du groupement de commandes des 4 autorités organisatrices (SEDIF, SE-NEO, AQUAVESC et Ville de Paris) sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Ile-de-France (25.230,76 €),

o Des participations de la Ville de Paris à des conventions (79.120,00 €),

o Une étude d'assistance technique sur infrastructures du STEA : Raccordement des bateaux et des établissements flottants au réseau d'assainissement collectif (15.409,80 €),

o Une étude sur l'évaluation des propriétés thermiques du matériau innovant posé rue Frémicourt suite à des déclenchements d'arrosages en juin 2019 (18.537,76 €). Cette étude rentre dans le cadre européen LIFE COOL AND LOW NOISE ASPHALT.

• En outre, les concours divers aux associations dans le domaine de l'eau (nature 6281) pour un total de 40.027,50 euros

• Les autres charges à caractère général s'élèvent à 74.638,48 euros. Elles portent sur des dépenses diverses liées à l'accompagnement des projets à l'international, des frais de formation du personnel, des frais de cotisations à des associations et à l'organisation d'un évènement majeur d'une matinée « Paris pluie » au Pavillon de l'Arsenal, à destination des professionnels, pour diffuser les nouvelles pratiques dans le domaine de l'eau pour une ville plus résiliente.

• Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent en 2019 à 640.040,79 euros.

• Un montant de 784.629 euros a été dépensé en « subventions exceptionnelles de fonctionnement » au chapitre 67 (compte 6743), qui correspond pour l'essentiel à des projets de solidarité internationale. Un montant de 717.629 euros a en effet été alloué à ce titre à des associations, pour des projets ou des aides d'urgence, et décomposé comme décrit précédemment dans le présent rapport (voir partie « SOLIDARITES »)

• RECETTES

Les recettes constatées, produits de la redevance « part communale » sur les volumes d'eau consommés s'élèvent à 2.519.757,06 € pour l'exercice.

Le taux de cette redevance a été maintenu pour l'année à 0,015 euro HT par mètre cube d'eau.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : néant.

Les travaux sur les réseaux d'eau potable et non potable sont désormais assurés par la régie Eau de Paris.

CHIFFRES CLÉS

💧 RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 :

Déficit de la section d'exploitation
de **205.299,20 €**

Excédent de la section d'investissement
de **1.250,00 €**

💧 RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE APRÈS INCORPORATION DES REPORTS DES ANNÉES ANTÉRIEURES :

Excédent de la section d'exploitation
de **3.316.456,07 €**

Excédent de la section d'investissement
de **118.094,04 €**

Durée d'extinction de la dette
au 31/12/2019 : sans objet
(pas de section d'investissement)



BUDGET D’EAU DE PARIS



EAU POTABLE

Eau de Paris est un établissement public, doté de la personnalité morale et de l’autonomie financière, il dispose donc d’un budget propre pour l’exercice de ses missions.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D’EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D’EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
11	Charges à caractère général	72 303 893 784 €	59 007 472,22 €	9 428 724,97 €	1 405 525,51 €	2 462 171,14 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	71 052 467,0079 €	52 434 628,60 €	17 149 254,78 €	529,72 €	1 468 054,69 €
014	Atténuations de produits	92 591 000,00 €	53 587 314,06 €	36 251 384,08 €		2 752 301,86 €
65	Autres charges de gestion courante	737 530,45 €	385 356,88 €	6 604,89 €	1 786,30 €	343 782,37 €
Total des dépenses de gestion des services		236 684 892,08 €	165 414 771,76 €	62 835 968,73 €	1 407 841,53 €	7 026 310,06 €
66	Charges financières	986513,99 €	970 994,00 €	5 014,06 €	0,00 €	10 505,93 €
67	Charges exceptionnelles	3 256 070,85 €	2 445 423,17 €	98 291,50 €	3 929,32 €	708 426,87 €
68	Dotations sur amortissements, dépréciations et provisions (2)	2 745 340,61 €	2 620 249,15 €	0,00 €	0,00 €	125 091,46 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		258 150 815,42 €	171 451 438,09 €	62 939 274,28 €	1 411 770,84 €	7 870 334,33 €
023	Virement à la section d'investissement (4)	14 553 264,63 €	0,00 €			14 553 264,63 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)	45 960 177,985 €	43 203 523,66 €			2 756 654,32 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)	239 200,00 €	79 568,50 €			15 631,50 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		60 752 642,62 €	43 283 092,16 €			17 469 550,46 €
Total		304 425 460,16 €	214 734 530,25 €	62 939 274,28 €	1 411 770,84 €	25 339 884,78 €

Pour information

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1



RECETTES D’EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	1 604 657,78 €	2 986 770,15 €	0,00 €		-1 382 112,37 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services marchandises	286 563 333,80 €	238 063 101,27 €	45 712 721,77 €		2 787 510,76 €
74	Subventions d'exploitation	119 985,19 €	166 950,81 €	0,00 €		-46 965,62 €
75	Autres produits de gestion courante	2 684 598,81 €	3 411 078,49 €	0,00 €		-726 479,68 €
Total des recettes de gestion courante		290 972 575,57 €	244 627 900,72 €	45 712 721,77 €	0,00 €	631 953,08 €
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	488 073,01 €	3 758 106,10 €	0,00		-3 270 033,09 €
78	Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions (2)	1 923 044,65 €	1 678 406,94 €	0,00		244 637,71 €
Total des recettes réelles d'exploitation		293 383 693,24 €	250 064 413,76 €	45 712 721,77 €	0,00	-2 393 442,29 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	10 802 566,92 €	10 314 265,97 €			488 300,95 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)	239 200,00 €	79 5,5068 €			159 631,50 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		11 041 766,92 €	10 393 834,47 €			647 932,45 €
Total		304 425 460,16 €	260 458 248,23 €	45 712 721,77 €	0,00	-1 745 509,84 €

Pour information

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
OE101	Captages et aqueducs	6 344 529,77 €	6 216 881,13 €	68 253,07 €	59 395,57 €
OE102	Protection et amélioration qualité de l'eau	11 621 476,63 €	11 471 916,33 €	123 044,58 €	26 515,72 €
OE103	Réseau de distribution, réservoirs, conduites, comptage des abonnés	44 558 763,57 €	38 693 173,52 €	1 344 057,14 €	4 521 532,91 €
OE104	Sureté, sécurité, environnement	1 488 245,72 €	1 304 819,86 €	171 351,19 €	12 074,67 €
OE105	Tramway				
OE106	Rénovation et modernisation des usines de traitement et de relevage	6 851 773,20 €	6 413 897,36 €	267 355,66 €	170 520,18 €
OE107	Autres bâtiments, terrains et équipements généraux	11 252 990,01 €	8 668 152,87 €	1 607 003,22 €	977 833,92 €
OE108	Investissements liés à la création de l'epic				
OE109	Etudes préliminaires aux investissements				
OE110	Développement soutenable	1 281 166,00 €	1 260 013,96 €	2 900,00 €	18 252,04 €
OE111	Eau non potable	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		83 398 944,90 €	74 028 855,03 €	3 583 964,86 €	5 786 125,01 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	8 416 000,00 €	8 243 759,76 €		172 240,24 €
27	Autres immobilisations financières	50 000,00 €	21 607,50 €		28 392,50 €
020	Dépenses imprévues	0,00			0,00
Total des dépenses financières		8 466 000,00 €	8 265 367,26 €	0,00	200 632,74 €
4581	Opérations pour le compte de tiers	238 136,24 €	187 980,21 €	9 017,00 €	41 139,03 €
4582	Opérations pour le compte de tiers	896 000,00 €	895 843,61 €		156,39 €
Total des dépenses réelles d'investissement		92 999 081,14 €	83 378 046,11 €	3 592 981,86 €	6 028 053,17 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 802 566,92 €	10 314 265,97 €		488 300,95 €
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		10 802 566,92 €	10 314 265,97 €	0,00	488 300,95 €
Total		103 801 648,06 €	93 692 312,08 €	3 592 981,86 €	6 516 354,12 €

Pour information
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	8 769 655,00 €	8 062 495,00 €	707 160,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 395 364,00 €	2 691 611,63 €	1 703 752,37 €
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
OE101	Captages et aqueducs			
OE102	Protection et amélioration qualité de l'eau		1,26 €	-1,26 €
OE103	Réseau de distribution, réservoirs, conduites, comptage des abonnés		154 656,01 €	-154 656,01 €
OE104	Sureté, sécurité, environnement			
OE105	Tramway			
OE106	Rénovation et modernisation des usines de traitement et de relevage			
OE107	Autres bâtiments, terrains et équipements généraux			
OE108	Investissements liés à la création de l'epic			
OE109	Etudes préliminaires aux investissements			
OE110	Développement soutenable			
OE111	Eau non potable			
Total des recettes d'équipement		13 165 019,00 €	10 908 763,90 €	2 256 255,10 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 953 706,34 €	36 953 706,34 €	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières		270,15 €	-270,15 €
4582	Opérations pour le compte de tiers	731 000,00 €	899 634,79 €	-168 634,79 €
Total des recettes financières		37 684 706,34 €	37 853 611,28 €	-168 904,94 €
Total des recettes réelles d'investissement		50 849 725,34 €	48 762 375,18 €	2 087 350,16 €
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
21	Virement de la section d'exploitation	14 553 264,63 €		14 553 264,63 €
40	Opérations de transfert entre sections	45 960 177,98 €	43 203 523,66 €	2 756 654,32 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		60 513 442,62 €	43 203 523,66 €	17 309 918,96 €
Total		111 363 167,96 €	91 965 898,84 €	19 397 269,12 €

Pour information
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

BUDGET D’EXPLOITATION

DEPENSES D’EXPLOITATION

Chap/ art.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	73 733 511,28 €	60 302 993,16 €	9 432 324,97 €	1 460 406,17 €	2 537 786,98 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	71 838 865,79 €	53 074 669,39 €	17 149 254,78 €	529,72 €	1 614 411,90 €
014	Atténuations de produits	92 591 000,00 €	53 587 314,06 €	36 251 384,08 €		2 752 301,86 €
65	Autres charges de gestion courante	742 530,45 €	385 356,89 €	6 604,89 €	1 786,30 €	348 782,37 €
Total des dépenses de gestion courante		238 905 907,52 €	167 350 333,50 €	62 839 568,72 €	1 462 722,19 €	7 253 283,11 €
66	Charges financières	986 613,99 €	971 009,53 €	5 014,06 €		10 590,40 €
67	Charges exceptionnelles	6 459 695,03 €	3 230 052,17 €	98 291,50 €	13 929,32 €	3 117 422,04 €
68	Dotations provisions	2 745 340,61 €	2 620 249,15 €			125 091,46 €
022	Dépenses imprévues	399 900,00 €				
Total des dépenses réelles d'exploitation		249 497 457,15 €	174 171 644,35 €	62 942 874,28 €	1 476 651,51 €	10 906 287,01 €
023	Virement à la section d'investissement	14 553 264,63 €	0,00			14 553 264,63 €
042	Opération d'ordre entre sections	45 961 893,63 €	43 204 773,66 €			2 757 119,97 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	239 200,00 €	79 568,50 €			159 631,50 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		60 754 358,26 €	43 284 342,16 €			17 470 016,10 €
Total		310 251 815,41 €	217 455 986,51 €	62 942 874,28 €	1 476 651,51 €	28 376 303,11 €

RECETTES D’EXPLOITATION

Chap/ art.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	1 604 657,78 €	2 986 770,15 €	0,00		-1 382 112,37 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services marchandises	289 067 933,80 €	240 581 310,98 €	45 712 721,77 €		2 773 901,05 €
74	Subventions d'exploitation	119 985,19 €	166 950,81 €	0,00		-46 965,62 €
75	Autres produits de gestion courante	2 684 598,81 €	3 411 078,49 €	0,00		726 479,68 €
Total des recettes de gestion courante		293 477 175,58 €	247 146 110,43 €	45 712 721,77 €	0,00	618 343,38 €
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	488 073,01 €	3 759 653,45 €	0,00		-3 271 580,44 €
78	Reprises sur amortissement et provisions	1 923 044,65 €	1 678 406,94 €	0,00		244 637,71 €
Total des recettes réelles d'exploitation		295 888 293,24 €	252 584 170,82 €	45 712 721,77 €	0,00	-2 408 599,35 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 802 566,92 €	10 314 265,97 €			488 300,95 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	239 200,00 €	75 568,50 €			168 631,50 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		11 041 766,92 €	10 389 834,47 €			651 932,45 €
Total		306 930 060,16 €	262 974 005,29 €	45 712 721,77 €	0,00	-1 756 666,90 €

Pour information		VDP	14 647 295,388 €
R 001 Solde d'exécution reporté de N-1			

BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES D’INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
OE101	Captages et aqueducs	6 344 529,77 €	6 216 881,13 €	68 253,07 €	59 395,57 €
OE102	Protection et amélioration qualité de l'eau	11 621 476,63 €	11 471 916,33 €	123 044,58 €	26 515,72 €
OE103	Réseau de distribution, réservoirs, conduites, comptage des abonnés	44 558 763,57 €	38 693 173,52 €	1 344 057,14 €	4 521 532,91 €
OE104	Sureté, sécurité, environnement	1 488 245,72 €	1 304 819,86 €	171 351,19 €	12 074,67 €
OE105	Tramway				
OE106	Rénovation et modernisation des usines de traitement et de relevage	6 851 773,20 €	6 413 897,36 €	267 355,66 €	170 520,18 €
OE107	Autres bâtiments, terrains et équipements généraux	11 252 990,01 €	8 668 152,87 €	1 607 003,22 €	977 833,92 €
OE110	Développement soutenable	1 281 166,00 €	1 260 013,96 €	2 900,00 €	18 252,04 €
OE111	Eau non potable	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		83 398 944,90 €	74 028 855,03 €	3 583 964,86 €	5 786 125,01 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	8 416 000,00 €	8 243 759,76 €		172 240,24 €
27	Autres immobilisations financières	50 000,00 €	21 607,50 €		28 392,50 €
020	Dépenses imprévues	0,00			0,00
Total des dépenses financières		8 466 000,00 €	8 265 367,26 €	0,00	200 632,74 €
4581	Opérations pour compte de tiers	238 136,24 €	187 980,21 €	9 017,00 €	41 139,03 €
4582	Opérations pour le compte de tiers	896 000,00	895 843,61		156,39
Total des dépenses réelles d'investissement		92 999 081,14 €	83 378 046,11 €	3 592 981,86 €	6 028 053,17 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 802 566,92 €	10 314 265,97 €		488 300,95 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		10 802 566,92 €	10 314 265,97 €	0,00	488 300,95 €
Total		103 801 648,06	93 692 312,08	3 592 981,86	6 516 354,12

Pour information D001 solde d'exécution reporté de N-1	EDP	19 267 427,07€
--	-----	----------------



RECETTES D’INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	8 769 655,00 €	8 062 495,00 €	707 160,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 395 364,00 €	2 691 611,63 €	1 703 752,37 €
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
OE101	Captages et aqueducs			
OE102	Protection et amélioration qualité de l'eau		1,26 €	-1,26 €
OE103	Réseau de distribution, réservoirs, conduites, comptage des abonnés		154 656,0 € 1	-154 656,01 €
OE104	Sureté, sécurité, environnement			
OE105	Tramway			
OE106	Rénovation et modernisation des usines			
OE107	Autres bâtiments, terrains et équipements généraux			
OE108	Investissements liés à la création de l'epic			
OE109	Etudes préliminaires aux investissements			
OE110	Développement soutenable			
OE111	Eau non potable			
Total recettes d'équipement		13 165 019,00 €	10 908 763,90 €	2 256 255,10 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 953 706,34 €	36 953 706,34 €	0,00
26	Participations et créances rattachées	-		
27	Autres immobilisations financières	-	270,15 €	-270,15 €
4582	Opérations pour le compte de tiers	731 000,00 €	899 634,79 €	-168 634,79 €
Total recettes financières		37 684 706,34 €	37 853 611,28 €	-168 904,94 €
Total recettes réelles d'investissement		50 849 725,34 €	48 762 375,18 €	2 087 350,16 €
21	Virement de la section d'exploitation	14 553 264,63 €		14 553 264,63 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 961 893,63 €	43 204 773,66 €	2 757 19,97 €
Total recettes d'ordre d'investissement		60 515 158,26 €	43 204 773,66 €	17 310 384,60 €
Total recettes		111 364 883,60 €	91 966 876,69 €	19 398 006,91 €
Pour information R 001 Solde d'exécution reporté de N-1			14 647 295,38 €	



BUDGET ANNEXE DE L’ASSAINISSEMENT
(VILLE DE PARIS)

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE
ADMINISTRATIF

SECTION D’EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D’EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	37 644 579,41 €	36 340 344,52 €	553 400,85 €	486 610,25 €	264 223,79 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	24 891149,02 €	24 209 874,32 €	0,00	0,00	681 274,70 €
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	0,00	0,00	0,00	15 000,00 €
Total des dépenses de gestion des services		62 550 728,43 €	60 550 218,84 €	553 400,85 €	486 610,25 €	960 498,49 €
66	Charges financières	889 361,00 €	405 912,05 €	275 758,55 €	0,00	207 690,40 €
67	Charges exceptionnelles	620 000,00 €	487 950,17 €	0,00	0,00	132 049,83 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €				
Total des dépenses réelles d'exploitation		64 070 089,43 €	61 444 081,06 €	829 159,40 €	486 610,25 €	1 300 238,72 €
023	Virement à la section d'investissement (4)	10 569 320,66 €				0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)	25 905 015,40 €	25 985 015,40 €			0,00
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		36 554 336,06 €	25 985 015,40 €			1 300 238,72 €
Total		100 624 425,49 €	87 429 096,46 €	829 159,40 €	486 610,25 €	10 621 625,31 €
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						



RECETTES D’EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	31 200,00 €	6 281,90 €	0,00	0,00	24 918,10 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	91 079 065,00 €	87 895 938,71 €	0,00	0,00	3 183 126,29 €
73	Produits issus de la fiscalité (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 119 100,00 €	1 122 722,06 €	0,00	0,00	-3 622,06 €
75	Autres produits de gestion courante	2 220 000,00 €	2 027 414,65 €	0,00	0,00	192 585,35 €
Total des recettes de gestion des services		94 449 365,00 €	91 052 357,32 €	0,00	0,00	3 397 007,68 €
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	110 000,00 €	100 269,35 €	0,00	0,00	9 730,65 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		94 559 365,00 €	91 152 626,67 €	0,00	0,00	3 406 738,33 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)	4 993 471,45 €	4 975 765,28 €			17 706,17 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 993 471,45 €	4 975 765,28 €			17 706,17 €
TOTAL		99 552 836,45 €	96 128 391,95 €	0,00	0,00	3 424 444,50 €
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 071 589,04 €				

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D’INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D’INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	5 314 680,00 €	3 798 518,71 €	628 117,23 €	888 044,06 €
21	Immobilisations corporelles	1 070 750,00 €	646 759,34 €	49 831,10 €	374 159,56 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 697 935,00 €	34 482 421,54 €	825 092,60 €	5 390 420,86 €
Total des dépenses d'équipement		47 083 365,00 €	38 927 699,59 €	1 503 040,93 €	6 652 624,48 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 112 000,00 €	1 073 408,21 €	0,00	38 591,79 €
16	Remboursements d'emprunts et dettes assimilées	4 334 649,08 €	4 252 271,38 €	0,00	82 377,70 €
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes...)	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		5 446 649,08 €	5 325 679,59 €	0,00	120 969,49 €
4581	Opérations pour compte de tiers (7)	1 053 335,00 €	212 369,01 €	0,00	840 965,99 €
Total des dépenses réelles d'investissement		53 583 349,08 €	44 465 748,19 €	1 503 040,93 €	7 614 559,96 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (6)	4 993 471,45 €	4 975 765,28 €		17 706,17 €
041	Opération patrimoniales	4 122 485,97 €	2 138 546,30 €		1 983 939,67 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 115 957,42	7 114 311,58		2 001 645,84
Total		62 699 306,50 €	51 580 059,77 €	1 503 040,93 €	9 616 205,80 €
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 724 427,97 €			

RECETTES D’INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	7 630 000,00	6 923 906,76	0,00	706 093,24
16	Remboursements d'emprunts	6 893 426,56	2 735 986,00	0,00	4 157 440,56
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'équipement		14 523 426,56	9 659 892,76	0,00	4 863 533,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 803 485,88	8 803 485,88	0,00	0,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à.....	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes financières		8 803 485,88	8 803 485,88	0,00	0,00
4582	Opérations pour le compte de tiers	420 000,00	190700,35	0,00	229 299,65
Total recettes réelles d'investissement		23 746 912,44	18 654 078,99	0,00	5 092 833,45
21	Virement de la section d'exploitation	10 569 320,66			0,00
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 985 015,40	25 985 015,40		0,00
41	Opérations patrimoniales	4 122 485,97	2 138 546,30		1 983 939,67
Total recettes d'ordre d'investissement		40 676 822,03	28 123 561 70		1 983 939,67
Total recettes		64 423 734,47	46 777 640,69	0,00	17 646 093,78
Pour information R 001 Solde d'exécution reporté de N-1					

SECTION D’EXPLOITATION

La section d’exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 100.624.425,49 euros à la dernière décision budgétaire, soit le budget supplémentaire de l’exercice 2019.

• DÉPENSES

Les dépenses d’exploitation de l’exercice s’élèvent à 88.258.255,86 €, charges rattachées incluses et se répartissent entre :
- les charges à caractère général pour 37.647.358,43 €. Les postes les plus significatifs sont les frais d’eau non potable (nature 60611) d’un montant de 14.087.659,14 euros. 635.055,73 euros ont été consommés en autres fluides (eau potable, électricité, gaz, air comprimé) pour alimenter les usines, l’atelier, le magasin et l’ensemble des autres sites du Service technique de l’eau et de l’assainissement, le remboursement de frais généraux au budget général (nature 6287), qui s’élève à 7.498.200 euros ;

- les dépenses d’entretien et de maintenance (nature 615), pour 7.541.563,54 euros ; Elles sont constituées à 70,1% de frais de curage et de réparation du réseau d’assainissement, à 24,35% de frais de maintenance des équipements industriels d’exploitation et des sites de mesures du réseau parisien, de ses usines, d’interventions sur les installations de chauffage/climatisation des bâtiments et de maintenance informatique. Les 5,55 restants sont dédiés aux opérations de maintenance préventive des matériels industriels (révision de palans, chariots, élingues, pinces d’accroches etc.), aux vérifications des matériels de sécurité (extincteurs) et aux réparations de véhicules TAM ;
- les dépenses au compte 604 correspondent aux travaux réalisés pour le compte de tiers. 190 conventions ont été passées à ce titre en 2019. Les dépenses s’élèvent à 1.931.642,45 euros en 2019. Elles donnent lieu à recettes sur la nature 704, sous forme d’avances perçues en début de chantier, ajustées au coût définitif en fin d’opération ;

- la fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063), d'un montant de 1.154.829,38 euros ;
- les dépenses de sous-traitance (nature 611) se sont élevées à 1.090.683,45 euros, pour la surveillance de l'état du réseau canalisé par inspection télévisée, les frais d'analyse liés au développement des contrôles de rejets illicites en égout ou encore la réalisation de prélèvements liés au contrôle « amiante » ;
- enfin, les dépenses de la nature 618 s'élèvent à 258.157,19 euros. Un effort de formation important (201.350,62 euros) est poursuivi sur les formations biocides, les habilitations au certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC) et les premières sessions de maintien des acquis des compétences CATEC pour les agents amenés à descendre dans le réseau. Les dépenses comprennent aussi l'acquisition, auprès de Météo France, de données météorologiques fines pour permettre une meilleure anticipation des niveaux de pluie et de crue, améliorer la gestion des flux dans le réseau et limiter ainsi les déversements dans le milieu naturel, l'achat de documentation technique et la transcription de plans électriques (56.806,57 euros).
- les charges de personnel pour 24.209.874,32€ ;
- les charges financières pour 681.670,60 € ;
- les charges exceptionnelles, pour 487.950,17 €. Sur celles-ci, 251.574,32 euros correspondent à des annulations de titres sur exercices antérieurs, lors de l'ajustement des soldes de comptes de tiers (nature 673), 275,85 euros au règlement d'intérêts moratoires (nature 6711).

Par ailleurs, les crédits consacrés à l'aide internationale sur la nature 6743, par le biais de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG) ou pour les actions de coopération décentralisée suivantes, s'élèvent à 229.905 euros répartis comme suit :

- le solde, d'un montant de 12.905 euros, de la subvention à l'ONG Le Partenariat pour son projet d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire dans les régions de Matam et Saint-Louis (Sénégal) ;
- la 1ère partie du solde, d'un montant de 32.000 euros, de la subvention à l'ONG Migration et Développement pour son projet d'assainissement écologique dans la province de Tiznit, commune d'Ouijjane (Maroc) ;

- la 2ème tranche, d'un montant de 90.000 euros, de la subvention à l'ONG Kynarou pour son projet « Watsan phase 2 » d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la gestion des déchets ménagers (Inde) ;
- la 1ère tranche, d'un montant de 60.000 euros, de la subvention à l'ONG Inter Aide pour son projet d'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services de maintenance pour les populations rurales de 4 districts de Sierra Leone.
- le solde de la subvention versé au GRET (groupe de recherches et d'échanges technologiques pour le projet d'appui aux initiatives des communes pour l'hydraulique et l'assainissement à Tiguient en Mauritanie à hauteur de 35.000 €

Les autres charges exceptionnelles (nature 678) correspondent à des montants de franchise en dommages matériels et immatériels consécutifs à des sinistres (3.550 euros).

- les dotations aux amortissements pour 25.985.015,40 €.

• RECETTES

Les recettes constatées sur la section d'exploitation s'élèvent à 96.128.391,95 € soit un taux de réalisation de 96,5%.

Les principaux postes de recettes (hors opérations d'ordre) sont les suivants :

- la redevance d'assainissement collectif : 67.984.182,88 € ;
- la contribution du budget général au titre de la gestion des eaux pluviales, dont le montant a été fixé à un montant de : 18.182.000 € ;
- le remboursement des travaux réalisés pour compte de tiers, pour un montant de 1.079.654,23 €
- les redevances d'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie ou informatique, et les produits d'entrée de la visite publique des égouts (jusqu'au 1er juillet 2019, date de sa fermeture pour travaux), pour un montant total de 2.027.414,65 € ;
- la participation du SIAAP aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt départemental pour 969.153,06 € ;
- un montant de 279.112,83 € perçu pour prestations de service (frais généraux, dépose de câbles et droits de tournage dans le réseau) ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 64.423.734,47 € à la dernière décision budgétaire, soit le budget supplémentaire de l'exercice 2019.

• DÉPENSES

Au terme de l'exercice, le montant définitif des mandats émis s'établit à 51.580.059,77 €. Le taux de consommation des crédits ouverts (hors reprise du déficit reporté) est de 82,27 %.

Les dépenses consacrées aux travaux et à l'achat d'équipements s'élèvent en 2019 à 38.477.841,37€. Il s'agit principalement de dépenses liées aux travaux sur le réseau définis dans le cadre du plan de modernisation, à des dépenses d'équipement et à des aménagements de voirie.

Ces dépenses correspondent aux opérations suivantes :

6.874.431,14€ euros ont été consommés, notamment pour des études préliminaires et certains travaux préparatoires en vue d'aménagements structurels. Des investigations amiante avant travaux et des études diverses ont été lancées pour 72.063,09 euros. Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du déversoir d'orage Bugeaud 5.471.690,50 euros ont été mandatés et le projet de bassin de stockage Austerlitz s'est poursuivi à hauteur de 1.135.601,98 euros. D'autres études ont été menées pour préparer le dévoiement de l'égout rue de l'Evangile à Paris 19ème pour 45.123,75 euros et également la phase 2 de l'opération de calage du modèle hydraulique pour 149.951,82 euros.

La rénovation du poste central de supervision des équipements du réseau d'assainissement (GAAS-PAR) de divers sites a été réalisée à hauteur de 1.687.842,09 euros.

Les travaux d'amélioration de la gestion des sables, qui s'élèvent à 574.047,35 euros, dont 88.166,04 euros pour la modernisation du curage, 217.908,20 euros pour la remise en état des réservoirs de chasse, et 267.973,11 euros pour l'installation de vannes à effacement rapide sur le collecteur Nord. Les dépenses d'équipement informatique, qui

s'élèvent à 833.711,70 euros, dont 488.730,53 euros sur le système TIGRE, 102.829,21 euros en renouvellement de matériels, 72.362,96 euros en logiciels et fibre optique et 169.789,00 euros pour la cartographie en 3D des égouts.

Les dépenses de logistique pour un montant de 1.266.072,95 euros dont 542.249,41 euros investies pour l'acquisition de mobiliers et matériels d'exploitation (matériel de sécurité, outillage d'exploitation, équipements en fonte, matériels nécessaires en période de crue etc.), auxquels il faut ajouter 723.823,54 euros, au titre des relogements, pour la création d'un garage à bateaux-vannes, anciennement situé Porte d'Aubervilliers utilisé pour la future fondation Chanel, sur le site de Pantin.

Les travaux de réhabilitation du réseau représentent 11.384.943,94 euros. Il s'agit principalement :

- des diagnostics d'ouvrages (514.691,29 euros), des travaux pour la réhabilitation des ouvrages secondaires (4.682.432,04 euros) du réseau des égouts, parmi lesquels la suite de la 2ème phase de réhabilitation du collecteur Marceau aval (2.223.535,40 euros), les interventions sur la liaison Nord Coteaux (509,04 euros), le collecteur du Nord (2.451.196,81 euros) et la réhabilitation des secteurs Berthier-Gouvion-Saint Cyr (7.190,79 euros).
- de la réhabilitation des anciennes voies privées classées dans le domaine public, qui a été réalisée pour un montant de 1.147.448,46 euros. Elle comprend en 2019 les travaux Villa du Bois d'Ormes (19è), rue des Tourelles (20è), capitaine-Madon (18è), passage Turquetil (11è), rue Gonnet (11è) et une 3ème tranche de travaux sur le quartier « la Campagne à Paris » (20è).
- des travaux de réhabilitation des réseaux des bois de Boulogne et Vincennes qui ont été réalisés à hauteur de 62.124,66 euros ;
- des travaux de diagnostic et réhabilitation des branchements particuliers qui s'élèvent à 4.978.247,49 euros. En 2019, 4.432 branchements particuliers ont été diagnostiqués et 1.149 réhabilités.

Le programme de grosses réparations se maintient à un niveau élevé. Il s'élève à 7.232.026,60 euros et comprend :

- 4.629.034,15 euros de réparation d'ouvrages ;
- 1.330.640,56 euros de travaux de sécurité dont 447.060,37 euros de dépose d'anciennes canalisations de la société SUDAC (société urbaine d'air comprimé), 187.812,93 euros de remplacement de trappes d'accès du curage et 604.520,42 euros de travaux divers (réparation de voûtes, re-scellement de tampons, remplacement de mains courantes, remblais de branchement de regards d'égout) et 58.452,24 euros travaux préparatoires à la rénovation vpe ;
- 807.580,17 euros de travaux dans les locaux délégué à la DCPA, divers travaux sur le site Delesseux, rénovation à l'accès de la VPE, site Commandeur (peintures, électricité, aménagement des étages), circuit propre-sale sites Mazas et Trudaine.
- 464.771,72 euros ont été dépensés en études et petits travaux préalables à la rénovation de la visite publique des égouts.

En outre, 8.363.438,14 euros ont été consacrés à des travaux sur le réseau d'assainissement induits par des aménagements en surface, dont 7.447.141,86 euros liés à de petits aménagements de voirie ou de l'espace public, 9.776,87 euros de déconnexion du réseau Pyramide, 86.066,67 euros pour RATP DEBERGUE, 716.089,39 euros pour l'opération Marseillaise et 104.363,35 euros pour les réseaux impactés par l'extension du tramway.

Enfin, un montant de 261.327,15 euros a été versé au titre des avances sur marché.

Les dépenses financières comprennent le reversement au SIAAP de la part de subvention de l'Agence correspondant à sa participation dans les opérations (nature 13111) s'est élevé à 1.073.408,21 euros.

L'annuité du remboursement des emprunts à taux zéro (nature 1678) contractés auprès de l'Agence de l'eau Seine - Normandie s'élève à 2.917.622,30 euros.

L'annuité liée au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur (nature 1641) s'élève, quant à elle, à 1.334.649,08 euros.

L'annuité d'amortissement des subventions, versées principalement par l'AESN, s'élève pour l'exercice à 4.975.765,28 € : il s'agit d'une dépense

d'ordre en section d'investissement, qui se traduit symétriquement en une recette d'ordre à la section d'exploitation.

• RECETTES

Les titres émis au cours de l'exercice s'élèvent à 46.777.640,69 €. Les recettes réelles (hors opérations d'ordre) ont été recouvrées à hauteur de 78,55%. Il n'a pas été nécessaire de lever l'emprunt inscrit.

Les aides de l'AESN s'élèvent à 6.235.514 €. Elles se répartissent en 56,2% de subventions et 43,8 % d'avances :

- les subventions, d'un montant de 3.499.528 euros portées sur la nature 13111, correspondent à des travaux contribuant à la protection du milieu naturel. Elles intègrent le solde d'opérations antérieures ;

- les avances ou « prêts à taux zéro » portés sur la nature 1678 se sont montés à 2.735.986 euros.

Les contributions versées par le SIAAP (nature 1316) dans le cadre de conventions de cofinancement se sont élevées à 3.424.378,76 euros sur les opérations suivantes, collecteur Marceau aval, refonte du poste central de supervision GAASPAR, renouvellement des trappes d'accès.

L'autofinancement des dépenses d'investissement a été réalisé par la dotation aux amortissements qui représente une recette d'ordre de 25.985.015,40 € sur l'exercice.

CHIFFRES CLÉS

🌊 RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 :

Excédent de la section d'investissement de **7.870.136,09 €**

Déficit de la section d'exploitation de **-4.802.419,08 €**

🌊 RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE APRÈS INCORPORATION DES REPORTS DES ANNÉES ANTÉRIEURES :

Excédent de la section d'exploitation de **8.941.725,13 €**

Déficit de la section d'investissement de **6.526.847,05 €**

La dotation aux amortissements s'élève à **25.838.580,56 €**
Durée d'extinction de la dette au 31/12/2019 = 1,12 ans



INDICATEURS

A/ INDICATEURS COMMUNS AUX SERVICES PUBLICS DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT, AU TITRE DU DECRET DU 2 MAI 2007

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le RPQS. Ils figurent aux Annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales. Le dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s’engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d’explication sur le prix de l’eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Libellé	Code	Valeur 2018 de l'indicateur	Valeur 2019 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs descriptifs du service				
Estimation du nombre d'habitants desservis		2 210 875 habitants	2 204 773 habitants	La valeur est celle de la population totale légale 2017 de Paris établie par l'INSEE, entrée en vigueur au 1er janvier 2020. Elle correspond donc strictement à la population parisienne sans prise en compte de la population non résidente. La population desservie à Paris, compte tenu de l'importance des migrations quotidiennes liées à l'activité économique, est estimée à 3 000 000 de personnes.
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	D102.0 et D204.0	3,6745 €/m³	3,6167 €/m³	Prix au 1er janvier 2020, toutes redevances et taxes comprises. Le prix inclut la redevance de location – entretien d'un compteur de 15 mm.
Indicateurs de performance				
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	0,0030 €/m³	0,0030 €/m³	L'indicateur national vise à mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté. Il est basé sur le montant des abandons annuels de créance à caractère social et des montant versés aux fonds de solidarité nationaux effectués par la collectivité et ses opérateurs (à Paris, il s'agit du FSL) divisé par le volume facturé. En 2019, a été pris en compte le versement volontaire au FSL pour 500.000€.
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0,39 %	0,32 %	Cet indicateur mesure l'efficacité du recouvrement, et ainsi la pérennité économique du service. Il est calculé au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sauf exception rare, l'impayé concerne la totalité de la facture d'eau. Le taux est donc le même pour le service de l'eau et le service de l'assainissement.

B/ INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU

Libellé	Code	Valeur 2018 de l'indicateur	Valeur 2019 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs de performance				
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - microbiologie	P101.1	100 %	100 %	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur la détection des bactéries.
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - physico chimie	P102.1	100 %	100 %	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur les nitrates, pesticides, fer, ...
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2	120 %	120 %	Cet indicateur évalue le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable. Son mode de calcul a été modifié (voir arrêté du 2 décembre 2014) EdP ayant une connaissance exhaustive du réseau parisien, la note attribuée est la note maximale de 120.
Rendement du réseau de distribution	P104.3	90,4 %	91,3 %	Voir définition au & « Paris maintient un très bon niveau de rendement ». ci-dessus.
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	28,7 m³/km/j	25,4 m3/km/j	Il s'agit du ratio entre la somme des pertes +volume de service et la longueur du réseau de desserte* (hors branchements) Cet indicateur et son évolution permettent de suivre le déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau, notamment par la limitation des prélèvements sur la ressource.
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	24,5 m³/km/j	21,5 m³/km/j	Il s'agit du ratio entre le volume des pertes (fuites, volumes sans comptage) et le linéaire de réseau de desserte (hors branchements). Cet indicateur et son évolution reflètent la politique de maintenance et de renouvellement du réseau et la lutte contre d'éventuels volumes détournés.
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,63 %	0,72 %	L'indicateur se définit comme le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte (hors branchements) renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur totale du réseau de desserte. Il est donc calculé sur la période 2015 à 2019. En 2019, Eau de Paris a procédé au renouvellement de 18291 mètre du réseau d'eau potable.
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	76 %	76 %	Cet indicateur vérifie le niveau d'avancement de la démarche administrative (Déclaration d'Utilité Publique) et opérationnelle (mise en œuvre des actions prévues dans l'arrêté de DUP) de protection des sources.
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	0,59	0,40	Cet indicateur mesure la continuité du service d'eau à partir du nombre de coupures d'eau, liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau aux abonnés (et non les simples incidents de pression ou de qualité de l'eau d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture). L'indicateur ne tient pas compte de l'importance de la coupure (nombre d'abonnés touchés), ni de sa durée.
Taux de respect du délai d'ouverture maximal des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	100 %	100 %	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P153.2	0,9 an	0,8 an	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.
Taux de réclamation	P155.1	2,07 / 1000 abonnés	1,98 / 1000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'utilisateur est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

C/ INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT

Libellé	Code	Valeur 2018 de l'indicateur	Valeur 2019 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs descriptifs du service				
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	D202.0	1 141	4790	Nombre d'arrêtés en vigueur au 31 décembre 2019. La base de cet indicateur a évolué. La réglementation fait la distinction entre établissements rejetant des eaux usées non domestiques proprement dites, qui sont soumis à autorisation et ceux rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux domestiques. Ainsi, 4 790 déclarations ou autorisations de déversement étaient en vigueur en 2019 : 4 152 concernant les restaurants et les pressings et 638 autorisations pour les garages, établissements de soins, laboratoires, atelier, traitements de surface, imprimeries, blanchisseries, et autres activités (climatisation).
Indicateurs de performance				
Taux de desserte par le réseau de collecte des eaux usées	P201.1	100 %	100 %	Seuls quelques établissements situés dans les bois de Boulogne et de Vincennes disposent d'une installation autonome.
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P202.2	120 / 120	120 / 120	Cet indicateur vise à évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte d'eaux usées, basé sur l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau (longueur des réseaux, programmes de gestion patrimoniale etc.) Son mode de calcul a été modifié (voir arrêté du 2 décembre 2014).
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	P203.3	Chiffre police de l'eau	Chiffre police de l'eau	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P204.3	Chiffre police de l'eau	Chiffre police de l'eau	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P205.3	Chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P206.3	100 %	100 %	

Libellé	Code	Valeur 2018 de l'indicateur	Valeur 2019 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs de performance (suite)				
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P251.1	0,019 / 1 000 habitants	0.018	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisations présentées durant l'année 2019 par des tiers ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Tous les dossiers contentieux ouverts en 2019 pour lesquels la responsabilité du service n'est pas clairement exclue sont pris en compte. Il s'agit donc d'une valeur maximale. En 2019, 40 dossiers ont été ouverts.
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	P252.2	0	0	Aucun tronçon n'a donné lieu à plus d'un curage lors de l'année 2019
Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	P253.2	0,43 %	0,18%	Cet indicateur du maintien de la valeur du patrimoine est le quotient du linéaire moyen de réseau réhabilité au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau de collecte..
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	P254.3	chiffre SIAAP	chiffre SIAAP	Cet indicateur évalue la performance des stations de traitement des eaux usées au regard des prescriptions préfectorales, plus contraignantes que celles de la réglementation européenne.
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	120/120	120/120	Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement. Il s'agit d'une note attribuée selon l'état de connaissance des rejets.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P256.2	2,35 ans	1.12 ans	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.
Taux de réclamation	P258.1	5,2 / 1 000 abonnés	3.0/1000	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'utilisateur est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. La SAP a reçu 288 plaintes en 2019.



Glossaire

ABONNÉ

C'est le titulaire du contrat de fourniture d'eau, destinataire de la facture. Dans la pratique à Paris, il s'agit le plus souvent du syndicat de copropriété de l'immeuble et parfois du propriétaire.

ABONNEMENT

Désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement de service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné)

AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Zone sur laquelle le captage est alimenté en eau. Le captage est l'endroit où l'on prélève l'eau brute dans la nature.

AUTORITÉ ORGANISATRICE

Personne publique (commune, établissement public de coopération intercommunal, département...), dans le cas du présent rapport, la Ville de Paris, ayant la responsabilité de l'organisation du service public de l'eau ou de l'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

AVALOIR

Ouvrage d'assainissement de surface généralement situé sur les caniveaux et permettant de recueillir les eaux de ruissellement de voirie.

BASSIN DE DESSABLEMENT

Ouvrage situé sur le réseau d'assainissement et qui permet en diminuant la vitesse des eaux de récupérer les matières solides par décantation.

BASSIN VERSANT

Surface de terrain à l'intérieur de laquelle toutes les eaux tombées sont dirigées vers un même exutoire

BRAI DE HOUILLE

Produit dangereux présent dans les enduits de protection des canalisations d'eau, qui peut être relâché dans l'air au contact de nettoyage de haute pression et lors de certains travaux occasionnant l'échauffement de cette matière.

BRANCHEMENT PARTICULIER (BP)

Le branchement particulier d'eau désigne la conduite particulière d'alimentation de l'immeuble, depuis la prise d'eau pratiquée sur la conduite publique, jusqu'au point de livraison situé au pied de l'immeuble

Le branchement comprend, d'amont en aval :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique ;
- le robinet de prise en charge ;
- la canalisation de branchement ;
- le dispositif de comptage.

Le branchement particulier d'assainissement désigne l'ensemble des ouvrages permettant de transporter les eaux usées (domestiques et/ou non domestiques) et/ou les eaux pluviales depuis une source (en général un bâtiment) et l'égout principal.

Le branchement particulier est délimité par :

- en limite amont, une (ou plusieurs) sortie(s) de sol (colonne de chute, cave, vide sanitaire...)
- en limite aval, le premier égout principal rencontré en partant de la limite amont

Le branchement particulier d'assainissement inclut la partie publique du branchement particulier, située sous domaine public et la partie privée du branchement particulier, située sous domaine privé.

COLLECTE PNEUMATIQUE DES DÉCHETS

La collecte pneumatique des déchets consiste à acheminer les déchets ménagers en les aspirant à l'intérieur d'un réseau de canalisations, depuis des bornes de collectes situées dans les immeubles ou sur la voie publique vers un centre de traitement.

COLLECTEUR

Ouvrage qui assure le transport des eaux provenant des égouts élémentaires de Paris jusqu'aux émissaires ou aux ouvrages du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Ce sont des galeries visitables constituées d'une cunette centrale recevant les eaux et de deux banquettes latérales de circulation, dont les dimensions vont croissant d'amont en aval.

COMITÉ DE BASSIN

Instauré par la loi du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales, et l'Etat.

Il est l'organe délibératif du bassin : sur proposition du conseil d'administration, le comité de bassin établit le programme d'intervention de l'Agence de l'eau (types de travaux à réaliser ainsi que les modalités d'aides (subvention, avance) relatives à ces travaux). Il fixe également le taux des redevances pour financer le programme d'intervention, et est chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de la consultation du public sur ce document d'orientation.

DBO5

Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours, c'est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques

contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DÉVERSOIR D'ORAGE

Ouvrage reliant un collecteur à la Seine, permettant de délester le collecteur en cas de surcharge (notamment en cas de fortes précipitations).

EAU CLAIRE

Eau faiblement polluée observée et pouvant avoir comme origine des infiltrations ou des eaux d'exhaures

EAU POTABLE

Eau que l'on peut boire sans risque pour la santé, et qui répond à des normes de qualité définies par le code de la santé publique et ses textes d'application.

EAU NON POTABLE

Eau dont la qualité ne satisfait pas les normes de potabilité établies par le code de la santé publique, ne pouvant être destinée à la consommation humaine et utilisée essentiellement pour des besoins industriels ou collectifs publics ou privés. Elle subit un simple traitement par dégrillage et tamisage.

EAUX D'EXHAURE

Les eaux d'exhaure sont des eaux de nappe qui sont collectées afin d'empêcher toute infiltration d'eau dans des constructions enterrées (parkings publics et privés, métro, etc.).

EAUX EXCÉDENTAIRES

Volume d'eau dépassant les capacités de transport de l'égout. Lorsque l'ensemble de l'égout est rempli d'eau, les eaux dites excédentaires sont susceptibles de remonter sur la voirie par l'intermédiaire des bouches d'égout. Il est alors nécessaire de les évacuer par l'intermédiaire des déversoirs d'orage.

EAUX GRISES

Eaux usées domestiques à l'exclusion des eaux de toilettes et d'urinoirs

EAUX USÉES OU EFFLUENTS

Eaux qui ont été altérées par l'activité humaine, et qui sont collectées et transportées par le réseau d'assainissement. On distingue les eaux usées domestiques et non domestiques.

EAUX USÉES DOMESTIQUES

Ce terme désigne les eaux ménagères également appelées eaux grises (lavage, cuisine, toilette...) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

EAUX USÉES NON DOMESTIQUES

Ce terme désigne tout effluent provenant d'une utilisation de l'eau autre que domestique. Les eaux usées non domestiques sont classées en deux catégories : les eaux usées non domestiques proprement dites et les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques.

Les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques sont celles pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement de la satisfaction de besoins d'alimentation humaine, de lavage et de soins d'hygiène ainsi que de nettoyage et de confort des locaux. Le rejet de ces eaux doit faire l'objet d'une déclaration à la Section de l'assainissement de Paris qui peut imposer le respect de certaines prescriptions comme l'interdiction de rejet de biocides pour les cabinets médicaux.

Les eaux usées non domestiques proprement dites concernent principalement les installations classées pour la protection de l'environnement, les garages, stations-services... Conformément à l'article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, tout déversement de ces eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement parisien doit être préalablement autorisé par le service d'assainissement.

ECHANTILLON

Fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses.

EFFLUENTS

Ensemble des eaux usées, eaux de ruissellement et eaux superficielles, qui sont évacuées par les égouts

EGOUT ÉLÉMENTAIRE

Ouvrage élémentaire visitable assurant la collecte des eaux des immeubles et des eaux pluviales.

EGOUT SÉPARATIF

Egout élémentaire dans lequel les eaux pluviales sont collectées et cheminent séparément des eaux usées.

EGOUT UNITAIRE

Egout élémentaire dans lequel circulent toutes les catégories d'eaux (eaux usées domestiques et non domestiques, eaux pluviales, eaux non potables, eaux d'exhaure...).

EMISSAIRE

Ouvrage circulaire de diamètre important assurant le transport des effluents vers la station d'épuration.

ENSABLEMENT

Dépôt de matière solide en égout. Les ensablements comprennent les sables (dépôt constitué essentiellement de matières minérales), les boues (matières minérales fines), les graisses, les encombrants (matériaux ne pouvant être pompés par aspiration), les torches (amalgame de matériaux de forme allongée constitué par accumulation de plastiques, câbles...), les flottants et les liants (résidus de fin de chantier ayant tendance à se décanter et à solidifier en égout).

EPANDAGE

Technique agricole consistant à répandre divers produits, dont les eaux usées traitées (boues d'épuration), sur des zones cultivées, forêts... L'épandage des boues de curage est interdit.

EVALUATION DES RISQUES

PROFESSIONNELS

Obligation réglementaire fixée à l'employeur, l'évaluation des risques professionnels consiste à identifier les dangers présents dans l'entreprise (liés notamment aux équipements ou substances utilisés, aux méthodes de travail) et à analyser les conditions d'exposition des travailleurs à ces mêmes dangers susceptibles de causer des dommages pour leur santé. Depuis 2001, les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un « document unique » de l'établissement, révisé autant que de besoin et à minima tous les ans. Il doit ensuite conduire à l'élaboration de plans d'actions visant à supprimer ou, à défaut, à diminuer les risques afin d'assurer la sécurité des travailleurs, de protéger leur santé et d'améliorer leurs conditions de travail.

EXUTOIRE

Point de sortie des effluents

FOND DE RADIER

Dalle de fond supportant l'ensemble d'une structure

GALERIE DES EAUX

Ouvrage visitable abritant uniquement des conduites d'eau potable et/ou non potable.

GALERIE TECHNIQUE

Utilisation de l'égout afin d'abriter différents types de réseau (canalisations d'eau potable et non potable, réseau d'eau réfrigéré, câble de télécommunications...)

GRAVITAIRE

Dont l'écoulement se fait suivant la pente du terrain (ou du réseau d'égout) sans nécessiter de pompage

ILOT DE CHALEUR

Phénomène climatique caractérisé par une température du centre-ville supérieure à la température de la campagne environnante

OPÉRATEUR

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée, la régie) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée, souvent une délégation de service public) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau

OUVRAGE VISITABLE

Ouvrage d'assainissement permettant la circulation d'un agent debout et dont les conditions normales d'exploitation garantissant un niveau de plan d'eau compatible avec la circulation des agents.

PLAN DE PRÉVENTION

Le plan de prévention est un document établi lorsque des travaux doivent être réalisés dans une entreprise (dite « utilisatrice ») par une entreprise extérieure. Il vise à prévenir les risques liés aux interférences entre les activités, les installations et les matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail, grâce à une concertation préalable au déroulement des travaux et à un suivi spécifique.

PRÉLÈVEMENT

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (un prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

RACCORDEMENT

Canalisation d'eau potable, d'eaux usées (domestiques ou non domestiques) ou d'eaux pluviales reliant la partie publique du branchement à la propriété privée.

RÉCLAMATION

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue.

RÉGIE

Etablissement public chargé d'assurer un service public.

RÉHABILITATION

Travaux de consolidation des égouts reposant sur un diagnostic détaillé de l'état des ouvrages. La réhabilitation donne lieu à un traitement des dégradations visibles depuis l'égout mais également, le cas échéant à un renforcement du terrain situé à proximité.

RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux stations d'épuration. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

RÉSEAU DE DESSERTE

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation (usines) jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

RÉSERVOIR DE CHASSE

Ouvrage en maçonnerie permettant l'accumulation d'eau non potable destinée au nettoyage d'une portion d'égout élémentaire. Le volume est libéré soudainement une fois le réservoir complètement rempli. Le réservoir est dit temporisé lorsqu'il est muni d'un système permettant d'automatiser son cycle de remplissage.

SERVICE

Tel qu'employé dans ce rapport, désigne le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées par le service d'eau potable parisien sont la production, le transfert et la distribution, ainsi que la facturation de l'eau. Les missions assurées par le service d'assainissement sont la collecte, le transport et la dépollution des eaux (via le SIAAP pour cette dernière).

STATION D'ÉPURATION

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet en milieu naturel et dans le respect de la réglementation

STATION DE POMPAGE

Ouvrages mécaniques qui permettent par un apport d'énergie (électricité ou carburants) de relever les eaux d'un point bas vers un point haut.

TIGRE

Le logiciel TIGRE (Traitement de l'Information pour la Gestion du Réseau d'Egout) est le système d'information géographique de la SAP permettant de recenser les données patrimoniales et les données structurelles relatives aux égouts.

VANNE À EFFACEMENT RAPIDE

Vanne installée à un endroit déterminé d'un collecteur et destinée à en assurer le curage en continu. La vanne à effacement rapide utilise l'énergie hydraulique pour pousser les sables présents en fond de collecteur. Le mouvement de la vanne doit être suffisamment rapide pour générer une vitesse des eaux du collecteur permettant d'entraîner les sables.

VANNE DE MAILLAGE

Ouvrage de régulation des débits qui permet d'orienter les eaux d'égout, vers plusieurs directions différentes. L'actionnement de la vanne de maillage permet de limiter les débits dans certains égouts afin d'en faciliter la mise à sec.

VOLUMES «CONSOMMÉS AUTORISÉS»

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs, auxquels sont retranchés les pertes et les volumes vendus à d'autres distributeurs.

VOLUMES « PRODUITS ET IMPORTÉS »

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs.

VOLUMES « DE SERVICE »

Correspondent aux volumes d'eau utilisés pour l'entretien des réservoirs, les vidanges, les travaux...

VOLUMES « SANS COMPTAGE »

Ce sont ceux utilisés par des usagers connus, avec autorisation, tels que les services incendies.

VOLUMES « COMPTABILISÉS »

Correspondent aux volumes utilisés par les abonnés et résultant des relevés des appareils de comptage.

VOLUME UNITAIRE

Volume d'eaux comprenant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales.

Sigles

AESN :

Agence de l’Eau Seine Normandie

APUR :

Atelier Parisien d’Urbanisme

ANSES :

Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail

ARS :

Agence Régionale de Santé

CAEE :

Communauté d’Agglomération Est Ensemble

CASVP :

Centre d’Action Sociale de la Ville de Paris

CATEC :

Certificat d’Aptitude à Travailler en Espace Confiné

CHS-CT :

Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CPCU :

Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain

DASES :

Direction de l’Action Sociale de l’Enfance et de la Santé

DPE :

Direction de la Propreté et de l’Eau

ENP :

Eau Non Potable

EPTB :

Etablissement Public Territorial de Bassin

IIBRBS :

Institution Interdépartementale des Barrages-Ré-servoirs du Bassin de la Seine

ONEMA :

Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques

PROGRAMME PARVI :

Paris Ville Numérique

RAP :

Règlement d’Assainissement de Paris

RPQS :

Rapport Prix Qualité des Services (ici d’eau et d’as-sainissement)

SAP :

Section d’Assainissement de Paris

SDAGE :

Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux

SIAAP :

Syndicat Interdépartemental pour l’Assainisse-ment de l’Agglomération Parisienne

SPE :

Section Politique des Eaux

STEA :

Service Technique de l’Eau et de l’Assainissement



Ville de Paris
www.paris.fr



OPE - Observatoire parisien de l’eau
www.observatoireparisiendeleau.fr



EdP - Eau de Paris
www.eaudeparis.fr



SIAAP - Syndicat interdépartemental pour l’assainissement de l’agglomération parisienne
www.siaap.fr



AESN - Agence de l’eau Seine Normandie
www.eau-seine-normandie.fr



Seine Grands Lacs - Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs
www.seinegrandslacs.fr



Agence régionale de santé Ile-de-France
www.ars.iledefrance.sante.fr

Photographies : Max Cyrille & Loïc Journet (DPE), Henri Garat, Joséphine Brueder, Sophie Robichon, Guillaume Bontemps, Emilie Chaix, Marc Verhille, Hélène Cardi, Chantal Sanier, Anne Thomes, Alexandre Paufer, François Grunberg